Justine

Le Marquis

Nous devons tant au sombre héro que vous êtes.

Je n'ai point dans les fers pris le cœur d'un esclave et l'y prendrai jamais, dussent-t-ils me conduire au tombeau vous me verrez toujours le même.
Le Marquis de Sade à sa femme, le 20 février 1781.

Lettre d'Estelle Stark aux Éditeurs du Marquis

Monsieur,

Je vous adresse ce courrier afin de vous faire part de la fin de la collaboration entre mon mari, le Professeur Stark, et le dénommé Janus.

Je n'ai jamais vraiment compris pourquoi mon mari s'est entiché de cet individu car, à vrai dire, ils n'avaient strictement rien en commun. Mon mari est un homme de Culture, de goût et de raffinement, il est Agrégé d'Histoire et Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Je ne sais pas vraiment ce que fait ce Janus de sa vie, je sais juste qu'ils auraient fréquenté les mêmes bancs de faculté. Mon mari est un fervent Catholique ce qui, à mon avis, n'est pas le cas de son acolyte. Je l'ai croisé une fois à la maison alors que je revenais d'un colloque et je dois vous dire qu'il me fit très mauvaise impression, des vêtements totalement démodés et à peine propres, tondu comme un mouton, un regard froid, fixe, perçant, un regard dont les sombres éclats trahissent quelque intelligence qui, dès lors, ne peut sombrer qu'en perversion, en deux mots, une âme maudite. En tant que femme, Monsieur, c'est assurément le genre d'individu que l'on évite.

Vendredi dernier, alors que je transcrivait un enregistrement du colloque de Pise de juin dernier j'ai senti le ton monter, j'ai alors pris la liberté d'enregistrer la discussion suivante, à leur insu il est vrai.

– Non Professeur! Non! Il n'en est pas question!

– Écoutez Janus je ne comprend pas votre opposition!

– Vous ne comprenez pas mon opposition? Ignorez vous donc que nous venons de subir notre 11 septembre! Et bien voilà où mènent tous vos prophètes de malheur! Tous vos «purs» auto proclamés!

– Vous mélangez tout! Quel est le rapport entre Jésus Christ et ces ratés?

– C'est toujours la même histoire! Un tordu sort de nulle part et le voilà qui a tout compris! Normal il est le fils de Dieu! Alors parfois ça se passe mal pour lui, comme dans le cas de votre Jésus, et parfois ça se passe mal pour les autres comme maintenant depuis plus de quinze ans avec ces débiles!

– Janus je vous donne l'occasion de pouvoir vous en prendre à l'une des principales religions de cette planète!

– Je suis Charlie Professeur!

– Janus je vous le demande comme un service!

– Mais je ne vois pas en quoi vous auriez besoin de moi! C'est un sujet que je ne connais pas, pire! C'est un sujet que je n'aime pas, pire! C'est un sujet que j'exècre! Ai je été assez clair cette fois?

– J'ai besoin de vous Janus.

– Mais pourquoi donc?

– Parce que nous pensons différemment ! Parce que nous voyons différemment ! Parce que tout simplement nous sommes différents !

– Et ?

– Si je suis le pile vous êtes mon face, si je suis le blanc vous êtes mon noir ! Nous sommes intrinsèquement complémentaires et par là même nous nous complétons!

– Je suis Charlie Professeur.

– Attendez Janus attendez!

– Désolé Professeur, je suis Charlie.

J'ai ensuite perçu le son d'une chaise que l'on repousse, mon mari s'est tu et, finalement, la porte d'entrée a claqué.



L'homme marche du pas de celui qui habituellement n'a pas le temps mais qui en cette superbe journée d'été est pourtant bien décidé à jouir de chacun de ses instants. Il observe tout avec une telle attention qu'à coup sûr ce ne peut être un résident. Cette avenue qui s'étend sur une éternité, ce loft élitiste bien rapidement improvisé dans cet imposant bâtiment évidemment historique, ce qui fut un de ces garages urbains pourrissant maintenant depuis quelques décennies. Un carrefour et tout change. De très imposantes bâtisses succèdent alors aux frêles maisonnettes accolées par souci d'économie, une majestueuse lignée d'arbres fait face à ce qui semble bien être l'un de ces non moins paisibles jardins public de notre bon vieux dix-neuvième siècle. Cette impression magique de quitter le chaos, en l'espace de quelques pas rejoindre ce carrefour merveilleux où les balbutiements de l'industrialisation n'avaient encore pu imposer au temps cette accélération qui ne tarderait pas à s'avérer aussi absurde que destructrice. Cet espace ouvert dont les essences semblent presque disposées par hasard, un naturel que l'on doit assurément au génie.

L'homme ne peut s'empêcher d'esquisser un sourire, il entreprend alors cette longue allée de graviers qui longe le pavillon principal afin de rejoindre l'esplanade centrale et ses bassins si prisés des enfants. Un homme vêtu tout de jean est assis sur un banc un peu isolé; notre gentleman se dirige droit vers lui.

– Tiens donc ! Vous ici Janus !

L'homme se lève pour venir à sa rencontre.

– Merci d'être venu Professeur, bonjour à vous !
– Bonjour Janus ! C'est... sympathique ce jardin.
– C'est le plus paisible de mon enfance.
– Tiens donc.
– Je garde le souvenir de ce lieu simple, populaire...
– C'est typique en effet. On se croirait dans l'œuvre de Souvestre et d'Alain ! Mais où se dissimile donc Fantômas ?
– C'est tout à fait cela ! Et puis ces enfants avec leurs bateaux sur les bassins... la joie... le rêve... les promesses de l'avenir !
– Je suppose que vous ne m'avez pas fait quitter la capitale pour m'évoquer les doux souvenirs de votre enfance ?
– En effet Professeur cependant j'ai pensé l'endroit opportun pour amener un peu d'apaisement dans notre relation.
– C'est bien vu... c'est très bien vu... cela remonte à quand cette dernière entrevue ?
– Trois ? Quatre ans ?
– Six longues années.
– Le temps passe vite.
– A qui le dites vous ? Alors je vous écoute Janus.
– Vous vous souvenez de l'affaire de Toulouse ?
– Je vous avoue que je ne me suis jamais passionné pour les faits de société... Ce n'est pas mon domaine... Je suis Historien !
– Mais c'est de l'Histoire !
– Oui... bien sûr... tout est Histoire... Cependant vous comprendrez aisément que cette sordide affaire politico-judiciaire n'ai pas vraiment retenu mon attention. Ce tueur...
– Patrice Alègre.
– C'est ça... ce tueur... ces prostituées... cette... cette Patricia... Baudis... Dominique Baudis...
– Une affaire d'état !
– Je crois pourtant me souvenir que tout cela n'a finalement accouché en non lieu...
– Le Justice est passée ! Circulez y a rien à voir !
– Mais où donc voulez vous en venir mon cher Janus ?
– J'ai pensé que nous pourrions reprendre le dossier.
– Ah !

– Eh oui...
– Mais nous sommes des Historiens ! Nous ne sommes pas des policiers !
– Nous sommes parfaitement d'accord là dessus cependant ne pensez vous pas qu'il serait intéressant de voir ce que nous en faisons ?
– Mais... Mais nous n'avons pas accès aux sources !
– C'est exact cependant nous pouvons trouver des journaux... des reportages... les livres des protagonistes de l'affaire ! C'est une affaire qui a défrayé le chronique ! Il n'y pas que les archives poussiéreuses et les incunables !
– C'est si peu...
– Mais ce n'est pas rien ! Dois je vous rappeler que nous avons toujours travaillé avec ce que nous avons pu ?
– Janus...
– Comment cela Janus ! Voila une affaire qui mêle un tueur en série, des policiers, des prostitués, des magistrats, des politiques, de quoi faire sauter la République !
– Comme vous y allez...
– Non ! Non ! Je suis sérieux Professeur ! Il y a beaucoup dans ce dossier !
– Tout comme il y a beaucoup dans les affaires d'Outreau... Dutroux... Émile Louis...
– Justement ! Ne trouvez vous pas étrange qu'elles n'aient abouti à rien ?
– Pas vous Janus ! Ne me dites pas que vous aussi vous êtes un de ces partisans de la théorie du complot !
– Professeur il me semble que nous avons toujours abordé nos sujets sans préjugé ni esprit de parti.
– Mais c'est quoi votre idée Janus ? La pédophile ?
– La pédophilie est un sujet dont l'inexistence m'est suspecte.
– Je ne vous suis pas.
– Elle émerge durant le dite libération sexuelle, dans les années soixante.
– Jusque là ça va.
– Et puis c'est l'affaire Dutroux, le mort de Mélissa Russo et de Julie Lejeune.
– Les marches blanches...
– Spectaculaire n'est ce pas ?
– Inoubliable.
– Mais tout ça pour rien !
– Dutroux a été condamné.
– Tout comme Fourniret ! Émile Louis ! Thierry Delay et Myriam Badaoui !
– Mais qu'est ce que vous entendez par là ?
– La pédophilie ? Des « loups solitaires » ! Tout comme nos terroristes ! Des « loups solitaires » !
– C'est ce que la Justice a établi.
– Mais c'est absurde ! Des dizaines de milliers de cassettes, de fichiers et autres photographies pour quelques « loups solitaires » ?
– La messe est dite !
– D'où l'affaire de Toulouse !
– Mais en quoi cette affaire diffère-t-elle des autres ?
– Elle ne se limite pas à la pédophilie, elle semble pouvoir nous mener directement à la lie de notre si parfaite société.
– Quel programme ! Vraiment Janus je ne comprend pas votre attrait pour ces culs de basse fosse. Il y en a qui passe leur temps en mer... à la montagne... aux quatre coins du monde ! Les humains cherchent le plaisir ! La joie ! En un mot : le bonheur !
– Si la documentation est partielle et partiale elle n'en est pas moins abondante.
– Janus...
– Évidemment ce n'est pas Cicéron !
– Janus...

– Mais si Professeur ! Si ! Admettez que cette bassesse humaine vous indiffère !
– J'ai bien le droit de préférer le Ciel aux Enfers !
Sitôt l'homme se lève, saisit sa veste et, sans mot dire, quitte son ami ; il manque de renverser un bambin en pleine course. Janus reste mutique bien qu'à l'instant son regard s'est noirci. Il se penche vers le sol , regarde ses godillots, deux gamins se disputent âprement leur bateau près du bassin. Janus bondit du banc.
– Professeur ! Professeur !
Il hurle alors sa colère et s'élance vers son ami ; il le double et lui bloque le passage
– Professeur !
– Nous n'avons plus rien à nous dire !
Janus fuit le regard de son ami
– Moi j'ai encore à vous dire !
Les deux hommes restent un moment aussi silencieux qu'immobile. Finalement le Professeur Stark se redirige d'un pas nonchalant vers le bassin ; Janus semble le suivre. Les deux enfants semblent avoir trouvé un accord ; ils admirent maintenant ensemble la traversée de leur embarcation. Janus rejoint Stark ; ils semblent se parler.
– J'ai toujours considéré le sexe comme la clé de ce monde.
– Adam et Eve... le serpent et la pomme... cela ne semble pourtant pas en adéquation avec la pensée de votre si cher Maître de Providence...
– Vous m'impressionnez Professeur ! Et moi je suis méprisable...
– Comme vous y allez mon cher ! La vie a ses mystères qui ne cessent de nous stupéfier ! Bien malin celui qui prétend les comprendre ! Je vous écoute Janus.
– Je suis intimement lié à cet univers...
– Comme quelque six milliard d'autres !
– Il me semble m'y être bien plus compromis.
– Tiens donc ! Après la Magie, le sexe ! Décidément vous n'êtes pas fréquentable ! Vous sentez le souffre mon cher ! Ah ! J'oubliais votre Maître consort, la Bête 666 !
– Peut être faudrait il alors vous interroger sur notre relation ?
– Qu'est ce à dire ?
– Comment un notable aussi lettré que catholique pratiquant tel que vous a-t-il pu s'associer à un paria sulfureux ?
– La vie a ses mystères qui ne cessent de nous stupéfier.
– N'est ce pas un peu succin Professeur ?
– Nous en resterons là si vous le voulez bien. Qu'attendez vous de moi ?
– L'aide d'un ami.
– Je ne vous suis pas.
– Toulouse est bien plus qu'une affaire de pédophilie.
– Si vous voulez.
– Toulouse m'attire comme le feu entraîne la mort du scorpion.
– Diantre !
– Plus j'entre dans ce dossier et plus j'en pressens le danger, plus je prends conscience de ma sympathie et plus je crains de m'y perdre.
– Ne serait il pas alors préférable d'éviter le danger ?
– Cette fuite signifierait l'échec de ma vie, je ne peux refuser le combat.
– A ce point ?
– Il me semble.
Le Professeur Stark regarde ces deux gamins qui maintenant repartent gaiement avec leur bateau.
– Je serai votre second de cordée.
– Merci professeur !
– Cependant...
– Oui ?
– Cependant je n'ai ni l'envie ni le temps à consacrer à cette affaire, je ne ferai donc que de

vous suivre.
– Second de cordée.
– Comment comptez vous vous y prendre ?
– Vous vous doutez bien que j'ai déjà potassé le dossier et il me semble qu'il ne faut pas l'approcher logiquement.
– C'est à dire ?
– Au départ nous avons un tueur en série, Patrice Alègre, rien de bien extraordinaire somme toute.
– Soit.
– Son procès révéla un problème, un trou de dix ans.
– Pardon ?
– Les faits mettent en évidence qu'il n'aurait pas tué l'espace d'une décennie, ce qui de l'avis même des experts psychiatres est impossible.
– Bon.
– D'où la création de la cellule homicide 21 de l'Adjudant chef Roussel et l'exhumation des dossiers non résolus.
– Bien.
– Seulement ces mêmes recherches aboutirent aux révélations des dites prostituées.
– Mais en quoi tout cela ne devrait il pas être abordé logiquement ?
– Tout au long de ce dossier je ressens une logique étrange... différente... terrifiante...
– Un serial killer !
– Ce n'est pas simple à expliquer Professeur. On croise des individus... des faits... des situations... et quelque chose me trouble... me dérange... m'interpelle...
– Je ne vois pas.
– Un schizophrène pense-t-il comme vous et moi ?
– C'est un malade ! Il vit dans un monde qui n'a rien à voir avec le notre ! Nous vivons sur une même planète mais nos univers n'ont strictement rien à voir !
– Cela explique parfaitement mon ressenti, on croise dans ce dossier des individus qui semblent partager une conception de vie diamétralement opposée à la notre et je ne suis pas convaincu qu'ils se pensent humains.
– Terrain glissant... très glissant...
– D'où mon insistance Professeur.
– Ceci dit je ne vois pas vraiment comment vous allez pouvoir avancer puisque comme nous ne sommes pas comme eux et que par là même nous ne pouvons les comprendre ; un vrai dialogue de sourds !
– Il nous faut donc aller vers eux.
– Récif en vue !
– Non professeur ! Non ! Il nous faut tenter de nous en approcher au plus près mais sans nous y perdre.
– Mais... Mais c'est impossible ! Il y a toujours un prix à payer à une infiltration !
– C'est là où l'Histoire intervient.
– Pardon ?
– Mon idée est de les approcher par l'Histoire.
– Je vous écoute.
– Tentons de les comprendre par une de leurs références, un de leurs maîtres.
– Qui ?
– A qui donc pensez vous si je vous parle de sexe, de violence, de perversion et de cruauté ?



L'homme gravit deux à deux les dernières marches d'une sortie de métro et se dirige d'un pas tout aussi décidé vers le passage piéton à sa droite. Il traverse la rue pour rejoindre l'entrée d'une bien étrange bâtisse s'étirant sur une impressionnante longueur. Quelques marches de plus, un petit salut complice au vigile, l'imposant escalier de pierres blanches et il accède à un premier étage superbement lumineux de part ses fenêtres surdimensionnées. Une bien modeste porte ouvre alors sur un non moins modeste couloir dont le parquet de bois chante à chacun de ses pas. L'odeur de ces boiseries et des cires qui l'entretiennent depuis le dix huitième siècle, l'odeur du cuir de ces innombrables et imposants recueils minutieusement rangés jusqu'au plafond, l'odeur de la poussière et du temps s'assemblent en un parfum inimitable si prisé des adeptes. Encore quelques mètres et c'est la majestueuse salle de lecture. Notre homme se fige et observe alors avec attention chacun des

lecteurs, il progresse avec un méthode toute scientifique, il réajuste ses lunettes par souci du loupé et, finalement, il se dirige vers le fond, tire discrètement un des fauteuils hors d'age et s'assied.

– J'aurai dû m'en douter, la place la moins éclairée...
– Donc la moins prisée... Vous savez combien je fuis le contact de mes semblables.
– J'ai toujours du mal à m'y faire mon cher Janus. Ainsi donc vous avez fini.
– Je pense être au point.
– Je ne vous cacherai pas avoir été surpris du lieu de ce rendez vous.
– Retour aux origines ! Vous vous souvenez ? L'Arsenal, le lieu de notre première rencontre !
– Cela ne m'explique pourtant pas votre présence en ces lieux.
– Ah ! Effectivement... Je dois donc reprendre depuis le début. J'ai commencé logiquement par l'historiographie et, tout aussi logiquement, par celui qui m'avait passionné de part son travail et, il faut bien le reconnaître, le style inusité...
– Lely ! Vous voyez Janus, voilà le parfait exemple de ce qui nous rapproche.
– Gilbert Lely ?
– Mais non... « inusité »...
– Je ne vous suis pas.
– Vous en connaissez vous des personnes qui utilisent cette expression ?
– J'aime l'Histoire ! J'aime la France et sa langue ! Aussi riche que complexe !
– Vous n'êtes pas sensible aux texto ? A la simplification orthographique ?
– Le nivellement par le bas n'est que le masque d'un apartheid en devenir !
– Ça aussi ça me plaît ! Votre vivacité d'esprit ! Votre provocation ! Votre révolte !
– Et ma violence ? Et mes ténèbres ?
– Vous en étiez à Gilbert Lely.
– Je ne pouvais négliger l'œuvre de Jean Jacques Pauvert.
– L'homme qui sortit Sade de la clandestinité et obtint sa réhabilitation comme écrivain, excusez du peu, en ?
– Je ne sais pas .
– En 1957 !
– Cela semble à peine croyable ; Sade n'a quitté l'Enfer de la Bibliothèque Nationale qu'en 1957 …
– Il rejoint la Pléiade en 1990. Ne vous y fiez pas mon cher Janus, il y a du parisianisme avec la Pléiade, il est même de chiffres de vente qui vous en ouvre les portes.
– J'aime votre coté rebelle Professeur ! Cependant malgré le travail colossal des Historiens de Sade et leur production tout aussi conséquentes quelque chose n'allait pas.
– Quoi donc ?
– Un certain conflit d'intérêt.
– Expliquez vous.
– L'Historiographie de Sade lui est intimement liée.
– Pas plus que vous et Sir William Gull !
– Un peu plus il me semble si j'en juge à ce que nous venons de dire de Jean Jacques Pauvert. Mais venons en à Gilbert lely. Je lis « A la Comtesse douairière de Sade, au Marquis et à la Marquise Xavier de Sade ».
– Bien et alors ?
– Lely lui même nous apprend que le dit Comte Xavier de Sade, descendant direct à la quatrième génération, lui livra deux caisses de documents inédits relatifs au divin Marquis.
– Bien et alors ?
– Alors ? Alors voilà : « Il n'est jamais entré dans nos intentions au cours de nos précédents travaux, non plus qu'en écrivant cet ouvrage, de « réhabiliter le Marquis de Sade : s'il a pris du plaisir avec des femmes, et de quelque façon qu'il s'y soit employé, nous ne pouvons que nous en réjouir pour lui rétrospectivement. Au reste, selon le mot de Maurice Heine, nous eussions « rapetissé l'homme en le séparant de ses vices ». Il s'est agi pour nous de justifier par de nouvelles preuves la propre déclaration du Marquis « Oui je suis un Libertin, je l'avoue j'ai conçu tout ce

qu'on peut concevoir dans ce genre là mais je n'ai sûrement pas fait tout ce que j'ai conçu et ne le ferai sûrement jamais. Je suis un Libertin mais je ne suis pas un criminel ni un meurtrier ».

– Je ne suis pas sûr de vous suivre Janus...
– Lely fait allusion à la lettre de Sade à sa femme du 20 février 1781, le dite « grande lettre ».
– Mais où donc voulez vous en venir ?
– A cette autre dédicace « A la mémoire de Maurice Heine qui a détruit définitivement le geôle où le Marquis de Sade consuma trente années de sa vie héroïque et où le tenaient encore captif après sa mort les chiens éternels ennemis de l'amour et de la vérité ». Je veux en venir à cette simple question : Maurice Heine, Gilbert Lely, Jean Jacques Pauvert, Maurice Lever ont ils travaillé en toute impartialité ?



– Pour une entrée en matière rien à dire, c'est du lourd ! Du très lourd ! Mais laissez moi donc une petite minute pour m'en remettre. D'emblée, l'Historiographie de Sade à terre !
– Ce n'est juste qu'une hypothèse.
– Quand même ! Quand bien même ! Je suppose que c'est étaillé ?
– C'est ce que j'ai essayé de faire.
– Bien ! Alors comptez sur moi pour défendre l'honneur de ces fines lames de l'Histoire !
– C'est très exactement ce que j'attends de vous Professeur.
– Alors expliquez moi comment par un simple travail historiographique vous vous permettez cette... cette hypothèse ?
– Alice Margaret Laborde.
– Connais pas.
– Alice Margaret Laborde est également une éminence de Sade et j'ai découvert qu'elle avait publié sa correspondance en vingt-sept volumes.
– Impressionnant.

– A partir de là il m'était alors possible de m'affranchir de la tutelle historiographique.
– Je comprends. Encore faut il les trouver ces vingt-sept tomes.
– Et c'était bien là le problème. L'œuvre fut publiée chez Slatkine, donc avec un tirage qui n'inspirerait pas la Pléiade.
– Logique.
– Donc direction la Bibliothèque Nationale.
– De part le dépôt légal...
– Tout à fait. Et ça semble matcher.
– Comment ça ?
– La plupart des tomes sont disponibles en accès public.
– Où est le problème ?
– Il s'est finalement avéré que les ouvrages de Laborde ont été transféré en rez de jardin, en accès recherche.
– Ah !
– Je tente de contacter la B.N., des quarante-huit heures annoncées il m'a fallu quelques mails et plusieurs semaines pour finalement m'opposer une si administrative fin de non recevoir.
– Que voulez vous mon cher l'espace recherche ne peut accueillir tous les citoyens ! Il en va de l'effectivité même de nos recherches!
– Bien sûr...
– Eh oui Janus ce n'est pas simple tout ça...
– Je m'en doute Professeur.
– Comment ça vous en doutez ?
– Ce n'est pas ce que je voulais dire ! Je n'en doute pas si vous préférez.
– Je ne pense pas que vous avez pu acquérir ces vingt-sept tomes chez Slatkine alors comment diable avez vous fait ?
– Il y avait une autre cote pour la plupart des volumes, une référence de l'Arsenal.
– Mais l'Arsenal c'est la B.N. !
– J'ai eu semble-t-il un peu de chance, sa Conservatrice a accepté de m'accueillir.
– Sans carte chercheur ?
– Comme simple citoyen.
– D'où ce rendez vous...
– C'est cela.
– C'est assez chanceux en effet.
– Je l'en remercie encore.
– Vous avez parlé de la plupart des volumes, il vous en manque ?
– Il m'en manquait un, le dix-neuf, « Sade à la Bastille » n'était référencé qu'à la B.N.
– Fâcheux.
– Désespérant vous voulez dire ! J'ai donc décidé de tenter ma chance à l'aide de ma carte de l'Arsenal.
– Loki le fourbe...
– Le parfait exemple de ce qui nous rapproche ?
– Et ?
– Plus compliqué... Beaucoup plus compliqué...
– Il y a des règlements Janus !
– D'abord interrogatoire d'un Bibliothécaire dont je ne vins à bout qu'à l'aide de l'Arsenal...
– Rien ne vous arrête...
– Ensuite une sorte de Christophe dont l'unique but semble bien être de venir à bout le plus tranquillement possible de ses quelques quarante-deux annuités.
– On ne vous sent pas fan.
– Une architecture de béton aussi imposante que glaciale ? Un parfait chef d'œuvre de régime totalitaire et d'inhumanité ? En fait je n'y vois d'intérêt que cette bien inquiétante fresque adossée à l'entrée dont l'intelligence maçonnique me terrifie.

– Donatien Alphonse François, Marquis de Sade, 2 juin 1740, 2 décembre 1814. Le 13 novembre 1733 Jean Baptiste Joseph François de Sade, seigneur de Saumane et de La Coste, co seigneur de Mazan, épousait Marie Eleonore de Maillé de Carman, une des plus ancienne famille de Provence.
– Les titres remontent au douzième siècle.
– Sa mère étant alliée aux Condés, une branche cadette des Bourbons, Donatien vit le jour à Paris, à l'Hôtel des Condés.
– Quand même...
– Nous avons dans « Aline et Valcourt » une analyse de ses premières années, « Allié par ma mère à tout ce que le royaume avait de plus grand, tenant par mon père à tout ce que la Province de Languedoc pouvait avoir de plus distingué, né à Paris dans le sein du luxe et de l'abondance, je crus, dès que je pus raisonner, que la nature et la fortune se réunissaient pour me combler de leurs dons ; je le crus parce qu'on avait la sottise de me le dire et ce préjugé ridicule me rendait hautain, despote et colère ; il semblait que tout dût me céder, que l'univers entier dût flatter mes caprices et qu'il n'appartenait qu'à moi seul et d'en former et de les satisfaire ; je ne vous rapporterai qu'un seul trait de mon enfance pour vous convaincre des dangereux principes qu'on laissait germer en moi avec tant d'ineptie. Né et élevé dans le palais du prince illustre auquel ma mère avait l'honneur d'appartenir et qui se trouvait à peu près de mon age, on s'empressait de me réunir à lui afin qu'en

étant connu dès mon enfance je puisse retrouver son appui dans tous les instants de ma vie ; mais ma vanité du moment, qui n'entendait encore rien à ce calcul, s'offensant un jour de nos jeux enfantins de ce qu'il voulait me disputer quelque chose, et plus encore que ce qu'à de très grands titres, sans doute, il s'y croyait autorisé par son rang, je me vengeai de ses résistances par des coups très multipliés, sans qu'aucune considération m'arrêta et sans qu'autre chose que la force et la violence pussent parvenir à me séparer de mon adversaire ».

– Hautain... despote... colérique... inquiétant mélange...

– Le 24 janvier 1745 il a 5 ans, Sade rejoint son nouveau précepteur, son oncle paternel, l'abbé de Sade. Désormais il passera la mauvaise saison au château de Saumane avant de rejoindre le monastère Saint Léger d'Ebreuil.

– Château... monastère... religion... Cela me rappelle bien quelque chose...

– Justement. Laissez moi vous lire ce qu'en dit Lely, « Le monastère d'Ebreuil en 1745 ne fait pas exception : il est en pleine décadence. Quatre religieux Bénédictins seulement y résident ; ce sont trois vieillards très âgés dont l'un même ne serait qu'un simple profès non prêtre tenu longtemps enfermé par ordre du roi pour son libertinage sous la gouverne despotique du prieur claustral Dom Defeularde. Entre ces deux hommes, le prieur et l'abbé, une discorde permanente va se manifester avec des alternatives diverses : interdit puis rétabli Dom Defeularde mènera contre l'intrus une guerre dont au demeurant le congrégation finit par périr ».

– Tout l'univers de Sade !

– Déviance, frustration, haine, violence, malheur, tristesse, désespoir, noirceur, on est de toute évidence pas si loin de Justine ! Jacques François Paul Aldonse dit l'abbé de Sade est né le 21 septembre 1705. Nommé vicaire générale de Toulouse en 1733 puis de Narbonne en 1735 il fut pourvu de l'abbaye de Saint Léger d'Ebreuil en 1744 , d'où le titre d'abbé commendataire de l'abbaye d'Ebreuil. Un homme bien complexe.

– A savoir ?

– Historien de Pétrarque. Maurice Heine dit de lui « moins un abbé que d'un seigneur curieux de toutes choses, et singulièrement d'Antiquité et d'Histoire ».

– Où est le problème ?

– Voltaire lui écrivait le 25 mars 1733 « Vous aimerez et vous plairez, et toujours vous réussirez et dans l'Église et dans Cythère ». A sa mort on trouva une espagnole et sa fille chez lui.

– Pape de père en fils !

– Un peu plus que ça. Le 25 mai 1762 il fut libéré après quelques jours d'incarcération pour partie de débauche, il avait alors cinquante ans, je lis, « trouvé à Paris chez la nommée Piron, femme de débauche, avec la nommée Léonore, fille de prostitution ».

– Sade avait de qui tenir !

– A commencer par son père. Nous le connaissons en fin de vie, malade et en grande difficulté financière mais c'est oublier la fougueuse jeunesse d'un libertin notoire. Janus ?

– Oui Professeur ?

– Vous semblez ailleurs.

– Je pense à l'abbé de Sade.

– Oui ?

– Je pense à la lettre que lui adressa Renée Pélagie le 27 janvier 1775.

– Oui ?

– Nous sommes alors dans un contexte de conflit cependant les propos sont forts, « Monsieur, l'année passée la Provence retentissait d'une fille que vous receliez dans votre château de Saumoneau, une créature, disait on, dérobée à ses parents, à la recherche desquels votre secrétaire s'opposait par votre ordre le pistolet à la main, lorsque récemment encore deux lyonnaises sont venues me trouver à Lyon pour se plaindre à moi de forts mauvais traitements reçus disaient elles au château de Saumane, j'ai tout apaisé, fait taire et détruit de tout mon pouvoir ces odieuses calomnies ».

– Enlèvement... séquestration... menace de mort... trois filles... cela va très loin...

– Si la suite est incomplète elle n'en demeure pas moins édifiante, « de vous rappeler qu'il y a

huit ans qu'il prit _ de cette fille nommée Rose _ depuis _ que vous devez le silence de cette fille qui disait de vous _ donc vous oubliez _ des choses beaucoup plus fortes et qui décidément voulait aller joindre cette déposition à celle de sa femme ».

– Du libertinage au crime il n'y a qu'un pas et, visiblement, cela ne semble pas lui avoir posé problème.



– 1750, Sade a dix ans, il rejoint Paris pour intégrer le prestigieux collège jésuite Louis le Grand. On lui octroi alors un précepteur particulier, l'abbé Jacques François Amblet. Sade l'évoqua dans « Aline et Valcourt », « Je revins faire mes études à paris sous la conduite d'un homme ferme et de beaucoup d'esprit, bien propre sans doute à former ma jeunesse mais que, pour mon malheur, je ne gardai pas assez longtemps ».

– Bel éloge. Janus ?

– Oui Professeur ?

– Décidément la communication semble difficile ce soir.

– Veuillez m'excuser Professeur mais le dossier est tout particulièrement complexe et, à l'image de Sade lui même, rien n'est simple, rien n'est évident.

– Qu'entendez vous par là ?

– L'être humain est complexe soit mais Sade et bien des protagonistes de cette affaire le sont encore plus. Jacques François Amblet est né le 9 janvier 1716 à Annecy dans une des famille les plus anciennes de cette ville. Mais faut il pour autant nous en tenir aux propos de Sade ?

– Pourquoi donc faudrait il en douter ?

– Amblet était un Jésuite du collège Louis le Grand.

– La compagnie de Jésus a été fondée en 1534 par saint Ignace de Layola et approuvée en 1540 par Paul III. Les circonstances politiques entraînèrent sa suppression en 1773 cependant il fut rétabli en 1814 par Pie VII.

– Monita secreta secretatis Jesu...

– Ne me dites pas que vous croyez en ces balivernes ! Les Jésuites furent un ordre puissant , voilà bien de quoi expliquer ces prétendues instructions secrètes de sacrifice totale pour la domination universelle de la compagnie ! Je n'y vois qu'un de ces célèbres anonymes politiques assimilables aux « trois imposteurs »... au célèbre « protocoles des sages de Sion »...

– Sauf que...
– Sauf que ?
– Sauf que le qualificatif de Jésuite est un quolibet signifiant astuce et hypocrisie, et ce dès l'époque de Sade. Lettre de Renée Pélagie à Gaufridy de 1774, « Vous allez recevoir une lettre par laquelle on vous demande si Monsieur le Comte de Mazan, présentement à Lyon, est le même que le Monsieur de Sade au Procès d'Aix. Vous voudrez bien, je vous prie, répondre à cela par un petit mensonge à la Jésuite qui, sans vous compromettre, confirme cependant que ce n'est pas le même ». Lettre de Renée Pélagie à Sade du 5 décembre 1778 « Tu voudrais, dis tu, que ma langue fût aussi vierge en fait de mensonge que la bonne langue de bœuf que je t'ai envoyée. A cela je te dirai que si la mienne a menti c'est pour avoir cru de trop bonne foi ce que les autres m'ont dit. Par conséquent les mensonges ne viennent point de moi mais des autres qui m'ont induit en erreur. Voila du jésuitisme tout pur me diras tu ? ».
– Admettons. Quel rapport avec Amblet ?
– On peut dire que l'abbé Amblet fut l'un des quelques amis de Sade, cependant le fidèle bibliophile du Marquis n'est pas sans ambiguïté si l'on y prête attention. Amblet semble bien s'être prêté à la dite lettre de repentance à son père du 25 avril 1759, il participa activement à aider Sade pendant l'affaire Keller, le 7 avril lui et Claude Antoine Sohier, procureur en la cour, allèrent négocier avec Rose Keller le montant de son indemnisation, et c'est encore lui qui, le 12 avril 1768, accompagna Sade au château de Saumur afin de lui éviter l'escorte policière. Et pourtant il semble que les choses furent bien différentes au moment de l'arrestation du 13 février 1777, Sade écrivant à sa belle mère le 22 février, « Indépendamment de mes lettres Amblet, s'il est franc (ce que je ne crois pas), doit vous l'avoir dit. Mais le perfide ami s'est entendu avec vous pour me tromper, pour me perdre, et vous y avez tous deux bien réussi ».
– Amblet aurait trahi Sade !
– Il poursuit « Mais je me trompe Madame : Amblet m'en a fait connaître une autre et c'est celle là que je veux remplir. Il m'a dit Madame - de votre part sans doute – qu'un extrait mortuaire était la pièce la plus nécessaire et la plus faite pour accélérer la fin de cette malheureuse affaire ».
– Amblet voulait sa mort !
– Vous connaissez Sade Professeur, il faut en prendre et en laisser. Il est évident que l'abbé Amblet ne souhaitait pas sa mort mais il est aussi évident qu'il à bien tenu ce type de propos, dans un contexte évidemment bien différent. Il est envisageable qu'Amblet évoquait ce à quoi la présidente de Montreuil avait pu songer. Sade étant alors convaincu de la trahison de son ami, il n'hésita pas, comme à son habitude d'ailleurs, à balancer tout ce qui pouvait lui être utile, à son idée en tout cas.
– Mais... Mais pourquoi Amblet l'aurait il trahi ?
– La situation était très différente en 1777... La présidente de Montreuil était incontestablement une grande de ce temps... Sade était à Paris chez Amblet le 8 février 1777... Ceci dit Sade n'étant pas un homme de rancune, Amblet fut réintégré à la famille dès 1778 et ce jusqu'à sa mort en 1789.
– Janus ?
– Oui Professeur ?
– Vous êtes ailleurs.
– Non Professeur, non... C'est juste ce courrier de la collection personnelle de Gilbert Lely...
– Oui ?
– Lely préçisait « écrit d'étrange sorte à un abbé parisien, ancien compagnon de débauche ».
– Oui ?
– Et si...
– Expliquez vous !
– J'sais pas …
– Vous savez pas quoi !
– Je ne sais pas quoi en penser.
– Et si vous me la lisiez ?

– Oui bien sûr. « La mort de ma mère, mon cher abbé, m'a fait arriver ici au moment sans doute où vous vous y attendiez le moins puisque je vous écrivais il y a peu de jour pour vous renouveler mes instances de venir en Provence. Les circonstances de cette mort, et celle des mes autres parents avec lesquels je ne suis pas encore parfaitement raccommodé, m'obligent à l'incognito encore quelque temps, ainsi je vous prie de ne dire à personne que j'y suis. Cependant je brûle de vous voir, de vous conter mes prouesses, d'écouter les vôtres et d'en faire quelques unes ensemble. Les services que je vous demandais pour la Provence peuvent maintenant se rendre ici car on y est, je vous avouerai d'ailleurs que j'ai pour moi même le plus grand besoin de ces services n'ayant jamais trouvé personne qui me les rendit comme vous, mais ce sera à charge de revanche si vous l'exigez, ainsi vous n'aurez aucun reproche à me faire. Indiquez moi un rendez vous quelque part dans quelque endroit point trop public, ou chez vous,et que ce soit dans la soirée, je m'y rendrai exactement et nous irons un peu à la chasse. Je vous embrasse de tout mon cœur ».



– 1754, Sade n'a pas encore quatorze ans, ayant obtenu du généalogiste Clairambault un certificat de noblesse il intègre l'école préparatoire de cavalerie. Le 14 décembre 1755, après un stage de vingt mois à l'école des chevaux légers, Sade est nommé sous lieutenant du régiment d'infanterie du roi. Le 14 janvier 1757 Sade obtient une commission de cornette, officier porte drapeau, au régiment des carabiniers de la brigade de Saint André et il participe alors à la guerre contre la Prusse. Sade écrivit dans « Aline et Valcourt » « Les campagnes s'ouvrirent et j'ose assurer que je les fis bien. Cette impétuosité naturelle de mon caractère, cette âme de feu que j'avais reçue de la nature, ne prêtait qu'un plus grand degré de force et d'activité à cette vertu féroce que l'on appelle courage et qu'on regarde bien à tort, sans doute, comme la seule qui soit nécessaire à notre état ».

– Déjà toute la complexité de sa pensée.

– Effectivement. Le 21 avril 1759 Sade est nommé capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne. Gilbert Lely pensait que l'étonnante lettre « A Saint Dizier, ce 25 » date de cette époque.

– En quoi cette lettre est elle « étonnante » ?

– Écoutez donc, « La quantité des fautes que j'ai commises pendant mon séjour à Paris, mon cher abbé, la façon dont j'ai agi avec le père du monde le plus tendre me font repentir de m'y avoir fait venir mais que le remord de lui avoir déplu et la crainte de perdre son amitié pour jamais me punisse bien ! Maintenant il ne me reste plus que ces plaisirs que je croyais réels que la douleur la plus amère d'avoir irrité le plus tendre de tous les pères et le meilleur de tous les amis. Je me levais tous les matins pour chercher le plaisir ; cette idée me faisait tout oublier. Je me croyais heureux dès que je croyais l'avoir trouvé mais ce prétendu bonheur s'évanouissait aussitôt que mes désirs ne me laissaient que des regrets. Le soir j'étais désespéré ; je croyais que j'avais tord mais je ne m'en apercevais que le soir et le lendemain mes désirs renaissaient, me faisaient revoler au plaisir. Je ne me ressouvenais plus des réflexions de la veille. On me proposait une partie, je l'acceptais, je croyais que je m'étais bien amusé et je voyais que je n'avais fait que des sottises et que je n'étais point diverti, uniquement à moi même. A présent plus je réfléchis sur ma conduite plus elle me paraît singulière. Je vois que mon père avait grand raison quand il me disait que je faisais les trois quart des choses par air. Ah ! Si je n'avais fait que ce qui me faisait réellement plaisir je me serais épargné bien des peines et j'aurais bien moins souvent offensé mon père ! Pouvais je m'imaginer que les filles que je voyais pourraient me procurer réellement du plaisir ? Hélas ! Jouit on jamais bien d'un bonheur qu'on achète, et l'amour sans délicatesse peut il jamais être bien tendre ? Mon amour propre souffre maintenant de m'imaginer que je n'étais aimé que parce que je payais peut être

moins mal qu'un autre. Dans cet instant je viens de recevoir une lettre de mon père. Il me mande de lui faire une confession générale. Je vais la faire mais je vous assure qu'elle sera sincère ; je ne veux plus feindre avec mon père si tendre et qui veut bien encore me pardonner si je lui avoue mes fautes ».

– Oui... Cette « sagesse » ne semble pourtant avoir été suivie de faits...

– Je pense malheureusement que l'on peut même aller plus loin : nous avons ici un premier exemple de manipulation sadienne. On passe par Amblet pour atteindre un père déjà bien désabusé.

– Désabusé ?

– Laissez moi donc vous lire sa note autographe sur la copie d'une lettre de monsieur de Castera, « Voyez si ce coquin là a un louis par jour à perdre ; il m'avait promis de ne point jouer un sol mais ce qu'il dit et non c'est la même chose ». Nous avons malheureusement bien peu sur ces premières années et cela est d'autant plus regrettable que le Sade d'alors m'est fascinant.

– Puis je vous en demander le pourquoi ?

– Lely évoque une autre lettre de Castera, « Le cher fils se porte à merveille, il est aimable, docile, amusant. La route lui rend l'embonpoint et les couleurs que les plaisirs de Paris avaient un peu altéré. Son petit cœur ou plutôt corps est furieusement combustible : gare aux allemandes ! Je ferai mon possible pour l'empêcher de faire des sottises ». Il est sauvage... impitoyable... sans limite !

– Fascinant en effet...

– Cette lettre à son père « Du camp d'Obertistein, ce 12 août 1760 ».

– Je vous écoute.

– Sade y relate la situation militaire mais, bientôt, on y trouve des petites choses pourtant bien importantes. « Il faut faire sa cour pour réussir mais je n'aime pas à le faire. Je souffre quand j'entends quelqu'un dire à quelqu'un d'autre pour le flatter mille choses que souvent il ne pense pas. Il est plus fort que moi de jouer un aussi sot personnage. Être poli, honnête, haut sans fierté, prévenant sans fadeur ; faire assez souvent ses petites volontés quand elle ne nous nuisent ni à nous, ni à personne ; vivre bien, s'amuser sans se ruiner ni se déranger ».

– La jeunesse est rebelle ! Cependant je ne vois que du bon dans cette profession de foi.

– Le meilleur est à venir, « Peu d'amis, point peut être car il n'en existe pas un véritablement sincère et qui ne vous sacrifiât vingt mille fois si le plus léger intérêt de son coté s'y trouvait engagé ».

– N'attendait il pas trop de l'autre ? Pouvait il lui même prétendre être différent ?

– « De l'égalité dans le caractère qui vous fasse bien vivre avec tout le monde sans jamais cependant se livrer à personne car vous ne l'êtes pas plutôt que vous avez lieu de vous en repentir ».

– Désabusé ?

– « Dire le plus grand bien, faire les plus grands éloges de gens qui, souvent sans sujet, ont dit beaucoup de mal de vous sans que vous puissiez vous en douter (car presque toujours ce sont ceux qui ont les dehors les plus attrayants et qui paraissent le plus rechercher votre amitié qui vous trompent le plus).

– Désabusé...

– « Si je pouvais me flatter d'avoir un ami, je crois en avoir un au régiment ; encore n'en suis je pas bien sûr. Il s'appelle M.---, fils de M.de ---, et est même à ce que je crois un peu mon parent par les Simiane auxquels nous appartenons. C'est un garçon de beaucoup de mérite, fort aimable, faisant de très jolis vers, écrivant fort bien, appliqué et entendu à son métier. Je suis véritablement son ami ; j'ai des raisons pour le croire le mien. Au reste qu'en croire ? Il en est des amis comme des femmes : l'épreuve fait souvent voir que la marchandise est trompeuse ».

– Totalement désabusé...

– Peut être même un peu plus que ça, « Nous avons eu hier un cornette du régiment tué d'un coup d'épée. Si vous avez par hasard quelque cousin ou neveu pour qui vous vouliez avoir cet emploi je le demanderai pour lui à notre colonel ».



– 10 février 1763, signature du traité de Paris qui met fin à la guerre de sept ans. Le capitaine de cavalerie Sade est réformé le 16 mars suivant. 1763 c'est aussi mademoiselle de Lauris.
– Mademoiselle de Lauris ?
– Gilbert Lely découvrit cette liaison dans la correspondance de la famille léguée à la Bibliothèque Nationale par Maurice Heine. Laure Victoire de Lauris est née à Avignon le 8 juin 1741. Elle était la fille de Louis Joseph François de Castellane de Lauris, dit le marquis de Lauris, et de Marie Madeleine Gabrielle de Rivière de Bruis.
– Quand même !
– La maison de Lauris était une illustre famille de Provence dont les racines remontaient au treizième siècle cependant les difficultés financières du comte imposèrent Renée Pélagie de Montreuil, fille aînée du président à la cour des Aides.
– Un mariage de raison...
– Le 1er mai 1763, à Versailles, le mariage fut honoré de l'agrément du roi et de la reine, des ducs de Berry et de Provence, des princes de Condé et de Conti. Le 15 du même mois le contrat était signé dans l'hôtel du président de Montreuil.
– Et Sade dans tout cela ?
– Nous avons cette incroyable lettre « A mademoiselle de L--- » en date du 6 avril 1763. « Parjure ! Ingrate ! Que sont donc devenus ces sentiments de m'aimer toute la vie ? Qui t'oblige à l'inconstance ? Qui t'oblige à rompre de toi même les nœuds qui pour jamais allaient nous unir ? J'obtiens le consentement de mes parents ; mon père, les larmes aux yeux, ne me demande pour toute grâce que de venir faire le mariage à Avignon. Je pars ; on m'assure que l'on ne va plus travailler qu'à déterminer ton père à t'amener dans ce pays ci. J'arrive Dieu sait avec quel empressement dans des lieux qui vont devenirs témoins de mon bonheur, d'un bonheur durable, d'un bonheur que rien ne pourra plus troubler... Mais que deviens je grand Dieu ! Puis je encore survivre à ma douleur ? Que deviens je quand j'apprends qu'inspirée par un généreux transport tu te jettes aux genoux de ton père pour lui demander de ne plus penser à ce mariage et que tu ne veux pas entrer de force dans une famille... Vain motif dicté par la perfidie, fourbe, ingrate ! Tu craignais d'être réunie à quelqu'un qui t'adorait. Ces liens d'une chaîne éternelle te devenaient à charge, et ton cœur, que l'inconstance et la légèreté savent seules séduire, n'était pas assez délicat pour en ressentir tous le charmes ».
– C'est... passionné... une véritable tragédie...
– « C'est de quitter Paris qui t'effrayait ; mon amour ne te suffisait pas ; je n'étais pas fait pour le fixer. Va, ne le quitte jamais, monstre né pour le malheur de ma vie ! Puisse-t-il par les fourberies du perfide qui me remplacera dans ton cœur te devenir un jour aussi odieux que les tiennes ont su le rendre à mes yeux ! »
– N'en fait il pas trop ?
– « Ah ma chère amie ! Ah ma divine amie ! Seul soutien de mon cœur, seul délice de ma vie, mon cher amour où m'emporte mon désespoir ? Pardonne aux expressions d'un malheureux qui ne se connaît plus, dont la mort, après la perte de ce qu'il aime, devient l'unique ressource. Hélas je l'approche cet instant qui va me délivrer du jour que je déteste ; mes seuls vœux maintenant sont de le voir arriver. Qui peut m'attacher à la vie dont tu faisais seule les délices ? Je te perds ; je perds mon existence, ma vie, je meurs et de la mort la plus cruelle... ». On continue ? « Je m'égare ma

chère amie, je ne suis plus à moi ; laisse couler les larmes qui m'offusquent... Je ne puis survivre à mes maux. Ah si tu m'aimes encore, si tu m'aimes comme tu m'as toujours aimé, comme je t'aime, comme je t'adore, comme je t'adorerai toute ma vie, plains nos malheurs, plains toi des coups accablants de la fortune, écris moi, cherche à te justifier ».

– Folle passion...

– Mais ambiguë ! «Ménage ta santé ; je travaille au rétablissement de la mienne. Mais dans quel état que soit la tienne rien ne m'empêchera de te donner les preuves les plus tendres de mon amour. Dans cette aventure ci je crois que tu as lieu, et que tu l'auras encore, d'être contente de ma discrétion. Mais je n'ai fait que mon devoir ; je ne m'en fais pas un mérite... Prends garde à l'inconstance ; je ne la mérite pas. Je t'avoue que je serais furieux et qu'il n'y aurait pas d'horreur où je me portasse. La petite histoire de la --- doit t'engager un peu à me ménager. Je t'avoue que je ne la cacherai pas à mon rival, et ce ne serait pas la dernière confidence que je lui ferais. Il n'y aurait, je te jure, sortes d'horreur auxquelles je ne me livrasse... Mais je rougis de penser à employer ces moyens pour te retenir. Je ne veux ni ne dois te parler que de ton amour. Tes promesses, tes serments, tes lettres que je relis sans cesse tous les jours doivent seules t'enchaîner : je n'en appelle qu'à cela. Je te supplie instamment de ne pas voir de la --- : il est indigne de paraître à tes yeux. Enfin, ma chère amie, puis je compter sur ta constance ! Mon absence ne sera pas longue ; je n'attends que ta lettre pour partir. Aime moi toujours, ma chère amie, et attendons tout du temps. Il en viendra peut être un, bientôt, où tu ne craindras pas tant d'entrer dans ma famille. Quand j'en serai le chef, mes volontés décideront de mon choix, et je t'y trouverai peut être plus déterminée. J'ai besoin d'être consolée, d'être rassuré, de recevoir des preuves de ta constance : tout m'alarme ».

– Ouaip... On est bien loin de la tragédie... On verse plutôt dans le comique troupier même... Nos Roméo et Juliette étaient donc des libertins et la demoiselle de Lauris aurait contracté une infection sexuellement transmissible qui aurait contaminé Sade...

– C'est évident ! Remarquez cette obsession de l'inconstance ; on retrouve le mot pas moins de quatre fois !



– Tout de même... Une telle passion à un mois du mariage !

– Mais ce mariage n'est qu'une parodie! Lisons Lely « En mars et avril 1763 le Marquis, follement amoureux de mademoiselle de Lauris, en vient à compromettre les négociations de son père auprès de madame de Montreuil. En dépit de sa bonne volonté la présidente se montre quelque peu refroidie à l'égard de son futur gendre, notamment par certaines nouvelles d'Avignon. Elle vient d'apprendre, en effet, que le Marquis de Sade s'attarde dans cette ville pour y préparer son mariage avec mademoiselle de Lauris. Il faudra toute l'habilité du comte de Sade pour persuader la présidente qu'il avait cru tout fini avec les Montreuil et que c'était la raison pour laquelle il avait lui même envoyé son fils à Avignon afin d'y préparer un logis où il comptait se rendre ».

– Mais... Mais c'est du boulevard !

– Non Professeur ! C'est bien plus terrible que ça. Sade à son oncle, septembre 1765, « J'ai fait l'impossible, mon cher oncle, pour me vaincre sur la répugnance qu'elle m'a inspirée dès le premier moment ».



– Madame de Montreuil... curieux... j'aurais plutôt pensé à Claude René Cordier de Montreuil, le président à la cour des Aides de Paris...

– Eh bien non Professeur ! Des Montreuil ne retenez que Marie Madeleine Masson de Plissay de Montreuil dite « la présidente de Montreuil », sa femme ! Et le moins qu'on puisse dire c'est qu'au début ses relations avec sa belle mère furent idylliques. Le 16 mai 1763, veille du mariage, elle écrivait à l'abbé de Sade, « Monsieur votre neveu me paraît on ne peut plus aimable et désirable pour un gendre par l'air de raison, de douceur et de bonne éducation que vos soins paraissent avoir formé en lui ». Le 26 mai, je lis, « les remerciements que je vous dois de m'avoir envoyé un gendre si digne du sang dont il est et de l'éducation qu'il en a reçue ». Le 2 juin le comte écrivait à son frère que la présidente était, je cite, « folle du marquis » et, le 14 septembre, elle prenait même fait et cause pour lui dans le conflit d'intérêt l'opposant à son propre père !

– Pourquoi?

– Je lis, « Monsieur votre neveu étant devenu mon gendre sa réputation m'est devenue personnelle et doit m'être chère ». Cependant sa lettre au même abbé en date du 20 octobre révèle une proximité allant bien au delà, « Monsieur votre neveu à qui j'ai montré votre lettre en est très peiné ; il vous aime et vous respecte et le chose qu'il craint le plus est de vous déplaire. Vous tenez dans son cœur la première place et je n'en suis point jalouse ; je me contenterai de la troisième ». Plus loin encore, « Voila le drôle d'enfant, je l'appelle ainsi mon petit gendre. Je prends aussi parfois la liberté de le gronder : nous nous brouillons, nous nous raccommodons tout de suite. Cela n'est jamais bien grave ni long ». Et elle concluait, « étourdit soit mais le mariage met du plomb dans la tête ».



– C'est ce qui s'appelle se louper...
– Expliquez vous je vous prie.
– « Étourdit soit mais le mariage met du plomb dans la tête »...
– Eh bien !
– La déposition de Jeanne Testard date du 19 octobre 1763, de la veille de ce même courrier !
– Jeanne Testard ?
– Elle y est décrite comme « ouvrière en éventails et cependant faisant quelquefois des parties ».
– Des « parties » ?
– Allons professeur ! Un petit effort ! Ne me poussez pas à la trivialité ! Je lis, « et après avoir fait descendre au rez-de-chaussé son domestique qui l'avait suivi, il a fermé la porte de ladite chambre à clé et aux verrous, et étant resté seul avec la comparante. Il lui a d'abord demandé si elle avait de la religion et si elle croyait en Dieu, en Jésus Christ et en la Vierge ; à quoi elle a fait réponse qu'elle y croyait et qu'elle suivait autant qu'elle le pouvait la religion chrétienne dans laquelle elle avait été élevée. A quoi le particulier a répliqué par des injures et des blasphèmes horribles en disant qu'il n'y avait point de Dieu, qu'il en avait fait la preuve, qu'il s'était manualisé jusqu'à pollution dans un calice qu'il avait eu pendant deux heures à sa disposition dans une chapelle, que Jésus Christ était un j--- f--- et la Vierge une b--- Il a ajouté qu'il avait eu commerce avec une fille avec laquelle il avait été communier, qu'il avait pris les deux hosties, les avaient mises dans la partie de cette fille, et qu'il l'avait vue charnellement en disant : si tu es Dieu, venge toi ». Je poursuis ?
– Question trivialité il me semble que nous n'avons plus grand chose à redouter.
– « En y entrant elle a été frappée d'étonnement en voyant quatre poignées de verges et cinq martinets de différentes formes, dont trois de corde, un de fil de laiton et un de fil de fer qui était suspendus à la muraille, et trois Christ d'ivoire sur leurs croix, deux autres Christ en estampe, un calvaire et une Vierge aussi en estampe, attachés et disposés sur le mur avec un grand nombre de dessins et d'estampes représentant des nudités et des figures de la plus grande indécence ».
– Impressionnant...
– « Que lui ayant fait examiner ces différents objets il lui a dit qu'il fallait qu'elle le fouetta avec le martinet de fer après l'avoir fait rougir au feu, et qu'il la fouetterait ensuite avec celui des autres martinets qu'elle voudrait choisir. Qu'après cela il a détaché deux des Christ d'ivoire, un desquels il a foulé aux pieds et s'est manualisé sur l'autre jusqu'à pollution ; et sur la surprise et l'horreur que la comparante a marquée, il lui a dit qu'il fallait qu'elle foula aux pieds le crucifix, en lui faisant voir deux pistolets sur la table et tenant à sa main son épée, prêt à la tirer du fourreau, en la menaçant de la lui passer au travers du corps ; la comparant, par la crainte de perdre la vie, a eu le malheur de fouler aux pieds le crucifix, et en même temps il l'a forcée de prononcer ces paroles impies, B--- je me f--- de toi ; qu'il a même voulu exiger de la comparante qu'elle prit un lavement et le rendit sur le Christ, ce qui n'a point eu lieu par le refus qu'elle a fait ». Je termine, « Que ledit particulier a proposé à la comparante de la voir d'une façon contraire à la nature, et il a poussé l'impiété jusqu'à obliger la comparante de lui promettre qu'elle irait le trouver dimanche prochain à sept heures du matin dans la dite petite maison pour se rendre ensemble à la paroisse de Saint Médard y communier et prendre ensuite les deux hosties dont il se propose de brûler l'une et de se servir de l'autre pour faire les même impiétés et les profanations qu'il dit avoir faites avec la fille dont il lui avait parlé ».
– Effectivement... Vous m'aviez épargné jusqu'ici et, à vrai dire, je m'en étonnais... Nous voilà donc un peu violemment à mon goût dans le vif du sujet...
– Je dois bien reconnaître avoir été tout aussi blasté à la première lecture, ceci dit nous sommes des Historiens et nous nous devons de faire abstraction de toute sensibilité parasite.
– Rassurez moi Janus, quel intérêt peut donc avoir cette infamie ?
– Professeur ! Vous vous laissez allez à des sentiments qui n'ont lieu d'être ! Reprenez vous !

Ce texte est tout simplement capital !
– Capital ?
– Suivez moi ! Il y a déjà cette hystérie démentielle.
– J'aime à vous l'entendre dire !
– Mais comment l'expliquer ? Comment expliquer une telle frénésie d'horreurs ? On peut être athée mais qui donc pourrait se livrer à une telle interminable série d'inimaginable ? Et il y a de la préméditation ! Il a pensé, organisé et finalement réalisé ces crimes !
– Je ne vois pas où vous voulez en venir ?
– Il n'y a qu'un fou de Dieu qui puisse allez aussi loin.
– Il n'y a qu'un fou vous voulez dire.
– Non professeur ! Cet acharnement démentiel implique une passion à hauteur.
– Je ne vois pas bien ce qu'il pouvait en attendre.
– C'est pourtant clairement expliqué dans la déposition « qu'il n'y avait point de Dieu, qu'il en avait fait la preuve ».
– Une sorte d'invocation satanique ?
– J'ai déjà croisé des pratiques assimilables.
– Vous avez fréquenté d'autres satanistes que Crowley ?
– Je pense à l'infâme sacrifice d'Henri III de Valois.
– Un pamphlet séditieux !
– Je pense à l'abbé Boullan.
– Janus, vous m'impressionnez ! Autre chose ?
– Ces flagellations.
– Oui ?
– Autre perversion de son éducation jésuite ? Séquelle de brimade éducative ? Pratique mortificatoire ?
– Janus, vous n'avez pas perdu votre temps...

– Le 29 octobre 1763 Sade est incarcéré au château de Vincennes. Le 2 novembre il écrit au ministre de la Police, monsieur de Sartine, « Dans la malheureuse situation où je me trouve,

l'unique grâce et la seule consolation que j'ose demander est de vous supplier d'instruire ma femme de mon triste sort. Rien ne peut égaler l'inquiétude dans laquelle elle va être ne recevant plus de mes nouvelles. Tout malheureux que je me trouve ici, monsieur, je ne me plains point de mon sort ; je méritais la vengeance de Dieu, je l'éprouve ; pleurer mes fautes, détester mes erreurs est mon unique occupation. Hélas ! Dieu pouvait m'anéantir sans me donner le temps de les reconnaître et de les sentir, que d'action de grâce ne dois je pas lui rendre de me permettre de rentrer en moi même. Donnez m'en les moyens je vous en prie, monsieur, en me permettant de voir un prêtre. Par ses bonnes intentions et mon sincère repentir j'espère être à même bientôt de m'approcher des sacrements divins dont l'entière négligence était devenue la première cause de ma perte ».

– On a du mal à croire qu'il s'agit de l'homme de la déposition.

– On retrouve pourtant les incessantes invocations de Dieu.

– N'en fait il pas un peu trop en réclamant un prêtre ?

– Jeanne Testard évoque son valet ? « Vous pouvez vous informer de ses mœurs, toute ma famille vous en rendra sûrement de bons témoignages. Je puis d'ailleurs avoir l'honneur de vous assurer qu'il ne participait pour rien dans tout ceci ; aucun de mes gens n'étaient dans la confidence, aucun n'a jamais su ni vu ce dont il était question, et personnellement celui que je désire avoir n'a jamais mis les pieds dans la petite maison qu'une fois depuis qu'elle est meublée et encore n'est ce que le jour et après que tout fut entre vos mains ». Cela répond il à votre question Professeur ? Enfin comment résister au plaisir de vous lire sa lettre au gouverneur de Vincennes ? « Donnez moi la douceur de me réconcilier avec une personne qui m'est si chère et que j'ai eu la faiblesse d'offenser si grièvement... Je vous en supplie, monsieur, ne me refusez pas de voir la personne la plus chère que j'ai au monde. Si elle avait l'honneur d'être connue de vous, vous verriez que sa conversation bien plus que tout est capable de remettre dans le bon chemin un malheureux dont rien n'égale le désespoir de s'en être écarté ».

– Sade est libéré le 13 novembre 1763 suite à l'intervention de son père. La présidente de Montreuil tente d'oublier. Le 21 janvier 1764 elle écrivait à l'abbé de Sade « Moi, monsieur, prendre en aversion tout ce qui porte votre nom ! J'en suis bien éloigné en vérité ! Vous seul suffiriez pour détruire ce sentiment et en inspirer un opposé qui se fortifierait en ayant plus l'honneur de vous

connaître. Je vous avoue que je n'ai pas eu le courage de vous annoncer des faits que vous savez. Je vous trouvais si heureux d'en être assez éloigné pour les ignorer. Il ne tiendra qu'à monsieur votre neveu de réparer le passé par une conduite irréprochable à l'avenir ». Louis Marais était inspecteur de Police de la ville de Paris, il en surveillait les mœurs. Nous lui devons l'incroyable déposition de Jeanne Testard et c'est encore lui qui mena Sade à Vincennes. En fait je pense que nous pouvons dire que ce fut le policier de Sade.

– le policier de Sade ?

– Si Sade est devenu un paria de la noblesse il n'en était pas moins un de ses membres, et pas un des moindres d'ailleurs, hors cette caste avait parfaitement conscience d'elle même, de ses droits et de ses privilèges.

– L'élite de l'époque.

– Absolument ! Et, en tant qu'élite, ils s'arrogeaient des droits inimaginables au commun des mortel, comme celui, par exemple, de choisir un policier.

– Pardon ?

– Nous savons que dès le 7 décembre 1764 Sade se préoccupait des investigations de Marais et pourtant, le 20 mai 1778, il l'exigea comme escorte. Ceci dit, à bien y réfléchir, les choses ont elles changées ? En tout cas le remarquable travail de Louis Marais nous a été très précieux dans cette recherche.

– Tiens donc ?

– L'homme se distingue par parfaite maîtrise de l'écrit, une intelligence et une finesse pas obligatoirement envisageable à priori.

– Pourtant bien nécessaire à sa fonction.

– Effectivement. Gilbert Lely évoquait bien logiquement les vers que Sade chanta à sa femme durant la représentation de « l'avocat Patelin » : « Ne perdons jamais l'espérance. Loin de nous était le bonheur. Maintenant il est dans mon cœur. Tout vous répond de ma constance. Il ne faut s'étonner de rien. Il n'est qu'un pas du mal au bien ».

– De quoi rassurer la présidente !

– Simple proclamation de bonnes intentions. Lely fait d'ailleurs état de sa liaison avec mademoiselle Colet, ou Colette, de la comédie Italienne, dès juillet 1764, et on lit dans le rapport de Marais du 7 décembre 1764 « Il s'est amusé à donner vingt-cinq louis par mois à la demoiselle Colette, actrice aux Italiens, qui vit avec monsieur le marquis de Lignerai, lequel est assez complaisant pour se réduire à être en second quand elle trouve une bonne occasion. Il n'ignore pas son intrigue avec monsieur de Sade mais ce dernier commence à s'apercevoir qu'il est la dupe de cette demoiselle et cette semaine il a été exercer son tempérament chez la Brissault. J'ai très fort recommandé à cette femme, sans m'expliquer d'avantage, de ne pas lui fournir de filles pour aller avec lui en petites maisons».

– Ouaip...

– Le 20 février 1765 une certaine demoiselle C--- et, le 26 avril, le demoiselle Beauvoisin.

– Mais... Mais sa femme dans tout cela ?

– Elle n'en savait rien. La présidente à l'abbé de Sade le 8 août 1765, « Il y a plus de trois semaines qu'il n'a écrit à sa femme, elle commence à être en peine et pour peu que cela tarde je crains d'être forcé de parler ». Le 29 mars 1765 elle l'informait que son neveu se préparait à rejoindre la Provence et, le 20 mai, elle lui écrivait de nouveau, « Il est parti le 9 de ce mois d'auprès de Fontainebleau dans une terre , à une de mes fermes, où j'étais pour lors avec lui et sa femme. Je n'ai eu nulle nouvelle depuis ni ma fille non plus ». Elle poursuivait « Il a grand besoin que vos conseils fixent un peu la légèreté de sa tête. Il n'aurait tenu qu'à lui que je continue l'éloge que je vous en avais fait s'il m'eût tenu ce qu'il m'avait promis. Je sais qu'il faut de l'indulgence pour son âge mais il faut aussi de la décence dans la conduite ». En fait, il était alors avec la Beauvoisin !

– Non !

– Et si... Durant les mois de juin et juillet 1765 Sade vécu au château de La Coste avec la dénommée.

– Non !

– Et si... Et voilà ce qu'en dit Lely, « Quoiqu'il en soit la salle de théâtre du château a été restaurée à grands frais. Toute la noblesse des environs, galamment conviée par monsieur le Marquis, se presse aux représentations de La Coste. Bals, collations et festins sont offerts aux spectateurs. L'abbé de Sade est demeuré l'hôte de son neveu pendant huit jours, faisant les premiers honneurs de la fête ».

– C'est... c'est délirant !

– Tellement dix-huitième... le luxe, la luxure et la crasse masqués de parfum... perruques poudrées, maquillages outranciers et petite vérole... des serviteurs hautains armés de seau d'aisance derrière les tentures... L'affaire suscita néanmoins quelques remous.

– Vous m'étonnez...

– Vous le serez Professeur mais pas spécialement de la façon dont vous l'envisagez.

– Je vous écoute.

– Nous venons de voir que l'abbé de Sade participa à ce scandale pendant une semaine.

– J'avais noté le fait.

– A son retour il cru devoir en informer sa sœur, l'abbesse de Saint Benoît de Cavaillon qui, assez logiquement, adressa une lettre de reproches à son neveu.

– Logique.

– Sauf que Sade ne fit pas acte de contrition, loin s'en faut, « Vos reproches sont peu ménagés ma chère tante. A vous parler vrai je ne m'attendais pas à trouver dans la bouche d'une sainte religieuse des termes aussi forts. Je ne permets, ni ne souffre, ni n'autorise que l'on prenne pour ma femme la personne qui est chez moi, j'ai dit le contraire à tous le monde. Ne la donnez jamais pour telle m'a dit monsieur l'abbé mais laissez dire ceux qui voudront quoique vous leur disiez absolument le contraire. C'est son conseil que je suis ».

– C'est... virulent...

– Le meilleur est encore à venir « Quand un de vos sœurs, mariés comme moi, vivait ici publiquement avec son amoureux, regardiez vous déjà La Coste comme un lieu maudit? Je ne fais pas plus de mal qu'elle, et nous en ferons fort peu tous deux. Quant à celui de qui vous tenez ce que vous me dites, tout prêtre qu'il est, il a toujours un couple de gueuses chez lui, excusez je me sers du même terme que vous. Est ce un sérail que ce château, non, c'est mieux, c'est un b--- Pardonnez mes travers, c'est l'esprit de la famille que je prends et si j'ai un reproche à me faire c'est d'avoir eu le malheur d'y être né. Dieu me garde de tous le ridicules et vices dont elle fourmille. Je me croirais presque vertueux si Dieu me fait la grâce de n'en adopter qu'une partie ».

– Incroyable !

– Sa lettre à son oncle de janvier 1764 n'a pas cette outrance cependant elle recèle une prudence qui masque bien difficilement le caractère incontrôlable de notre homme. « Je me contenterai de vous dire que votre phrase « il n'y a rien de pire que de vouloir pêcher en eaux troubles » me fait voir que vous croyez des choses dont il n'est nullement question et me prouve que l'on vous a rendu de mauvais comptes (on ne m'a jamais fait pareils reproches et je ne les ai jamais mérités). L'on aime à voir souvent dans les autres les défauts que l'on a soit même. C'est vraisemblablement là le faible de la personne qui vous a informée et je crains que le reproche ne lui aille mieux qu'à moi ».

– Un loup qui ne peut mordre.

– C'est ça.

– De quoi vous faire un nouveau héro!

– Vous ne pouvez nier son génie! Le 17 juillet la présidente écrivait à l'abbé de Sade « Quelqu' autorisée que je sois par l'expérience à m'attendre à tout de la part de monsieur de Sade, je ne voulais pas le croire capable de cet excès d'indécence dans ses folles amours. Lorsque je me suis occupée à employer à mes amis pour son avancement et sa fortune, lorsqu'il doit à sa femme et à nous l'assouplissement d'une affaire qui pouvait le perdre à jamais et lui faire passer des années dans une citadelle, voilà les marques de reconnaissances que nous en recevons ». Attention Professeur, la suite est essentielle! « Je suis étonnée, je vous l'avoue, monsieur, que vous ayez eu la patience d'être six jours le témoin de cette extravagante scène et sans dissiper absolument l'erreur

que c'était madame de Sade. Je ne puis que gémir et souhaiter que vous conserviez encore assez de bonté pour lui pour ne pas l'abandonner absolument à lui même. Pour moi je ne m'en mêlerai plus en aucune façon. Je suis trop convaincue que l'amitié est un mobile impuissant sur son cœur ».

– Il me semble que je vais avoir besoin de vos lumières Janus.

– Commence ici le petit jeu de la présidente. Elle pique subtilement l'abbé en lui rappelant son inacceptable tolérance avant de lui offrir l'occasion de se racheter en acceptant la prise en charge du drôle.

– Brillante ! Et manipulatrice !

– Le post scriptum est bien intéressant, « Il est naturel que vous n'ayez pas fait mystère de ce qui se passe puisqu'il vous a assuré que je savais toutes ses fredaines et les tolérais. Il n'y a pourtant rien de moins tolérant et de plus fort que tout ce que je lui ai écrit en trois ou quatre lettres depuis qu'il est parti ». On la sent en défensive mais poursuivons, « Sûrement j'obtiendrais sur cela sans difficulté du ministre tout ce que je demanderais mais ce serait un éclat dangereux pour lui. Il ne faut donc pas en user ».

– Diantre ! Un ministre !

– Louis Phélipeaux de Saint Florentin, duc de la Vrillière.

– Whaou...

– Nous avons un courrier qu'il adressa à monsieur de Sartine, lieutenant de police, dès l'affaire Jeanne Testard, et nous savons qu'il géra les affaires Keller et de Marseille, époque à laquelle il entretint une correspondance secrète avec la présidente.

– Ainsi donc madame de Montreuil pouvait obtenir du ministre de la Justice tout ce qu'elle voulait ?

– C'est un fait.

– Diantre !

– Et puis elle se lâche, « Mais vous devez pas paraître de craindre votre neveu, encore moins tolérer ses folies. Ne le perdez pas de vue du tout parce qu'on en vient à bout qu'en ne l'abandonnant pas un moment ; c'est ainsi que j'avais réussi l'an passé à le séparer de la Colette et à lui faire entendre raison après l'avoir convaincu qu'il était trompé ». Elle poursuit, « Sous prétexte des affaires de la terre retournez voir ce qui s'y passe, si l'on est toujours aussi épris, tournez, parlez ferme, vous obligerez par respect pour vous au moins à y mettre plus de décence, à diminuer les dépenses, à y vivre dans une retraite plus ignorée, à ne recevoir personne, moyennant quoi cela serait moins scandaleux ». Elle poursuit encore, « Et toujours tâchez de vous ménager quelque tête à tête où vous puissiez lui parler raison et marquer votre mécontentement d'être obligé d'être en tiers et paraître partager sa mauvaise conduite en paraissant la tolérer. Ils s'ennuieront, étant gênée la nymphe se déterminera plus aisément à partir. Si comme je le soupçonne par sa dernière lettre que je vous envoie il commençait à s'en dégoûter, vous profiterez du moment, des nuages, des querelles qui peuvent survenir et dont il n'aura jamais la force de profiter tout seul. Il est facile. Si vous en venez à bout ne le laissez pas la suivre. Gardez le près de vous longtemps sans le lâcher. Occupez le et puis nous verrons. Et s'il était dégoûté de sa maîtresse il en prendrait un autre. J'aime mieux qu'il en prisse en Provence ; elle sont toujours moins dangereuses que des filles entretenue ».



– Sade arrive à paris le 20 août 1765 avec la Beauvoisin en laissant derrière lui quelque quarante-cinq mille livres de dettes. D'où cet étrange montage financier du 21 août devant maître Pontelier, notaire royal, par lequel il s'engageait contre le versement d'une somme de dix mille livres à une rente perpétuelle de cinq cent livres.
– De quoi préoccuper la présidente.
– Effectivement. Le 8 septembre elle écrivait à l'abbé « Votre neveu est toujours à Paris, habitant plus la maison de madame B. que la mienne. Il m'a écrit en arrivant prétextant des affaires qui le retiennent à Paris. J'ai combattu ses raisons frivoles, cela n'était pas difficile. Il m'a parlé de ses quatre-mille-cinq-cent livres de dettes pour lesquelles il fallait trouver de l'argent. Je lui ai répondu en lui promettant de lui faire trouver au mois de novembre des facilités pour cela (non à mes dépends ni à ceux de sa femme ; il serait trop fort de payer ses plaisirs) sans avoir besoin de faire de mauvaises affaires ».

– Cela semble évoquer son « engagement »...

– « Mais j'y ai mis une condition, c'est qu'aussitôt une lettre reçue il partirait pour venir me rejoindre. Cette chose ne lui a pas convenu sans doute, il m'a écrit... Là, là, je ne suis pas contente de son style et j'ai mis de la fermeté dans mes réponses ».

– Le ton semble avoir bien changé.

– C'est un fait, « Malgré toute ma colère je me contiens suivant les derniers avis que vous m'avez donnés. Quand je le tiendrai ici nous verrons. Écrivez moi toujours par Paris pour la raison que je vous ai dite car notre correspondance exacte lui est suspecte comme vous jugez bien et il aura grand soin de s'informer ici à mes gens si je reçois souvent des lettres d'Avignon ; et je ne sais point de secret si mal gardés que ceux qu'on ne commande à des domestiques ».

– Au final ?

– Au final ? Sade se risqua encore en un étrange plaidoyer bien provocateur, « Vous me faites des reproches bien durs mon cher oncle et auxquels je vous jure je ne m'attendais pas. Mon premier tort sans doute était d'avoir choisi une telle compagne de voyage mais l'ayant il était difficile que je la laissât là. Je n'aurais jamais été souper à L'Isle si vous ne nous eussiez pas fait dire que vous ne vouliez pas de nous. Pouvais je lui refuser de lui faire voir la Fontaine, et pour la voir n'était il pas nécessaire que ne pouvant souper à Saumane nous fussions souper à l'Isle ? Je crois cependant, mon cher oncle, que dans ma conduite de cet été il n'y a des fautes que du genre de celles pour lesquelles vous me dites avoir de l'indulgence. J'ai fait l'impossible, mon cher oncle, pour me vaincre sur la répugnance qu'elle m'a inspirée dès le premier moment. Eh bien j'ai fait ce qu'à la vérité un honnête homme ne devrait jamais faire, ma bouche à promis ce que mon cœur ne pouvait tenir, et cessant de me croire engagé parce que je ne l'étais que par la forme, j'ai cru que tout mon devoir consistait à cacher mes vrais sentiments. Ah ! Croyez moi mon oncle, je suis plus digne d'être plaint que d'être blâmé ».



– Et pourtant, le 18 décembre 1765 Sade dut se résigner à faire amende honorable, « Je n'ai plus qu'une grâce à vous demander, mon cher oncle, c'est d'oublier des torts commis dans l'aveuglement d'une passion dont je n'étais pas le maître. Croyez que les preuves que l'on vous a méchamment et imprudemment remises entre les mains n'ont jamais été écrites que sous la dictée de la sirène qui me tournait la tête. Rendu à moi même j'eusse été incapable de pareils noirceurs et maintenant que l'illusion est entièrement dissipée j'en rougis et ne la conçois pas. Daignez pardonner tout, je vous en conjure, et croyez que de tous les remords où me plongent les erreurs que cette créature là m'a fait commettre, ceux qui me dévorent le plus sont ceux d'avoir osé chercher par de pareilles horreurs à étouffer dans mon âme les sentiments de tendresse et de reconnaissance dont je serai toujours pénétré pour vous ».



– Rapport de l'inspecteur Louis Marais du 3 janvier 1766 « Monsieur le Comte de Sade a cessé toute espèce de commerce avec la demoiselle Bonvoisin qui est présentement entretenue par monsieur le marquis de Saint Contat et guerluchonnée par monsieur le chevalier de Choiseul. Il s'est attaché à la demoiselle Dorville, grande fille aimable échappée depuis peu du sérail de la Huguet. Il ne lui donne que dix louis par mois ; il est secondé par monsieur le chevalier --- qui va la voir au moins une fois par semaine et qui lui donne pour chaque visite qu'il lui rend quatre louis. Il continue néanmoins de fréquenter la demoiselle de Clair ».

– Un simple vie de libertin somme toute.

– Le 1er juin 1766 l'abbé de Sade écrivait à la présidente de Montreuil « Il n'y a que vous et moi, madame, qui ayons un peu de crédit sur lui. Mais que pouvons nous faire ? Peu de chose dans le moment présent ; il faut qu'il jette sa gourme, il est actuellement dans le feu de des passions, vous avez raison de dire que c'est une tête qui veut être ménagée; il serait dangereux de le prendre,

comme à fait son père, à rebrousse poil ; il serait capable de donner dans de plus grands écarts. Ce n'est qu'à force de douceur, d'indulgence et de raison qu'on peut espérer de la ramener. Vous vous y êtes prise, madame, on ne peut pas mieux. Il a pour vous beaucoup de confiance et de respect : tôt ou tard vous en ferez ce que vous voulez ».

– Comment dites vous Janus ? C'est ce qui s'appelle se louper ?

– Le voilà qui aborde la question de Renée Pélagie, « Je lui ai beaucoup parlé de sa femme comme vous croyez bien ; il sent tout ce qu'elle vaut, il m'en a fait les plus grands éloges ; il a de l'amitié pour elle et beaucoup de respect; il serait au désespoir de lui déplaire mais il la trouve trop froide et trop dévote pour lui, et voilà ce qui fait qu'il va chercher de l'amusement ailleurs». Il précisait encore « Il m'a dit que sa femme ignorait ses folies et qu'il serait au désespoir si elle les savait ; c'est quelque chose ».



– 30 janvier 1767, décès de Jean Baptiste François Joseph, Comte de Sade. 11 avril 1767, Sade est promu capitaine de cavalerie ; il part rejoindre la Beauvoisin à Lyon alors que sa femme est enceinte de cinq mois. 27 août 1767, naissance de Louis Marie de Sade. Rapport de l'inspecteur Marais du 16 octobre 1767 « On ne tardera pas à entendre parler des horreurs de monsieur le Comte de Sade ; il fait l'impossible pour déterminer la demoiselle Rivière de l'Opéra à vivre avec lui et lui a offert vingt-cinq louis par mois à condition que les jours qu'elle ne serait pas de spectacle elle irait les passer avec lui à sa petite maison à Arcueil. Cette demoiselle l'a refusé parce qu'elle reçoit les bienfaits de monsieur Hocquart de Coubon, mais monsieur de Sade la poursuit toujours et, en attendant qu'il la réduise, il l'a sollicité tant qu'il a pu cette semaine la Brissault de lui fournir des filles pour aller souper avec lui à sa petite maison d'Arcueil. Cette femme l'a refusé constamment sachant à peu près ce dont il est capable mais il se sera adressé à d'autres moins scrupuleuses ou qui ne le connaissent pas, et certainement avant peu on en entendra parler ».



– Déclaration faite par la veuve Kailaire au sujet de violences exercées contre elle à Arcueil par un quidam. L'an 1768, le 3 avril, nous Benoist Gersant de la Benardière, commandant la brigade postée au Bourg la Reine pour la sûreté publique, sur l'avis à nous donné aujourd'hui environ le sept heures du soir, qu'au château d'Arcueil il y avait une femme qui venait d'être très maltraitée dans une maison de campagne, et quelle était dangereusement blessée, nous nous sommes aussitôt transporté au dit château où nous avons en effet trouvé une femme entourée de nombreuses personnes, laquelle nous a dit et déclarée se nommer Roze Kailair, veuve de Charles Valentin, garçon pâtissier, qu'aujourd'hui, jour de Pâques, sur le neuf heures du matin, elle demandait l'aumône dans la place Victoire, qu'elle a été abordée par un jeune homme vêtu en redingote grise, un couteau de chasse au coté et une canne à la main, qui lui a proposé de venir avec lui faire sa chambre, qu'elle plaignante pensant que c'était à tout autre fin lui a répondue qu'elle était point ce qu'il imaginait, a quoi il a répliqué que c'était pour le servir, qu'il lui donnerait des gages et la nourrirait bien, ce qu'ayant accepté il l'a d'abord conduite dans une maison près de la nouvelle halle où il l'a laissée environ une heure dans une chambre, qu'il est revenu la prendre et la conduite dans un fiacre à sa maison de campagne, à Arcueil, où l'ayant faite entrée dans une salle basse, il l'a fait

dépouiller de toutes ses hardes, lui a fait ôter jusqu'à sa chemise, la liée sur un lit avec des cordes, après quoi la cruellement maltraitée de coups de verge et de coups de couteau, et lui a fait fondre sur le plaies de la cire, qu'il l'a ensuite conduite, après l'avoir déliée et fait revêtir de ses hardes, dans une chambre où il l'a enfermée, la menaçant de la tuer ; qu'elle déclarante lui ayant représenté qu'elle n'avait pas fait ses Pâques qu'elle le suppliait de ne la pas faire mourir qu'elle n'eut été confessée, à quoi le dit particulier lui a répondu qu'il la confesserait et même a voulu l'y obliger » . Où l'on retrouve sa fixation religieuse... Le matin de Pâques... La confession...

– Attendez Janus ! On n'est plus dans le libertinage éhonté, on est dans la torture et le meurtre !

– Comme vous y allez Professeur ! Reprenons tout cela avec un peu plus de sérénité. Ce même lieutenant Benoist Gersant de la Benardière nous apprend que notre homme était coutumier du fait, il avait déjà, en février, fustigé quatre filles avant de les rémunérer d'un louis chacune et, le 16 avril, il déposait « que depuis environ quinze mois qu'il vient à sa maison d'Arcueil il y cause beaucoup de scandale, y amenant jour et nuit des personnes de l'un et l'autre sexe avec qui il est en commerce de débauche, que d'ailleurs il est connu pour homme très violent ayant insulté et frappé différentes personnes ».

– Nous parlons d'un fou !

– Nous avons le rapport du Chirurgien Pierre Paul Le Comte en date du 3 avril 1768, « J'ai examiné et reconnu toute l'étendue des fesses et une partie des lombes vergetée et excorée avec coupure et contusion forte et longue sur l'épine du dos, et en outre une contusion échimosée et déchirure sur le dessus de la main gauche, que le tout m'a paru être fait par quelque instrument contondant et tranchant. Ai aussi remarqué de la cire fondue ». Enfin nous avons la déposition de Rose Keller elle même, « que lui ayant dit qu'elle ne pouvait pas se confesser à lui et lui ayant fait encore d'autres représentations, il s'est mis à jeter des cris très hauts et très effrayants, a coupé les cordes qui la liait et la reconduite dans le petit cabinet pour se rhabiller. Il lui a apporté un pot à eau avec un grand saladier pour se laver, qu'elle se lava et s'essuya avec une serviette qu'il lui avait aussi apportée, et que cette serviette s'étant trouvée ensanglantée il la lui avait fait laver. Qu'ensuite il lui apporta une petite fiole dans laquelle il y avait une liqueur de couleur d'eau de vie, et il lui dit de s'en frotter et que dans une heure il n'y paraîtrait plus, qu'étant entièrement rhabillée il lui a rapporté un petit morceau de pain, un morceau de bouillit froid avec environ une chopine de vin, qu'il l'enferma dans ladite chambre après lui avoir dit de ne pas approcher de la croisée, de ne se pas faire voir et de ne pas faire de bruit, et qu'il la laisserait sortir sur le soir, sur quoi elle lui demanda de la laisser de bonne heure parce qu'elle ne savait pas où elle était et qu'elle n'avait pas d'argent et qu'elle ne voulait pas coucher dans la rue, à quoi il lui répondit qu'elle n'avait que faire de s'embarrasser ». Elle parvient à s'échapper, « D'où elle a gagné un mur qu'elle a escaladé à l'aide de treillages qui étaient auprès d'un berceau du jardin, est tombée dans un grand clos et s'est blessée au bras et à la main gauche en tombant, et du clos elle a gagné la rue ; qu'un domestique a couru après elle en lui disant de revenir et que son maître voulait s'accommoder avec elle, ce quelle a refusé, sur quoi ledit domestique a tiré une bourse et a dit qu'il allait lui donner de l'argent, ce qu'elle a pareillement refusé ». Un dernier détail, « Nous observe quelle a reconnu qu'il lui avait coulé de la cire rouge en ce qu'ayant trouvé moyen de lâcher les liens de sa main gauche et l'ayant porté vers ses reins, il est tombé de la cire dessus, et qu'aussi en se lavant elle avait trouvé une assez grande quantité de cire dans le bassin ». l'ensemble me semble peu compatible avec des intentions meurtrières.

– Ce n'est pas ce que m'inspire cette prétendue discrète libération nocturne.



– Le matin du 7 avril 1768 Renée Pélagie informa maître Claude Antoine Sohier et l'abbé Amblet de l'instruction d'une procédure à Arcueil contre son mari et elle leur demanda d'aller négocier avec la plaignante, une négociation qui s'éleva à deux-mille-quatre-cent livres et sept Louis d'or « pour ses pansements et médicaments ». Le lendemain le ministre adressait à monsieur de Sartine, lieutenant général de Police, l'ordre d'incarcération du Marquis de Sade au château de Saumur.

– Avez vous réussi à en apprendre un peu plus ?

– Le 15 avril Marais transfert Sade à Pierre Encise, près de Lyon.

– Bon...

– Le 23 avril 1768, « Interrogatoire fait par nous Jacques de Chavanne, conseiller du Roy, contre le sieur Lecomte, chirurgien à Arceuil accusé, suivant l'arrêt de la cour du 19 des présent mois et an ».

– Mais... Lecomte... le médecin qui examina Keller ?

– C'est cela.

– Accusé !

– C'est bien ce qui est écrit. Je lis, « A dit qu'il a visité le jour de Pâques fort tard, dès l'ordonnance du sieur de la Bernardière, commandant de la maréchaussée ; que ce jour la visite fut imparfaite parce qu'elle n'était pas déshabillée, et que le lendemain il l'a visitée dans son lit plus exactement en exécution de l'ordonnance du juge d'Arcueil dont il a dressé les procès verbaux. Int° : Pourquoi dans ces deux procès verbaux il n'a pas rendu un compte détaillé de l'étendue des excoriations et contusions, et de la longueur, largeur et profondeur des coupures. A dit qu'il

entendait par excoriation que l'épiderme seulement était enlevé en différentes places dans toute l'étendue des fesses et une partie des lombes, qu'à l'égard des contusions elles n'étaient autres que celles provenant d'une apparence de verges ; qu'à l'égard des coupures il n'a vu que des places d'épiderme enlevé, et qu'il n'a pas cru pouvoir les mieux détailler qu'il ne l'a fait, et que si elle a été visitée depuis il ne crois pas que ceux qui l'ont visité aient pu dire autre chose. Int° S'il a reconnu quelque meurtrissures qui lui ait paru avoir été causé par des coups de bâton. A dit qu'il n'a vu que deux traces un peu au dessus des lombes sur l'épine du dos sans équimose et seulement avec rougeur. Int° Combien il a remarqué de coupures. A dit qu'il pouvait y avoir une douzaine d'excoriations en forme de coupures. Int° De quelles dimensions étaient ces coupures. A dit qu'elles étaient de la grandeur et de la forme d'une pièce de six sols et qu'elles n'allaient pas au delà de l'épiderme. Int° S'il a vu quelques marques de brûlure sur ladite femme. A dit que non, que la femme s'est bien plaint qu'on lui avait coulé de la cire blanche et de la cire rouge, qu'il n'a trouvé aucune marque de cire rouge ni aucune trace de brûlure telle qu'elle aurait été causée par la cire d'Espagne qu'on aurait fondu sur ses excoriations, qu'il n'a trouvé que des gouttes de cire blanche sur le dos qui ne lui ont pas paru avoir fait marque de brûlure. Int° S'il a cherché à voir les traces de corde aux pieds, aux mains et au corps. A dit qu'il n'en a point vu aux mains ni au corps qu'il a examiné, et n'a point examiné les pieds ».

– Je me trompe ou il minimise ?

– Cela me semble évident.

– Je ne comprend pas tout là.

– Le 26 avril la présidente évoquait à l'abbé de Sade « un acte de folie ou de libertinage qu'on ne peut excuser mais dépouillé de toutes les horreurs dont on l'avait surchargé ».

– C'est sans appel. Vous... Vous pensez qu'elle est derrière tout ça ?

– Le 10 juin 1768 Sade fut transféré par Marais à la Conciergerie du Palais où il déclara aux parlementaires avoir obtenu des lettres d'abolition et vouloir s'en servir. Ce même 10 juin la Grande Chambre assemblée entérina les dites lettres d'abolition et le condamna, je cite, « à aumôner la somme de cent livres applicable au pain des prisonniers de la Conciergerie du Palais ».



– Sade est finalement libéré le 16 novembre 1768 avec obligation de se retirer à La Coste. Il est à retenir que Renée Pélagie rejoint la capitale les jours suivants sa libération. 2 mars 1769, la présidente de Montreuil à l'abbé de Sade, « Les torts multipliés, monsieur, de monsieur votre neveu lors même que la reconnaissance devait l'avoir attaché pour jamais à sa femme et à moi et m'avoir acquis sa confiance entière m'ont obligé d'interrompre ma correspondance avec lui et éteint les sentiments d'intérêt pour lui et l'espoir de son retour vers le bien, qui seuls m'avaient guidés dans tout ce que j'ai fait en sa faveur dans ses malheurs pour les réparer ».

– Mais... Pourquoi ce désamour ?

– 2 mars 1769 à l'abbé de Sade, « Ce qu'on lui écrit parle comme une chanson. On y répond point ou l'on y répond par des persiflages, des déraisons dont je suis rebutée et peut être sa femme aussi le sera-t-telle bientôt ». Elle poursuit « Lors de son aventure, il s'est trouvé devoir à différents ouvriers seize à dix-sept mille livres pour dépenses folles faites dans ses petites maisons, pour ses maîtresses, pour son entretien, dettes qu'il m'a caché avec soin, disant toujours qu'il ne devait rien, qu'il payait tout argent comptant ». Et encore « Bien loin de là j'ai su, quoiqu'elle me l'ait caché avec soin, qu'elle a vendu le peu de diamants qu'elle avait pour son voyage et avancer les six mois de sa belle mère qui était elle même dans le besoin faute de paiement de son fils qui l'a délégué sur ses terres et d'où il ne lui envoie rien. C'est tous les six mois la même chanson ». Le fait est que la présidente n'exagérait pas. Le 25 juillet 1769 le ministre de la maison du roi déclinait l'offre de vente de ses diamants et nous avons également ce courrier du 11 août, « J'ai, madame, rendu compte au roi de l'offre que vous faite de donner vos diamants à monsieur le comte d'Artois. Sa majesté ne fera point usage de cette générosité ; elle m'a chargé de vous marquer qu'elle n'accepterait point vos diamants dont monsieur le comte d'Artois n'a d'ailleurs pas besoin sa majesté lui ayant donné ceux qui lui sont nécessaires ».

– Et de deux !
– Ajoutez y donc les intérêts ! « A l'égard de la somme que vous croyez qui restait due à monsieur de Sade provenant de ses appointements pendant qu'il était ministre auprès de l'Électeur de Cologne, c'est par monsieur le duc de Choiseul que vous pourrez avoir des éclaircissements sur cet article ».



– 27 juin 1769, naissance de Donatien Claude Armand. 17 avril 1771, naissance de Madeleine Laure. 1er juin 1771 Sade cède sa charge de mestre de camp au comte d'Osmont pour dix mille livres et, le 1er septembre, il est incarcéré huit jours à For l'Évêque, prison pour dettes.
– Décidément...
– 7 novembre 1771, mademoiselle Anne Prospère de Launay, chanoinesse, envoyait une lettre de remerciements à l'abbé de Sade pour son petit cheval corse.
– C'est très sympathique mon cher Janus mais cette fois je ne vois plus trop où vous voulez en venir.
– Anne Prospère de Launay était la sœur cadette de Renée Pélagie.
– Bien.
– Sade s'enfuit en Italie avec elle le 3 juillet 1772.
– Mais... Mais c'était sa belle sœur !
– Comme vous y allez Professeur... Je ne dis pas que c'est bienvenu cependant admettez que nous ne sommes pas sans croiser ce genre de bizarrerie. Venons en à cette chanoinesse. Gilbert Lely nous précise que la documentation la concernant est succincte. L'Historien situait sa naissance entre 1743 et 1745 et, malheureusement, il ne reste rien de sa correspondance avec Sade.
– Ça fait peu.
– Allons Professeur, ce n'est pas ce qui va nous arrêter !
– Ça me plaît !
– Lely accusait la présidente d'avoir fait disparaître cette correspondance licencieuse cependant il nous reste de celle avec l'abbé de Sade la lettre que nous venons d'évoquer, « Bien loin de craindre de payer trop cher le petit cheval c'est un double plaisir mon cher oncle que de le mériter par une lettre, mais je vous prie de croire que mes sentiments sont un motif plus puissant que le petit corse lorsqu'il s'agit d'assurer mon oncle de mon attachement et mon cœur seul m'y engage ».
– Oui ?

– « La petite nièce est bien fâchée de ne pouvoir aller vous lutiner, elle s'en faisait trop de joie pour qu'elle ne fut pas troublée, la mort de ma grand mère retarde ce moment, je suis très empressée qu'il se répare, c'est toute l'impatience dont mon cœur est capable. J'ai l'honneur d'être mon cher oncle votre très humble et très obéissante servante ».
– C'est assez curieux cette expression « vous lutiner »...
– Rien jusque là que coquinerie toute féminine cependant la lettre que l'abbé lui adressa le 18 novembre 1773 ne manque pas elle d'allégories sans ambiguïté, « Non, ma chère nièce, votre oncle ne vous refusera jamais rien de ce qui sera en son pouvoir ; et comment pourrait il vous refuser une grâce dont « votre réputation, votre honneur et peut être votre vie en dépendent » ? Voila de terribles mots ma nièce et de puissants motifs auprès de moi car, en vérité, je n'ai rien de plus cher au monde que votre honneur et votre vie ».
– Oui ?
– « Je ne connais de si aimable que vous et je suis né das un climat chaud ; de ces deux choses réunies il ne peut résulter qu'une amitié très vive : telle est celle que j'ai pour vous. Vous voulez que je vous en fasse le sacrifice et que je lui substitue un sentiment plus tranquille : je suis très déterminé à faire ce que vous désirez de moi ».
– Bien !
– Sauf que ça se gâte, « Vous voulez qu'un provençal aime à l'auvergnate, cela est impossible. On ne règle pas comme cela le mouvements de l'âme ; leur vivacité dépend de la circulation du sang dont nous ne sommes pas les maîtres. Le soleil fouette le sang d'un provençal, les neiges ralentissent celui d'un auvergnat. De là vient la différence entre la façon d'aimer de l'un et de l'autre, qui est telle qu'il n'est pas étonnant que l'amitié d'un provençal soit prise pour de l'amour par une femme qui a passé sa vie en Auvergne ».
– Oui...
– « Des réflexions métaphysiques sur ce chapitre me mèneraient trop loin et vous ennuieraient peut être. Je passe tout d'un coup au fait. Voyez ce que je puis faire pour vous et que je ferai certainement puisqu'il s'agit de vous conserver l'honneur et la vie. Mes sentiments pour vous resteront dans mon cœur tels qu'ils sont parce qu'il ne dépend pas de moi de les affaiblir et de les mettre à votre point mais je donnerai un masque auvergnat à mon amitié provençale. Vous me demanderez peut être en quoi consiste ce masque ? Le voici. Je voudrais passer ma vie avec vous : je ne vous verrai point. Je brûle d'aller à Clermont : je n'irai pas. Si je suivais les mouvements de mon cœur je vous écrirais tous les jours, mes lettres seraient pleines de tendresse et de chaleur : pour vous plaire je vous écrirai de loin en loin des épîtres froides où je tâcherai d'imiter le style d'Auvergne. Je crois pouvoir me flatter qu'à l'abri de ce masque votre honneur et votre vie seront en sûreté ». Puis il s'emporte ! « Si vous désirez de moi quelque autre chose qui soit en ma puissance vous n'avez qu'à le dire, mais si vous voulez que je tienne la parole que je vous donne gardez vous de franchir les bornes que vous avez posées vous même. « Ah, mon cher oncle, que je vous aime ! Depuis que je vous ai connu vous n'êtes pas sorti de ma mémoire ». Ma nièce est ce là le style de l'amitié d'Auvergne ? Je vous déclare que je regarde cette déclaration comme une incursion dans ma province. Si vous continuez d'en faire de cette espèce je ne serai plus maître de moi ; je rassemblerai tous mes feux, j'irai fondre toutes vos neiges et j'en ferai un torrent qui vous inondera ».
– Ah ! Quand même... une sorte « d'esprit de famille » si j'ose dire... un tempérament...
– Un tempérament que partageait Anne Prospère elle même ! 17 novembre 1774, « Il me semble monsieur que vous oubliez facilement les absents. S'il m'eut été possible d'aller moi même me rappeler à votre souvenir avant mon départ je lusse fait sans doute, mais dans l'impossibilité où j'en étais je vous écrivis pour vous en témoigner tous mes regrets. Je crains que vous n'ayez pas reçu ma lettre car je n'ai pas entendu parler de vous depuis ce temps, peut être est ce aussi que les charmes de votre solitude vous occupant tout entier ne vous laissent point la possibilité de penser à d'autres objets. Dans ce dernier cas, mon oncle, comme je suis discrète je finis bien vite ne voulant point vous distraire plus longtemps et je me borne à vous assurer mon sincère attachement ».

– Mi juin 1772, Sade quitte La Coste pour aller toucher des fonds à Marseille. Le 27 juin au matin Sade et son laquais Latour rejoignent quatre femmes ; la procédure judiciaire du 30 juin 1772 publiée par Maurice Heine nous permet de nous faire une idée d'un de cet inextricable scénario sadien. Marianne Laverne, dix-huit ans déposa « Dès qu'il les vit il sortit une poignée d'écus de sa poche, dit que celle qui devinerait passerait la première, la déposante fut celle qui fut la première introduite ; il ferma la porte à clé, l'étendit sur le lit de même que l'homme habillé en matelot ; pendant que d'une main il fouettait la déposante, de l'autre il excitait son domestique, celui ci sortit, ensuite le dit homme tira de sa poche une boite de cristal cerclé en or qui était dans une bourse de peau grise et présenta des pastilles en forme d'anis sucré, lui dit d'en manger beaucoup, que cela l'exciterait à faire des vents. La déposante en mangea sept à huit, il l'engagea ensuite à en manger d'avantage, elle n'en voulut plus et il lui proposa de se laisser connaître par derrière par son domestique qu'il appelait monsieur le marquis, à défaut par lui même et lui promit un louis, la déposante se refusa à pareille proposition. Il sortit pour lors un fouet en parchemin garni de petites et grosses épingles, lequel était ensanglanté, l'engagea de lui en donner sur le cul ; elle ne put lui en donner que trois coups parce que le cœur lui manquait. Et comme il voulait qu'elle frappa fort et qu'elle ne voulait plus continuer, il se fit fouetter avec un balai de brus qu'il avait envoyé cherché lorsqu'il arriva et s'en fit donner plusieurs coups sur le cul par la déposante en lui disant de frapper bien fort ». Je poursuis « Vint ensuite le tour de Rosette et puis celui de Mariannette ; peu après que cette dernière fut entrée il appela la déposante qui déjà s'était trouvée mal et avait été obligée de prendre du café, il ferma de nouveau la porte, resta avec la déposante, la dite Mariannette et son domestique, leur présenta des dragées ; la déposante n'en voulut plus, Mariannette en prit quelques une qu'elle jeta. Le dit homme que son domestique appelait Lafleur les fouetta l'une et l'autre avec le balai de brus, coucha la déposante de ventre sur le lit, la retroussa par derrière, lui demanda si les dragées ne lui avaient rien fait, mit son visage sur le cul d'elle déposante, voulut engager Mariannette à exciter de nouveau son domestique. Celle ci s'y refusa, il voulut qu'elle resta debout à coté de la déposante ; comme elle voulait s'en aller, il les menaça ; la déposante qui se sentit suffoquer de toutes les manières pleurait à chaudes larmes lorsqu'enfin son domestique jouit de lui par derrière. Après qu'ils eurent fini il leur donna six livres à chacune ».

– Autre chose ?

– Marie Borelly, dite Mariette, vingt-trois ans, dit que notre homme gravait avec son couteau les coups de fouet au tuyau de la cheminée ; on lit dans la procédure « ayant observé de plus sur le tuyau de la cheminée du coté droit du miroir vers la fenêtre les chiffres rangés de la manière qui

suit : 215/179/225/240 ».

– Quand même...

– Et ce n'est pas fini professeur ! « Marguerite Coste, fille pierre à feu, ménager, native de Montpellier, âgée de vingt-cinq ans, demeurant dans la présente maison, laquelle moyennant serment nous a dit et exposé que samedi dernier sur les neuf heures du soir étant sur la porte de la rue elle fut accostée par un homme de grande taille, le dit jeune homme lui dit qu'il venait de la part de son maître pour savoir s'il pourrait venir et lui dit de se préparer à le recevoir, il lui laissa même un mouchoir pour gage. Le domestique revint peu après accompagné d'un autre jeune homme qu'il dit être on maître, d'une taille moyenne, assez rempli, cheveux blonds, portant épée, vêtu d'un frac gris, culotte en soie couleur souci, ayant une canne à pommeau d'or. Dès qu'il fut entré le prétendu domestique qui avait un air égaré se retira et y fut contraint par son prétendu maître qui quitta sa canne et son épée, s'assit au pied du lit et l'exposante s'assit auprès de lui sur une chaise. Le jeune homme lui offrit des pastilles en forme d'anis sucré contenu dans une boite dont le cercle était d'or. L'exposante en prit quelques unes et les mangea. Le jeune homme lui en offrit de nouveau ; comme elle n'en voulait plus il la pressa en lui disant qu'il en offrait ainsi à toutes les demoiselles et l'engagea enfin à manger tout le contenu de la dite boite et lui demanda ensuite si elle ne sentait rien dans l'estomac ou dans le ventre et lui proposa ensuite de jouir d'elle par derrière et de plusieurs manières toutes plus horribles, ce qu'elle refusa toujours constamment. S'étant néanmoins amusé de sa personne, il se retira après lui avoir laissé six francs sur la table ».

– Rien de bien nouveau...

– Oh que si ! « A peine fut il sorti qu'elle se sentit l'estomac en feu et vomit copieusement des matières de différentes couleurs et le plus souvent noirâtre, toutes lesquelles matières emportèrent avec elles une odeur puante ».

– Ah...

– « Que depuis elle n'a cessé de vomir, ayant même vomi en notre présence à plusieurs reprises et copieusement des matières noirâtres et fétides ».



– C'est donc cette même Marguerite Coste qui fut à l'origine de la procédure judiciaire du 30 juin 1772. Le 4 juillet le procureur du roi ordonnait l'arrestation de Sade et de son laquais mais notre Marquis ayant déjà fuit en Italie avec sa belle sœur restait la condamnation par contumace, d'où la sentence définitive en date du 3 septembre 1772 « Nous lieutenant général criminel en conseil déclarant le sieur marquis de Sade et Latour son domestique vrais contumaces et défaillants et dûment atteints et convaincus savoir ledit sieur de Sade du cas et crime d'empoisonnement et tant celui que ledit Latour du cas et crime de sodomie à eux imposé par réparation de quoi les avons condamnés à être livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice qui leur fera faire amende honorable au devant la principale porte de l'église Cathédrale et là à genoux tête et pieds nus en chemise la corde au cou tenant chacun un flambeau de cire jaune du poids d'une livre ardent entre leurs mains demander pardon à Dieu au roi et à la justice et ce fait menés et conduits à la place Saint Louis au bout du cours pour sur un échafaud qui y sera à ces fins dressé avoir ledit sieur de Sade la tête tranchée et sur un potence qui y sera pareillement dressée être ledit Latour pendu et étranglé jusque à ce que mort naturelle s'en suive, ensuite le corps dudit Sade et celui dudit Latour seront brûlés et leur cendres jetées au vent ». la sentence de Marseille fut confirmée par l'arrêt du parlement de Provence en date du 11 septembre 1772.

– Pourquoi ce rictus Janus ? Je ne vois pas vraiment ce qu'il y a de drôle...

– « Fait à la chambre ordonnée durant les vacations du parlement de Provence séant à Aix publié à la barre le dit jour, et le douze dudit mois le dit sieur Marquis de Sade a été exécuté à la mort tête tranchée, et le nommé La Tour, son domestique, a été exécuté à la mort à la corde, et ensuite tous les deux ont été exécutés au feu, et les cendres ont été jetées aux vents par l'exécuteur de la haute justice, et ce en effigie, ainsi le certifie le greffier criminel de ladite cour ».



– Mis à part ce reliquat moyenâgeux reste une procédure judiciaire condamnant Sade pour crimes d'empoisonnement et de sodomie, et ce n'est pas rien !
– Et c'est sans compter l'incident Anne Prospère de Launay !
– Mais cela était inconnu du public.
– C'est pourtant à prendre en compte pour les événements à venir.
– Je vous écoute.
– Le retour d'Anne Prospère à La Coste en octobre 1772, les courriers de Sade, tout confirme la tolérance de Renée Pélagie quant à cette relation.
– Développez je vous prie.
– Je pense à la lettre de Sade du 16 mai 1772, je pense à celle dont Lely doutait de la datation « Aussitôt cette lettre ci reçue reviens ma chère amie, ton absence dans la circonstance fait ici un affreux effet. Reviens en persuadant bien à monsieur de Bauri et à monsieur de Rochebaron que sous quelque prétexte que ce soit il n'est pas possible que ta sœur revienne à son chapitre avant le premier novembre, que sur de ces premier moments de n'y éprouver que du désagrément elle ne veut pas s'y exposer et qu'il est bon de laisse calmer les esprits, qu'au reste tout ce qu'on demande à cette chienne d'abbesse est de donner le cordon seulement pour la forme et qu'au bout de trois mois on la renverra en mandant qu'on va se marier et en se mariant effectivement, abandonner pour cela vingt-quatre mille francs ou même vingt-six si on veut est un bon marché, et au moins tout est réparé, la famille est contente de cette réparation de l'abbesse et l'abbesse de son coté doit l'être d'être débarrassée de quelqu'un dont elle ne se souci pas ».
– Bizarre cette lettre...
– Effectivement.
– L'ensemble est... terrifiant...
– Je vous écoute professeur.
– Tout y est... manipulation... S'il rappelle sa femme c'est parce que son absence fait un « affreux effet »... Renée Pélagie se doit de « persuader » pour son compte... Il fixe tout, les dates, les faits... Du théâtre !
– Il y a pire ! « Cette chienne d'abbesse » !
– Terrifiant...
– Le 27 octobre 1772 un certain comte de Mazan arrive à Chambery accompagné d'une femme et d'un serviteur.
– Oui ?
– Le 17 novembre le duc d'Aiguillon demande au comte Ferrero de la Marmora d'arrêter le dit comte de Mazan.
– Jusque là je ne suis plus.
– Un note explique tout, « Mémoire de monsieur le duc d'Aiguillon remis à monsieur le comte de la Marmora pour faire arrêter en Savoie et enfermer dans un château le comte de Sade venu en Savoie sous le nom de comte de Mazan ».

– Mazan ! C'était donc ça ! Sade ! Seigneur de Saumane et de La Coste, co seigneur de Mazan !
– Sachez encore que le comte Ferrero de la Marmora était ambassadeur de roi de Sardaigne à Paris et que le duc d'Aiguillon était ministre des affaires étrangères.
– La Savoie n'étant alors pas française.
– Exactement.
– Efficace cette justice d'Ancien Régime !
– Ce n'est pas la justice qui est à l'origine de l'arrestation.
– Non ?
– Lettre du comte Ferrero du 20 novembre, « Monsieur le duc d'Aiguillon m'a remis mardi au soir en passant ici à son retour de Fontainebleau le mémoire ci joint dont il m'avait déjà parlé quelques jours auparavant avec beaucoup d'intérêt. Le chevalier de Sade doit être un très mauvais sujet, il est condamné par le parlement de Provence à perdre la tête ». Et il poursuit « Sa famille très considérable est conséquemment dans des transes mortelles qu'il ne soit une fois ou l'autre arrêté et ne vois d'autre moyen pour éviter un malheur que celui de la faire mettre en lieu de sûreté ».
– Sa famille... Une arrestation préventive en quelque sorte.
– Gilbert Lely publia le mémoire que la famille de Sade adressa au comte de la Tour après l'arrestation du 9 décembre, « La famille du Comte et de la Comtesse de Sade ayant appris la détention du Comte de Sade au fort de Miolans effectué par ordre de S.M. Le Roi de Sardaigne supplie Son Excellence Monsieur le Comte de la Tour, commandant général de la Savoie, de vouloir bien donner des ordres pour que ce gentilhomme y soit traité avec quelques égards et qu'il lui soit procuré tout le bien être possible qu'un homme de son état est dans le cas de désirer en tout ce qui ne pourra porter le moindre préjudice à la sûreté de sa personne ni faciliter son évasion s'il voulait la tenter. On désirerait que son vrai nom ne fut connu de personne que de Son Excellence Monsieur le Comte de la Tour. Sa malheureuse affaire que des circonstances ont aggravé ayant fait trop de bruit pour n'avoir pas inspiré des préventions fâcheuses qu'il faut le temps d'affaiblir et de détruire. C'est ce qui oblige à désirer qu'on ignore le lieu de sa retraite et qu'il ne soit connu dans le fort que sous le nom de Comte de Mazan qu'il a porté jusqu'ici ».
– Pas banal... On n'est pas vraiment dans le coercitif vindicatif.
– « L'on prie que les effets qu'il pouvait avoir avec lui tant pour son utilité que pour son occupation, nécessaire à un esprit aussi vif que le sien, lui soient remis, à l'exception de ses papiers manuscrits, lettres de quelque nature qu'ils puissent être, que sa famille demande à lui être envoyés, avec une petite boîte ou coffret de bois qu'on croit être rouge, garni de cuivre, qui contient aussi de papiers. S'il l'a emportée avec lui dans le fort, l'on prie de tâcher de la ravoir sans qu'il puisse le prévoir et en soustraire aucun des papiers qu'elle contient. Quant à la clé, si elle n'y est pas on s'en passera. Comme tous lesdits papiers n'intéressent que lui et sa famille l'on désirerait qu'on voulut bien les faire parvenir sans être visités à monsieur l'Ambassadeur de Sardaigne sus mentionné qui aura la bonté de les remettre à sa famille ».
– C'est curieux cette passion pour ces papiers... Ces informations très détaillées... Et puis cette expression quant à la clé, « on s'en passera », ce n'est pas du tout dans le style des correspondances que vous avez évoqués...
– A qui donc penseriez vous ?



– « Au fort de Miolans. 10 décembre 1772. Monsieur. Le principal objet de ma lettre est pour vous prier d'accepter mes excuses sur ma négligence à avoir été vous faire ma cour ; j'ai pris toutes les précautions possibles pour que les raisons vous en soient expliquées, je ne parlerai plus d'un tort dont vos bontés ne me font que trop repentir. Votre excellence me permet elle maintenant de la remercier de ses bontés, elle veut bien les porter à l'excès et ma reconnaissance en est inexprimable. Oserais je la supplier de vouloir bien y joindre celle de solliciter pour moi ma liberté que je n'ai pas mérité de perdre, je donne ma parole d'honneur, et je ne suis pas accoutumé à manquer à ce serment, de ne pas sortir de la ville de Chambéry si on veut avoir la bonté de me la donner pour arrêt ».
– On en attendait pas moins de lui. Et à part ça ?
– Le commandant de Launay.
– Oui ?
– Je m'étonnais de sa correspondance exclusive avec le comte de la Tour.
– Oui ?
– Le 14 janvier 1773 le commandant de Launay rendait comte d'une altercation avec son prisonnier, « Le principal motif de la haine de ce monsieur contre moi est qu'après m'avoir voulu persuader qu'en France l'on pouvait racheter des lettre à cachet, et par conséquent sortir de prison, et que j'étais l'unique qui pouvait lui rendre ce service, et ayant trouvé chez moi une forte négative, il a cru me gagner plus facilement en faisant venir de Chambéry des présents, vin, café et chocolat qu'il fit porter dans ma cuisine et que je lui renvoyai à l'instant lui disant que je ne recevais des présents de personne ».
– Bon.
– Le 27 février Sade adressait un incroyable courrier au dit comte de la Tour « Monsieur. Les préparatifs de vexation que je vois contre moi par monsieur de Launay, qui ne se cache pas dans sa haine, m'engage pour éviter le courroux de cet homme, qui ne cherche que des occasions de me nuire, à vous donner tous les éclaircissements que j'ai eu l'honneur de vous annoncer dans ma dernière lettre. En vous adressant mes plaintes, monsieur, je ne fais que ce que ma famille m'a recommandé ; de m'adresser toujours à vous lorsque j'aurais à me plaindre des mauvais procédés de monsieur de Launay, m'assurant que vous auriez toujours la bonté de me rendre justice. Voici donc le fait, je vais le conter à votre Excellence avec toute la franchise et la vérité possible mais je la supplie de ne pas me compromettre. Le désœuvrement de la prison m'a fait jouer, je l'avoue à votre Excellence, j'ai joué au pharaon tête à tête avec monsieur le baron de l'Allée et j'ai perdu les douze louis que j'envoyais prier votre Excellence de vouloir bien me remettre sous le prétexte d'une montre. Maintenant je ne puis cacher à votre Excellence que le même monsieur le baron de l'Allée a chambré mon domestique, jeune homme de bonne famille qui m'est recommandé et qui peut avoir du bien un jour, et qu'il lui a gagné au même jeu cent louis d'or de France en deux jours. Deux choses affreuses se présentent ici et il est presque impossible de ne pas les conjecturer, le première c'est qu'il y a bien du louche dans la façon dont monsieur le baron a gagné cet argent tant à moi qu'à mon domestique, et que le fortune était avec trop d'acharnement de son coté pour qu'il ne soit pas plus que probable qu'il avait l'art de la maîtriser. La seconde est qu'il est presque certain que monsieur de Launay était très instruit qu'on jouait et qu'il ne l'empêchait pas ; on a même tenu à ce sujet de mauvais propos que je ne répéterai pas à votre Excellence me paraissant trop affreux pour y ajouter foi ; mais il est certain qu'il envoyait son custode tous les soir aller chercher monsieur le baron, que le dit custode voyait clairement ce dont il était question et qu'il pressait plus ou moins ses instances de se retirer en proportion de plus ou moins de bonheur dont il voyait jouer le baron. En outre mon domestique ne pouvant acquitter l'argent qu'il avait perdu monsieur de l'Allée lui a a

fait faire un billet payable pour dans trois ans ; et le dit billet a été écrit sur papier marqué apporté de Saint Pierre par le custode avec un écritoire pris sous les yeux du commandant, et le dit billet « stipulé fait en présence et dans l'appartement du commandant ». J'ignore le reste. Je consens volontiers à sacrifier les douze louis que j'ai perdu, je les ai même déjà remis à monsieur le baron, mais je supplie votre Excellence de faire rendre le billet de cent louis à ce jeune homme qui, quelque petit bien être qu'il puisse espérer un jour, ne sera cependant jamais en état sans ruiner sa famille d'acquitter cette somme. D'ailleurs cet enfant m'étant recommandé quel reproche n'aurais je pas à me faire de l'avoir laissé se déranger à ce point là lorsqu'il se sacrifiait pour moi en prison ; ma conscience me le reprocherait éternellement ».

– Tiens donc.

– « La dernière grâce que je demande à votre Excellence c'est de ne point me compromettre dans les avis que j'ai l'honneur de lui donner, ce serai m'exposer à de nouvelles histoires avec monsieur de Launay ou à des vivacités avec monsieur le baron, et votre Excellence ne voudrait pas avoir à s'en reprocher les suites inévitables à notre mutuel élargissement ».

– Bien sûr...

– « Monsieur de Launai m'a reproché de ce que j'écrivais à votre excellence à son insu, comment pourrais je lui faire parvenir des choses de cette conséquence ci sans risquer si je n'usais pas de détours, je ne les ai jamais employé que pour vous écrire monsieur n'imaginant pas que ce qu'on mandait à un supérieur dut être vu d'un inférieur, et j'exécutais d'ailleurs ce que m'avait recommandé ma parenté. Que votre Excellence me fasse connaître qu'elle me défend, quelque soient les traitements ignominieux et déplacés que je reçois dans cette maison je cesserai de m'en plaindre et aimerai mieux les endurer jusqu'au bout que d'enfreindre en quoique ce soit les ordres de quelqu'un qui m'accable de ses bontés et dont je respecterai les moindres désirs avec le même zèle et la même reconnaissance qui guideront éternellement les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être de votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur ».

– Un parfait monument d’infamie !

– Qui, comme redouté par Sade lui même, allait avoir une suite. Le 21 mars 1773 le commandant de Launay s'adressait de nouveau au comte de la Tour, « Vendredi 19 courant monsieur de l'Allée sortant de collationner avec monsieur Pignier qui nous était venu trouver environ les cinq heures et demi, lesquels n'avaient bu que deux bouteilles de vin blanc que je leur avais envoyé, et dès que ledit monsieur Pignier fut parti monsieur de L'Allée alla devant la chapelle où monsieur de Sade et monsieur de Batines jouaient pour s'amuser, il dit à ce dernier qu'il ne fallait pas jouer avec ces messieurs qui lorsqu'ils perdent portent des plaintes, à quoi répondit monsieur de Sade que c'était un propos bien déplacé et il lui fut répondu par monsieur de l'Allée qu'il était dans le cas de le prouver par lui même, après quoi chacun se retira. Je sortis aussitôt pour aller chercher monsieur de l'Allée où je trouvais le domestique de monsieur de Sade qui lui parlait fort haut sans que monsieur de l'Allée lui répondit rien. J'appelais ensuite monsieur de l'Allée et lui dit amicalement de se retirer dans sa chambre, ce que je crus qu'il avait exécuté ne voulant point qu'il y eut une seconde scène, et à mon arrivée je le trouvais chez moi où il me dit qu'il ne devait point être châtié par les plaintes de monsieur le marquis de Sade. Ne lui ayant rien dit qui put le désobliger je tâchais de le persuader qu'il n'y avait rien à ce sujet et que j'avais des ordres de votre Excellence pour ne lui plus accorder des agréments, ce qui augmenta sa fureur en me disant qu'il aimait mieux se tuer puisqu'il était abandonné de tout le monde. Il sortit de ma chambre pour se retirer et rentra encore plus furieux, ayant apparemment son couteau à la main il avança près de la fenêtre et jeta son couteau à terre, et voyant du sang à sa chemise je fus saisi de frayeur, nous le forçâmes à se mettre sur son lit et j'envoyais aussitôt chercher le chirurgien qui était dans le voisinage, qui trouva effectivement à son estomac plusieurs piqûres de son couteau dont la plus grande n'avait pas pénétré d'un quart de pouce ».

– Ambiance de fin de fête...

– Une déposition du baron de l'Allée était jointe, « Entraîné par les sollicitations de monsieur de Sade à le visiter dans sa chambre ma fatale étoile m'y a conduit plusieurs fois. Avec la permission de monsieur de Launay, commandant de ce fort, nous nous voyons régulièrement tous

les jours dans des vues innocentes de mon coté, mais monsieur de Sade se promenant un jour avec moi dans le jardin de monsieur Grivaz, aumônier du fort, me proposant de consentir qu'il écrivit à monsieur le comte de la Tour que monsieur de Launay tolérait des jeux prohibés dans le château afin de trouver le moyen de lui faire de la peine pour des raisons que je ne doit point dire ici. La parole que nous nous étions donnée réciproquement monsieur de Sade et moi de ne point parler des parties de jeu que nous faisions ensemble et l'atrocité qu'il me proposait me mirent effectivement dans le cas de lui prouver que je n'était point capable d'aucune bassesse, ce que je fis en lui disant que je me priverai désormais de sa compagnie puisqu'il me soupçonnait capable de manquer à ma parole d'honneur et qui plus est de faire tord à monsieur de Launay qui n'avait jamais pu s'apercevoir de l'intérêt qu'il y avait eu dans notre jeu ».



– La marquise de Sade au comte de la Tour, « Monsieur. Je suis partie de Paris pour mes terres de Provence, j'ai pris la route de Grenoble dans l'intention de voir mon mari, mon devoir m'en imposait la loi et mon cœur la nécessité. Votre Excellence n'aurait pu désapprouver ce mouvement, il m'est impossible de le satisfaire, ma santé ne me le permet pas, un rhume violent m'arrête à Barraud. Je serai forcé de continuer ma route sans avoir l'honneur de vous voir et vous demander moi même vos bontés pour monsieur de Sade, je suis fort inquiète de ses nouvelles depuis un mois, cette circonstance et celle de mon incommodité m'engage à prier un de mes amis de venir vous présenter ses devoirs et vous demander la permission de voir un instant monsieur de Sade pour lui parler de ses affaires. J'espère que votre excellence voudra bien ne pas me refuser cette satisfaction, elle me sera chère, ma reconnaissance et le souvenir que j'en conserverai également le plaisir qu'elle me fera. A Barraud ce 5 mars 1773. Launay de Sade ».

– Oui ?

– C'est donc ainsi que Renée Pélagie entendait faire évader son mari.

– Pardon ?

– Je sais que l'affaire est totalement rocambolesque et que bien des Historiens s'y sont embourbés cependant il est évident que ce voyage devait permettre l'évasion de Sade.

– Mais comment cette simple rencontre lui aurait permis de s'échapper ?

– Je suis comme les autres Professeur, je ne comprend pas les mécanismes cependant il est la certitude que le samedi 6 mars 1773 Renée Pélagie travestie en homme et son domestique quittèrent Lyon pour Chambéry où d'ailleurs ils passèrent la nuit. La mascarade des frères Dumont devait bien avoir quelque chose à cacher !



– De toute façon la tentative était vouée à l'échec puisque dès le 26 février le comte Ferrero de

la Marmosa en informait le comte de la Tour, « J'apprends dans le moment que l'épouse de monsieur le comte de Sade est partie en poste pour retourner, a-t-elle dit, en Provence, mais que l'on a tout lieu de craindre qu'elle n'ait pris la route de Savoie pour tâcher de voir son mari. Comme dans la malheureuse circonstance où elle se trouve il est de la dernière importance pour sa famille et pour elle qu'elle ne puisse pénétrer jusqu'à lui, je suis requis d'en prévenir Votre Excellence et de la prier instamment de vouloir bien empêcher que tout accès soit ouvert à cette Dame auprès de ce Prisonnier attendu qu'il ne pourrait avoir que des suites fâcheuses, et de bien vouloir donner ses ordres en conséquence au commandant du fort où il est détenu ».

– Mais... Le courrier de Renée Pélagie est du 5 mars !

– C'est ça. Remarquablement bien informé il est vrai. On continue ? Le commandant de Launay au comte de la Tour le 16 avril 1773, « D ailleurs il est à même de faire face à tout lors de son élargissement m'apercevant qu'il ne le dépense que très à propos, je me suis même attiré plus de confiance de sa part de n'avoir jamais accepté aucun cadeau qu'il voulait me faire, il me donne tous les jours de nouvelles marques de son estime et je lui trouve un tempérament plus tranquille dès qu'on ne lui a plus battu les oreilles sur mon compte, Votre Excellence peut bien demander à ses parents tout l'argent qu'il vous marquera avoir besoin ».

– Qu'est à dire ?

– « Il s'est réconcilié très généreusement avec monsieur de l'Allée m'ayant prié de ne point l'obliger à lui faire des excuses, et pour prouver son bon cœur à son égard il m'a prié de lui permettre de se promener quelques heures sur le fort pour lui tenir compagnie et pour obvier à tous les incidents arrivés par le passé ». Deux jours plus tard le comte de la Tour lui même s'associait à cet enthousiasme, « Il me mande dans la joie de son âme que monsieur le Marquis de Sade, son prisonnier, après avoir satisfait à ses devoirs de Chrétien dans ce temps de Pâques, a changé tout à coup d'humeur et de conduite, et que non content de lui demander pardon de tout ce qu'il avait écrit et dit contre lui très mal à propos, il l'a prié instamment de vouloir bien lui permettre de faire en sa présence une espèce d'amende honorable à quelques officiers et bas officiers de la garnison qui avaient été effrayés par intervalles des mouvements de vivacité de sa part ».

– Incroyable !

– Il poursuit « Cet heureux changement me paraît être en effet marqué de la grâce du sacrement et il est à désirer qu'il se soutienne longtemps ».

– Incroyable !

– Seulement le 30 avril 1773 en soirée Sade, Latour et le baron de l'Allée passaient par la fenêtre des latrines et, à l'aide de Joseph Violon, ils rejoignaient la France.

– Quel diable !

– Mais le numéro n'est pas fini professeur ! Le jour même de son évasion il adressait au commandant de Launay la lettre suivante, « Monsieur, si quelque chose peut troubler la joie que j'ai

de m'affranchir de mes chaînes c'est la crainte où je suis qu'on ne vous rende responsable de mon évasion. Après toutes vos honnêtetés et toutes vos politesses je ne puis vous cacher que cette pensée me trouble. Si mon attestation peut être cependant de quelque poids vis à vis de vos supérieurs je les prie de la trouver ici, qu'ils y voient la parole d'honneur authentique que je leur donne que bien loin de favoriser en rien cette fuite vos soins vigilants l'ont retardée de plusieurs jours, et qu'en un mot je ne l'ai due qu'à mes manœuvres. Vous êtes tout justifié par les attentions qu'on vous recommandait pour moi ».

– Ça sonne sincère.

– La suite pose problème, « Je profite pour m'évader d'un secours que ma femme m'envoie de mes terres. Le secours est composé de quinze hommes bien montés, bien armés, qui m'attendent au bas du château et qui tous sont déterminés à sacrifier leurs vies plutôt que de me laisser reprendre ». Il poursuivait « Si cependant il arrivait qu'après avoir massacré beaucoup de monde et en avoir fait écharper d'avantage, s'il arrivait, dis-je, que vous parvinssiez à me reprendre, ce ne serait comme vous croyez bien que fort blessé ou même mort car je défendrai ma liberté au péril de ma vie. Alors croyez vous que mes parents vous auraient une grande obligation ? Ils vous perdraient soyez en sûr. Quoiqu'ils me punissent ils m'aiment. J'ai une femme, des enfants qui poursuivraient ma mort jusqu'à votre dernier soupir. Prenez donc le parti de la douceur, croyez moi ».

– Qu'est ce que c'est que cette histoire ?

– La réalité est bien moins romanesque, le 5 mai le comte de la Tour écrivait au chevalier de Mouroux que Sade et le baron de l'Allée avaient été vus samedi à l'aube dans le village de Barraux, je cite, « où ils étaient arrivés à pieds ».



– La nuit du 6 janvier 1774, muni de l'ordre du roi du 16 décembre 1773, l'inspecteur Goupil escorté de quatre archers et de cavaliers de la maréchaussée de Marseille investissait La Coste. « Les échelles étaient préparées, les murs du château sont escaladés ; on entre le pistolet et l'épée à la main. C'est dans cet état que l'exempt de police se présente à la suppliante. La fureur excité par

son action peinte sur son visage il lui demande avec les plus affreux jurements dans sa bouche et les expressions les plus indécentes où se trouve monsieur de Sade, son mari, qu'il le lui faut mort ou vif. Elle répond que son mari est absent. Ce mot est le signal du plus affreux déchaînement. Cette troupe se divise ; l'une garde les avenues du château, l'autre se distribue pour fouiller dans tous les coins et recoins, les armes à la main, et prête à tout enfoncer à la moindre résistance ; les instruments en avaient été préparés, l'on voyait même entre les mains de l'un des archers une barre de fer forgée à Bonnieux pour enfoncer portes et meubles. L'inutilité des recherches redouble la fureur ; le cabinet du Marquis de Sade est l'objet de la dernière scène ; l'on arrache et l'on coupe des tableaux de famille ; l'exempt de police surtout se signale par l'enfoncement des bureaux et des armoires de ce cabinet ; il se saisit de tous les papiers et de toutes les lettres qu'il y trouve. Les uns, au gré de cet exempt, deviennent la proie des flammes ; il en sépare d'autres qu'il emporte sans donner à la suppliante la moindre connaissance de ce qu'ils contenaient, sans laisser le moindre état. Cet homme pousse la témérité jusqu'à arracher de force des mains de la suppliante le papier le plus indifférent, à enlever une tabatière d'écaille garnie en or sur laquelle se trouvait un portrait en miniature et, secondé par la troupe à ses ordres, il n'est sorte d'hostilité qu'ils ne commettent, il n'est sorte d'infamie qu'ils ne déclament contre la personne de monsieur de Sade. Mais ce que l'on aura peine à croire c'est que l'on a entendu quelque uns de sa troupe pousser la barbarie jusqu'à vomir qu'ils avaient ordre de tirer chacun trois coups de pistolet sur le monsieur de Sade et de porter ensuite son cadavre à la dame de Montreuil ».

– C'est violent.

– Le texte est extrait de la requête de Renée Pélagie, il n'échappe donc pas à une certaine dramatisation.

– Tout de même.

– En décidant de s'affranchir de l'autorité Sade ne pouvait désormais plus compter sur sa tolérance.



– Mais... cette évasion...

– Le retour des frère Dumont.

– Renée Pélagie ?

– Et qui d'autre aurait recruté Joseph Violon ?

– La nuit du 6, la présidente de Montreuil ?

– Gilbert Lely retrouva une note de l'inspecteur Goupil détaillant l'achat de deux habits de

paysans, je cite, « ainsi convenu avec madame de Montreuil ». Le 3 février 1774 Renée Pélagie informait Ripert, son régisseur à Mazan, de l'intention du couple de se démettre de Fage, leur notaire à Apt.

– Oui ?

– J'ai trouvé cette lettre anonyme et non datée adressée au dit Fage dans Laborde, « Vous vous êtes conduit comme un sot et vous n'avez pas adroitement ménagé ceux qui devraient un jour revenir sur l'eau. Les Sade se raccommodent avec les Montreuil, toutes les affaires finissent, vous seul serez le sacrifié ». Il terminait « L'avis vous vient d'un pauvre diable sacrifié comme vous pour avoir voulu trop bien servir les Montreuil. Si je n'avais pas peur moi même de faire encore plus resserrer mes chaînes je me découvrirais mais je ne le puis, j'imagine bien pourtant que vous me devinez ».

– Sade ?

– Qui d'autre ?

– Fage a été démis pour avoir servi la présidente ?

– Bien plus que cela Professeur ! Ce courrier est pour nous l'occasion unique d'accéder au plus intime, au plus vrai de notre homme !

– A savoir ?

– Il apparaît qu'à ce moment c'est une bête traquée par un adversaire si puissant qu'il ne peut qu'espérer se la concilier. Ensuite il y a du calcul et autant de cynisme que d'infantilisme.

– C'est bien vu.

– Renée Pélagie quitte la capitale pour La Coste fin 1774, Sade et sa femme engagent alors à Lyon et à Vienne six jeunes filles et un secrétaire.

– Ça ne présage rien de bon...

– Sade à Gaufridy le 25 décembre 1774

– Gaufridy ?

– Le successeur de Fage à Apt. « Je vous prie de vouloir bien venir de bonne heure au moins pour dîner, c'est à dire à trois heures. Vous m'obligerez d'observer cette même coutume toutes les fois que vous viendrez nous voir cet hiver. En voici la raison : nous sommes décidés pour mille raisons à voir très peu de monde cet hiver. Il en résulte que je passe la soirée dans mon cabinet et que madame, avec ses femmes, s'occupent dans une chambre voisine jusqu'à l'heure du coucher, moyennant quoi à l'entrée de la nuit le château se trouve irrémissiblement fermé, feux éteints, plus de cuisine et souvent plus de provision. Conséquemment c'est vraiment nous déranger que de ne pas arriver pour l'heure du dîner et nous déranger de toute manière. Nous vous connaissons trop honnête pour ne pas vous soumettre à cette petite gêne que nous cherchons d'autant moins à reformer en votre faveur qu'elle nous fait gagner deux ou trois heures de plus du plaisir d'être avec vous ».

– Une procédure criminelle est ouverte à Lyon à la suite de plaintes de parents, un sieur Berh, les dames Desgranges et Abadie.

– Aie !

– Renée Pélagie commence par imposer celle qui pose le plus de problème à l'abbé de Sade, Anne Sablonnière, dite « Nanon », vingt-quatre ans.

– Imposer ?

– Vous n'avez pas oublié le réquisitoire de février 1775 ?

– Difficile...

– « J'ai tout apaisé, tout fait taire et détruit de tout mon pouvoir ces odieuses calomnies. J'espère que vous voudrez bien en faire autant dans ce cas ci, anéantir les propos de cette fille, l'empêcher surtout de retourner à Vienne, comme il paraît que c'est votre projet de l'y faire conduire, ce qui serait dangereux puisqu'elle dit partout mille horreurs ». La suite m'interpelle, « et la garder chez vous où elle sera plus heureuse parce qu'elle aura sa liberté, ce que j'étais obligé de lui refuser chez moi par des raisons de politique qui font de ma maison une espèce de prison, mais raisons très différentes que celle que vous semblez supposer et auquel ce neveu que vous vous plaisez tant à invectiver, à traiter de fou, etc., n'a nulle part ». Plus loin « Pardon si je cite les anciennes choses mais comment ne pas être désespéré de l'acharnement que vous semblez toujours montrer contre votre neveu lors même qu'il est le plus innocent ? Je n'ai rien à craindre de la fille évadée de chez moi ; tout ce qu'elle dit est mensonge et calomnie. Je puis donner les plus fortes preuves qu'elle est sortie intacte de ma maison : on n'a qu'à la faire visiter. Il est vrai que je n'en répond pas de même depuis qu'elle court les maisons des Carmes et autres ». Et encore « Vous me traitez fort joliment dans votre lettre et, à vous en croire, je serai donc la directrice des plaisirs de mon mari ? Non, monsieur, cela n'est ni n'a jamais été et, dans cette circonstance, comment cela serait il puisqu'il est très certain que mon mari n'a pas depuis un an mis les pieds à La Coste ? On peut y venir faire toutes les recherches qu'on voudra : on n'y trouvera ni lui, ni aucune trace de ce que vous voulez dire. Je n'ai rien à craindre sur cela. L'ennui seul a causé l'évasion de cette petite fille ; elle aimait mieux garder les troupeaux que filer dans sa chambre ».

– Mais où donc voulez vous en venir ?

– Je retrouve ici des classiques de l'argumentaire de Sade.

– Cela n'en fait pas l'auteur

– Je ne vois pas Renée Pélagie dénoncer la débauche des religieux.



– Et vers qui Renée Pélagie se tourne-t-elle ? Vers celle qui aurait demandé le cadavre de Sade ! Vers celle contre laquelle elle déposa une requête ! Vers sa mère !

– Non !

– Et si ! Le 11 février 1775 la présidente de Montreuil écrivait Gaufridy « C'est à vous, monsieur, à régler tout cela avec prudence conformément aux connaissances que vous avez. J'ai vu avant hier au soir des nouvelles arrivant de Lyon entre les mains du commandant. Cette histoire y fait beaucoup de bruit. La dame s'est compromise dans des réponses qu'elle a faite au Procureur du Roi et aux curés. Elle a tergiversé, parlé de couvent, dit qu'on ne les rendrait que lorsqu'on lui aurait remboursé les pensions puis convenu qu'on était chez elle. Tout cela a aigri, paru plus suspect et fait un très mauvais effet. Les jeunes femmes ne savent pas les lois et les conséquences des affaires, et

elle peut se trouver grièvement compromise dans celle ci. Agissez sans délai. Il n'y a pas un moment à perdre. Au point où en est cette affaire il ne faut pas la traiter par écrit. Allez à Vienne et à Lyon négocier ; le faire en cette occasion par écrit serait peut être fournir des armes contre soi. Vous savez assez les lois pour m'entendre et me deviner ».

– Décidément, une femme de caractère doublée d'une femme de pouvoir.

– Dès le 9 mars elle lui faisait part de sa satisfaction quant à sa gestion de l'affaire mais sa lettre du 8 avril a un autre intérêt. « On prétend à la vérité que les preuves existent sur le corps, les bras, et sont analogues aux dires des enfants. C'est sur quoi de vous à moi vous devez savoir à quoi vous en tenir car vous avez dû en homme prudent vous assurer de la vérité ». Elle poursuit « Les enfants ne se plaignent nullement d'elle, au contraire. Ils en parlent comme étant compromise elle même et le première victime d'une fureur qu'on ne peut regarder que comme folie. Mais ils chargent furieusement l'autre. Une mère peut elle être tranquille de savoir sa fille enfermée sous le même toit et dans l'incertitude au moins si ce qu'on lui dit du sort de cette fille est vrai ou altéré ? Si au moins ils n'étaient pas ensemble je prendrais plus de calme. Chaque lettre que j'ouvre me fait frissonner et depuis longtemps dévore mes inquiétudes ».

– Elle est humaine.

– D'où une anxiété qui vire panique dans son post scriptum, « Vous avez interrogé celle de monsieur l'abbé ; au moins dites moi de grâce ce qu'elle vous a dit. Vous me devez cette confiance. Si tout ce qu'on dit est vrai, que ne peut il arriver d'un moment à l'autre ! Ah ! Je n'ai que trop de raison d'y croire ! Ne pensez vous pas que quoiqu'on fasse il lui échappe jamais une plainte. Elle se ferait hacher plutôt que de convenir de rien qu'elle crût pouvoir lui nuire. Serait ce lui nuire hélas que de se mettre en sûreté elle même ? »

– Tentons maintenant d'établir les faits. Le 11 mai 1775 la dite Nanon accouche d'une fille, Anne Elisabeth. Le 20 juin, suite à une querelle avec la marquise, Nanon quitte La Coste et aussitôt Renée Pélagie porte plainte pour vol d'argenterie, ce qui justifia son incarcération à la maison de force d'Arles dès juillet et qui entraîna la mort de son enfant, sa nourrice enceinte ne pouvant l'allaiter.

– Mon Dieu !

– Nanon n'est pas informée du décès et elle est placée à l'hôpital de Isle-sur-Sorge.

– Pourquoi ?

– Tout ce que je peux vous dire c'est que l'abbé de Sade informa Gaufridy le 16 novembre que, je cite, « parfaitement guérie », Nanon sera confié à Ripert, le régisseur de Sade à Mazan.

– Bon.

– Sauf que Nanon s'enfuit de Mazan le 26 juillet 1776 et qu'elle déposa le 3 août suivant

devant le juge d'Orange avant de rejoindre sa ville natale.

– Au final ?

– Au final ? Nanon est libérée en février 1778 avec trois-cent-vingt livres pour gages contre la promesse de ne plus parler du passé.

– Sordide.

– Tellement sadien.

– Que devons nous en retenir ?

– Je propose de nous en remettre à celle qui a géré toute cette affaire. Le 8 avril 1775 la présidente de Montreuil écrivait à Gaufridy « On prétend à la vérité que les preuves existent sur le corps, les bras, et sont analogues aux dires des enfants. C'est sur quoi, de vous à moi, vous devez savoir à quoi vous en tenir car vous avez dû, en homme prudent , vous assurer de la vérité. Elle seule peut déterminer la manière dont on doit en user. Le dire est il prouvé, fondé, il faut adoucir au lieu d'aigrir en sévissant. N'est ce que des fables ourdies d'après les anciennes histoires pour se faire payer le silence, il faut alors hautement faire tête à l'orage et, le mensonge prouvé, demander justice contre la calomnie ».



– Mi décembre 1776 quatre domestiques recrutés à Montpellier par le père Durand rejoignent La Coste, un perruquier, un secrétaire, une femme de chambre et une aide de cuisine. Après le souper monsieur de Sade les enferme dans leurs chambres respectives puis, la nuit venue, il revint une bourse à la main leur demander de se prêter à ses désirs.

– Décidément...

– Au petit matin trois d'entre eux reprennent la voiture qui les avaient déposés la veille au soir, reste l'aide de cuisine Catherine Trillet, vingt-deux ans.

– Le problème ?

– Le problème ? Le problème c'est que le père de cette Catherine Trillet ou Treillet fut informé de la mésaventure et que le vendredi 17 janvier 1777 il vit réclamer sa fille. Sade refusant de la lui rendre il sort un pistolet et tire !

– Quoi !

– Le coup ne part pas, il s'enfuit. Catherine envoie alors chercher son père pour tenter une

conciliation qui aboutit cette fois à un coup de feu !

– Non !

– Nouvelle fuite, négociation et , finalement, Trillet quitte La Coste le lundi 20 janvier. On lit dans le mémoire qu'il déposa « Le lendemain 18 monsieur de Sade fit dire au dit Trillet par le sieur Paulet, bourgeois de La Coste, que s'il voulait laisser sa fille à son service il pouvait aller prendre son frère âgé de quatorze ans, l'amener et venir l'un et l'autre au château pour gardes terre ».



– Le 14 janvier 1777 Marie Éléonore de Maillé de Carman, comtesse douairière de Sade, meurt aux Carmélites de la rue d'enfer à Paris à l'âge de soixante-cinq ans. Sade et sa femme rejoignent donc la capitale le 8 février mais, le 13, il est arrêté par l'inspecteur Marais à l'hôtel du Danemark et écroué au donjon de Vincennes.

– Diantre !

– Et oui.

– On en sait plus quant à l'arrestation ?

– Renée Pélagie résidait au dit hôtel du Danemark et Sade a été arrêté alors qu'il rejoignait sa femme.

– La présidente ?

– Qui d'autre ? Cependant...

– Oui ?

– Le 22 février il lui adressait la lettre suivante, « De tous les moyens possibles que pouvait choisir la vengeance et la cruauté convenez, madame, que vous avez pris le plus horrible de tous. Venus à Paris pour recueillir les derniers soupirs de ma mère, n'ayant d'autre but que de la voir et

l'embrasser encore une fois si elle existait encore ou la pleurer si elle n'existait plus, c'est ce moment là que vous avez choisi pour me rendre encore une fois votre victime ! Hélas ! Je vous demandais par ma première lettre si c'était une seconde mère ou un tyran que je trouverais en vous, mais vous ne m'avez pas laissé longtemps dans l'incertitude ! Est ce ainsi que j'essuyais vos larmes quand vous perdirent un père que vous chérissiez. Et ne trouvâtes vous pas alors mon cœur aussi sensible à vos douleurs qu'aux miennes propres ? »

– Ce n'est pas faux.

– C'est peut être un peu appuyé.



– Vers le 15 juin 1777. « Si vous saviez, madame, combien je suis excédé de vos lettres et combien après quatre mois de la plus exécrable de toutes les situations il est cruel de voir mander absolument les mêmes platitudes, les mêmes raisonnements imbéciles et les mêmes impostures que l'on employait dès les premières journées ! Si du fond de votre fauteuil où vous digérez tranquille vous pouviez, dis je, voir cela, en vérité vous me feriez grâce de vos six lettres par mois, ou au moins les construiriez de façon à ne pas produire l'effet qu'elles me font qui, je vous l'accorde, est inexprimable puisque du moment qu'elles m'arrivent la fièvre occasionnée par la rage et le dépit me prend pour trois ou quatre jours de suite sans que rien puisse me calmer et sans pouvoir trouver un instant de repos pendant tout cet intervalle. N'ai je donc point assez de mon affreuse situation sans être vexé par vos insolentes épîtres qui s'amalgament aussi périodiquement que les six visites du commandant qui ne manque jamais d'exprimer de bouche ce que vous mettez par écrit, et me plonge pour autant de temps dans le même dépit. Que voulez vous me faire entendre tous tant que vous êtes par vos imbéciles tournures méchantes ? Que je suis ici pour longtemps, ou non, et qu'on veut seulement me le faire croire ? Décidez donc promptement et ne me tenez plus dans cet état cruel qui me tourne tout à fait la tête et brûle mon sang de manière à me replonger dans mille nouvelles extravagances en sortant d'ici. Oh ! Le beau profit qu'on a tiré de toutes ces prisons ! Voyez ce qui

fut fait après celle de Lyon, ce qui s'est fait après celle de Savoie, et calculez d'après cela pour celle ci ne fût ce que pour vous apprendre à me répéter trois ou quatre fois que votre garce de mère dit que c'est pour mon bien. Allez, vous, elle et vos enfants, vous repentirez de ce que vous me faites souffrir ici pour ces infâmes marmots que j'abhorre autant que vous et tout ce qui vous appartient ».



– La première lettre de Renée Pélagie à Sade date du 28 avril 1777.

– Elle n'a été autorisée à lui écrire que plus de deux mois après son arrestation ?

– Oui Professeur. Cette fois quelque chose a changé, fin de la complaisance, Sade d'ailleurs semble bien en avoir rapidement pris conscience, d'où les lettres blanches.

– Les lettres blanches ?

– Cela pourrait sembler anecdotique mais, de fait, la question est bien complexe et pas sans conséquences.

– Vous piquez ma curiosité Janus ! Qu'attendez vous ? Allez y !

– Bien. Je vais tâcher d'être clair. Maurice Lever a établi que Sade pratiqua le cryptographie depuis Miolans.

– Bon.

– J'ai trouvé un article passionnant sur le net évoquant la vente en mai 2006 par Sotheby's d'une lettre de Sade à son épouse partiellement cryptée.

– Bon.

– On ne sait de quel type de cryptage il s'agissait cependant, comme le remarque l'auteur, il était lisible.

– Bon.

– Et ce même auteur concluait, non sans logique, que ce courrier crypté en date du 29 avril

1777 dut être censuré puisqu'il fut suivi de lettres blanches début mai.
– Lettres blanches ?
– La technique est vieille comme le monde, un jeu d'enfant ! Elle n'en demeure pas moins incroyablement efficace !
– Vois pas.
– L'écriture magique Professeur ! L'écriture invisible révélée par la chaleur d'une flamme ! L'écriture à base de citron ou de lait ! L'encre sympathique !
– Passionnant ! J'en veux plus !
– Nous savons que le secret fut découvert en novembre 1777 et que cette correspondance secrète comprend trente lettres.
– On les a toutes retrouvées ?
– Non bien sûr mais le détail nous vient de la lettre de Sade du 11 avril 1781. Gilbert Lely et Georges Daumas en publièrent dix allant du 26 juin à décembre 1777, j'en ai compté vingt-deux dans Laborde.
– Mais puisque le secret fut découvert en novembre.
– Probablement le temps nécessaire à ce que les correspondants en prennent conscience.
– Passionnant ! Mais qu'est ce que nous apprennent ces lettres ?
– Rien.
– Pardon ?
– Rien ! Sade les qualifiait lui même le 11 avril 1781 de « rabâchages ». 18 mai 1777 « Tout finira bien à ta satisfaction et tu sortiras quand les affaires seront finies. Ma mère m'a juré qu'elle n'avait que ton bien en vue et que tu sortirais dès que les affaires seraient finies. Je ne vois qu'elle et mon père de famille, monsieur de Monse, conseiller au parlement d'Aix et ton parent, se charge de l'affaire. C'est lui qui mène. Il ne peut être juge comme parent et se réserve afin d'avoir droit de la mieux solliciter et mener comme il faut ».
– Pas vraiment inutile comme courrier...
– Tout comme celui de Sade du 5 juin 1777, « Ma punition est prescrite je le sais. Vous en savez le terme et ne voulez pas me le dire. Vous m'amusez avec vos histoires d'Aix dont je ne suis pas le dupe et vous devriez savoir que depuis cinq ans qu'on m'endort de la même fable je ne crois rien. Je vous sommes donc pour la dernière fois de me dire au juste le jour de ma sortie et, si vous ne le faites pas exactement en réponse à celle ci, je vous déclare qu'en sortant d'ici je ne vous revoie ni vous ni vos enfants et que je quitte pour jamais la France ».
– Ah...
– « Il est indigne à vous d'employer un secret comme celui ci pour me débiter toutes les bêtises que vous me dites et d'y joindre l'affectation de ne vouloir rien dire de la seule chose qui m'intéresse. Ne me répétez pas l'horrible noirceur : celui de ta sortie sera celui de la fin de tes affaires parce que cette réponse n'est qu'une recherche de méchanceté qui me met en fureur et ne vous réussira sûrement pas ». Plus loin « Que veut dire votre mot : tu seras content ? Je ne peux plus l'être puisque je n'avais jamais compté être ici plus de trois mois et que vous me l'aviez fait entendre ; je vous répète ici pour la dernière fois que je deviens tout à fait fou, que la tête pète tout à fait et que si d'ici à très peu on ne sort pas ou que l'on ne donne pas au moins la plus légère satisfaction de savoir mon terme je suis décidé à tout casser, tout briser ici, tuer le tyran qui me garde, essayer de me sauver et me livrer en un mot à toute la violence où l'on réduit ma tête ».



– « Dites moi ce jour là et dites le moi positivement parce qu'il est fixé et dites le moi sans me tromper davantage comme vous l'avez fait par votre indigne numéro trois placé en tête de la lettre de la culotte dont jamais vous n'avez voulu me rendre raison, non plus que du blanc seing, autre infamie que je ne vous pardonnerai de mes jours ». La question des signaux se pose donc dès le 5 juin 1777.

– Signaux ?

– Autre particularité de notre homme Professeur ! Sade s'en explique lui même dans sa lettre du 9 février 1779, « Les choses ne sont jamais faites exprès ; c'est toujours le hasard qui les produit ; on n'imagine pas comment il est possible que je puisse voir de l'affection à cela. Voilà ce que c'est que le tête des prisonniers ; ils voient tout dans ce goût là et autres propos semblables dont on cherche aussitôt à couvrir le signal dès qu'il est fait. Mais encore un coup Messieurs les Signalistes, vous ne savez donc pas que jamais le mensonge n'a pu s'allier avec la Nature et que plus on s'est efforcé de prêter au premier les caractères de la seconde plus on est devenu gauche et ridicule ? Mais vous ne savez pas cela sûrement et il y a beaucoup d'autres choses sans doute que vous ne savez pas davantage car un Signaliste doit être par sa nature un personnage très illettré, très ignorant, très maussade, très ganache, très lourd, très pédant, très imbécile et très plat ».

– Je ne suis pas vraiment...

– Sade s'en expliqua encore, mais de façon plus touchante cette fois, dans sa dite « grande lettre » du 20 février 1781. « L'espoir est la partie la plus sensible de l'âme d'un malheureux. Qui le lui donne pour le flétrir imite les bourreaux de l'enfer qui, dit on, renouvelleront sans cesse blessure sur blessure et s'attacheront plus fortement encore à la partie déjà déchirée qu'à d'autres. Or voilà pourtant ce que votre mère fait avec moi depuis quatre ans : une multitude d'espérance de mois en mois. A entendre ces gens ci, à examiner vos envois, vos lettres, etc., toujours me voilà à la veille ;

puis, quand vient cette veille, tout d'un coup un bon coup de poignard et un bon lazzi de longueur ». Au total j'en comprend que les signaux seraient assimilables à des actes manqués devant lui permettre de tenter d'établir son terme. Sûr chemin de folie ! On n'imagine pas ce que cet homme à souffert.

– Comme tout autre prisonnier !

– Non Professeur ! Non ! Je ne nie pas que la privation de liberté est un châtiment redoutable pour tout à chacun mais priver un homme de Liberté de sa Liberté c'est tout simplement inimaginable.

– A ce point !

– Ce n'est pas moi qui le dit ! Le 19 janvier 1778 il écrivait à sa femme « Non ! Je ne sais pourquoi j'existe et je respire encore, je ne sais pourquoi mes mains ne servent pas à l'instant mes projets et mes désirs ; et mon désespoir horrible ne peut se comparer à rien, ce que je souffre, ce que j'endure est au dessus de toutes les expressions possibles ». Au matin, inlassablement, il reprenait, « Est ce que vous avez craint que l'effacure de la première page de votre lettre ne fût pas suffisante à détruire le faux espoir que vous cherchiez à me donner pour me replonger dans de nouveaux malheurs ? A cette époque si j'avais eu la simplicité de donner dans le panneau, vous, l'avez vous craint puisqu'au revers de la page vous avez renouvelé votre infâme mot « ment » et que vous avez mis avec votre abominable entortillage « ne ment que tu ne sortiras pas cette année », et quand sortirai je donc, dites le donc, dites le donc ou je vais me briser la tête contre les murs qui me retiennent, dites le donc, ne m'arrachez donc pas, ne me déchirez donc pas l'âme en détail comme vous le faites ». Puis c'est l'ultimatum ! « Si d'ici au treize février je n'ai pas eu ta visite ou mon terme ou ma sortie ou ma translation à Lyon, je te jure sur mon honneur que je terminerai ma vie sur le champ ».

– Et ?

– Rien.

– Comment ça « rien » ?

– Il ne s'est pas suicidé.

– Mais je pensais à Renée Pélagie ! Qu'a-t-elle fait ?

– Rien.

– Comment ça rien ?

– Je ne sais pas, je n'ai rien qui concerne cette question. Ceci dit, à bien y réfléchir, je repense à cette lettre de Sade à la présidente après son arrestation, « Comme je ne multiplierai pas mes lettres, tant à cause de la difficulté de les écrire que de l'inutilité dont elles sont près de vous, celle ci contiendra mes derniers sentiments soyez en assurée. Ma situation est horrible. Jamais – vous le savez – ni mon sang ni ma tête n'ont pu tenir à une clôture exacte. Tenu beaucoup moins sévèrement – vous le savez encore – j'ai risqué ma vie pour m'affranchir. De tels moyens me sont ôtés ici mais il m'en reste un que personne bien sûrement ne m'ôtera et j'en profiterai. Du fond de son tombeau ma malheureuse mère m'appelle : il me semble la voir m'ouvrir encore une fois son sein et m'engager à y entrer comme dans le seul asile qui me reste. C'est une satisfaction pour moi que de la suivre de si près et je vous demande pour dernière grâce, madame, de me faire mettre auprès d'elle. Une seule chose me retient : c'est une faiblesse j'en conviens mais il faut vous l'avouer, j'aurais voulu voir mes enfants. Je me faisais un plaisir si doux d'aller les embrasser après vous avoir vue. Mes nouveaux malheurs ne m'ont point ôté ce désir et je l'emporterai vraisemblablement au tombeau. Je vous les recommande madame, aimez les au moins si vous avez haï leur père. Donnez leur une éducation qui les préserve s'il se peut des malheurs où m'a entraîné la négligence de la mienne. S'ils savaient mon triste sort leur âme, formée sur celle de leur tendre mère, les précipiteraient à vos genoux et leurs mains innocentes s'élèveraient sans doute jusqu'à vous pour vous fléchir. C'est de mon amour pour eux que naît cette consolante image mais elle n'opérerait rien et je me hâte de la détruire dans la crainte qu'elle ne porte trop d'attendrissement sur des moments où je n'ai besoin que de fermeté. Adieu madame ». Le ton, outrageusement mélodramatique, décrédibilise totalement le propos, reste cependant la frustration du silence.

– Expliquez vous.

– Personne ne semble l'entendre, pas même sa propre femme ! D'où cette phrase bien ambiguë de ce désespoir du matin du 20 janvier 1778, « Et bien viens y donc me voir, viens y donc bien vite, je t'en conjure puisque je n'ai que cette satisfaction à espérer après celle d'être tout à fait réuni à toi, c'est la plus grande que je puisse avoir et je te demande à genoux de n'en pas retarder l'instant ».
– Qu'est ce à dire ?
– Je n'ose discerner en ces quelques lignes le fantasme d'une bien macabre tragédie.

– Le 18 mai 1778 Bontoux visite Sade pour préparer le voyage d'Aix-en -Provence.
– Bontoux ?
– Un homme de la présidente.
– Le voyage d'Aix ?
– La présidente de Montreuil a toujours voulu la cassation de l'arrêt du 11 septembre 1772 du parlement de Provence, restait alors à choisir entre plaider la démence ou devoir se présenter devant le dit parlement. Sade a toujours refusé l'option de la présidente, plaider la démence, donc le 14 juin 1778 l'inspecteur Marais et Sade rejoinrent Aix. Dès le lendemain de leur arrivée, maître Gabriel, procureur de Marquis de Sade, signifiait aux parlementaires que le roi lui avait accordé des lettres d'ester à droit lui permettant de se pourvoir contre l'arrêt du parlement, et ce malgré l'expiration du délai légal des cinq années de contumace.
– Sorte de lettre de cachet cette fois favorable à Sade.
– Exactement. Le parlement entérine le même jour les dites lettres, suit une rapide procédure et, le 14 juillet 1778 le parlement conclut « Il sera dit que la cour pour les causes résultantes de la procédure a ordonné et ordonne que Louis Aldonse Donatien de Sade sera admonesté derrière le bureau, présent le procureur général du roi, de mettre à l'avenir plus de décence dans sa conduite, a fait et fait inhibition et défense au droit de Sade d'habiter et de fréquenter la ville de Marseille pour le temps et terme de trois années sous plus grande peine, le condamne à une aumône de cinquante livres applicable à l'œuvre des prisons et aux frais de justice pour laquelle aumône il tiendra prison et icelle payée les prisons lui seront ouvertes ».

– Face aux Montreuil il est un homme aussi puissant que discret, le commandeur de Sade. Des milliers de pages parcourues je n'ai trouvé que trois références le concernant, une lettre que Gaufridy lui adressa le 16 juillet 1777 mettant en évidence son intérêt pour l'affaire et, surtout, cette lettre circulaire qu'il adressa aux magistrats de parlement de Provence le veille de la comparution de son neveu. « Messieurs. La famille a puni le libertin aussitôt qu'elle l'a pu. Il ne troublera plus la société. Le roi et le gouvernement se sont prêtés aux arrangements qu'il convenait de prendre pour conserver l'honneur d'une famille qui n'a jamais rien eu à se reprocher. J'espère que vous voudrez bien y contribuer. J'aurais été vous en prier si je n'étais incommodé, d'ailleurs que pourrais je dire à des juges qui savent si bien allier ce qu'ils doivent à la justice et à l'honneur des familles ? Vous rendrez également service à ceux qui ont donné cet arrêt diffamant en le cassant : nous ne l'aurions sûrement pas essuyé si vous aviez été juge de cette affaire. Je me ferai un plaisir d'aller vous remercier de vos bontés le plus tôt que je pourrai. Ma confiance, ma gratitude et mon respect sont des hommages que je dois et qu'il m'est délicieux de vous rendre ».

– Et la troisième référence ?

– Une lettre que le mari de la présidente adressa à Gaufridy le 10 mars 1781.

– Le président de la cour des aides ?

– Lui même.

– Et ?

– Il y regrettait l'absence de réponse du commandeur de Sade à ses bons vœux.



– Libre ?

– Libre de part la loi mais toujours prisonnier du bon plaisir royal de part la lettre de cachet du 13 février 1777. Aussi, le 15 juillet à trois heures du matin, Sade, l'inspecteur Marais, son frère, Antoine Thomas Marais, et deux autres policiers sont dans la berline revenant à Vincennes. Le 18 juillet au soir ils arrivent à l'auberge du Louvre. On trouve la déposition dudit Marais dans le manuscrit 12456 de l'Arsenal. « Qu'étant arrivés au présent logis le jourd'hui aux environs les neuf heures et demi du soir, la voiture étant entrée dans la cour dudit logis, lui exposant et son frère et les deux hommes de confiance ci-dessus ont conduit de ladite voiture ledit Marquis de Sade dans la chambre où nous sommes. Qu'ils n'ont point cessé de garder à vue ledit Marquis de Sade, lequel étant entré dans ladite chambre s'est mis à la fenêtre prenant jour sur ladite grande route où il est resté jusqu'au moment où le souper a été servi. Qu'environ une demi heure après son entrée dans ladite chambre lui exposant s'étant approché dudit Marquis de Sade lui a proposé de se mettre à table, à quoi il a répondu qu'il était sans appétit et qu'il ne mangerait point ; que, de suite, lui exposant et le susdit frère s'étant mis à table, ledit Marquis de Sade a promené dans ladite chambre ; que s'étant adressé au frère de l'exposant et lui ayant dit qu'il avait quelque besoin pressant, son dit frère le conduisit aux commodités. Que ledit Marquis de Sade passé le corridor portant lui même une lumière à la main et escorté par ledit sieur Antoine Thomas Marais, est allé aux commodités, ce dernier étant resté à l'entrée dudit corridor, la seule issue par laquelle ledit sieur Marquis de Sade put passer. Que ledit sieur Marquis de Sade, après être resté cinq à six minutes aux lieux communs, est venu à l'endroit même où était le frère de l'exposant ; que ledit Marquis de Sade ayant affecté de faire un faux pas et ledit sieur Thomas marais s'étant empressé de le soutenir et étant presque tombé avec lui, pour lors ledit sieur Marquis de Sade s'étant relevé avec la plus grande promptitude a passé sous le bras dudit Thomas Marais et a gagné l'escalier en pierre qui se trouve tout près dudit corridor ». Il concluait « Que laquelle porte cochère s'étant trouvée ouverte, il est à présumer que ledit Marquis de Sade a passé la sortie par icelle malgré l'activité avec laquelle ledit sieur Thomas Marais le suivait ».



– Quel diable !

– Vous savez d'où il venait ; vous comprendrez aisément l'euphorie qui suivit. Sade arrive à La Coste le 18 juillet au matin ; il écrit à Gaufridy « J'arrive excédé, mourant de fatigue et de faim ; j'ai fait une peur horrible à Gothon. Je vous conterai tout ; c'est un roman. Venez, je vous prie, me voir le plus tôt possible. Je vais manger et me coucher et vous embrasse de tout mon cœur ».

– On sent son bonheur !

– Un de ces moments d'exception qui peut nous être accordé de vivre mais, déjà, on relève cette étrange phrase « Je crois que vous aviez raison quand vous disiez « on ne vous poursuivra pas ». Je n'en sais rien mais je ne crois pas qu'on l'ait ait ».

– Qu'est ce que c'est que cette histoire ?

– Ce dossier nous réserve bien des surprises Professeur ! Suivez moi ! Début août 1778 Sade citait à Gaufridy les propos du commandant de Vincennes, « organe de la présidente » selon notre homme, « Si vous vous évadez en revenant, on ne vous poursuivra pas ».

– Non !

– Laborde publie une autre lettre de Sade à Gaufridy en date du 18 juillet qui, cette fois, implique l'inspecteur Marrais lui même ! « A peine fûmes nous arrivés le second jour que l'inspecteur chargé de ma conduite me fit entendre en termes assez énergiques que mon retour à Vincennes n'était qu'une affaire de pure formalité et que si je voulais m'y soustraire en donnant à ma fuite tout l'air d'une évasion non concertée j'étais le maître ».

– Non !

– « Qu'eux de leur coté donneraient aux démarches qui suivraient cette évasion tout d'une poursuite rigoureuse et que ces deux objets remplis, en observant chez moi une conduite telle que devraient naturellement me la prescrire les malheurs que j'avais éprouvés, je n'y aurais plus rien à redouter ».

– Non !

– « Vous reconnaîtrez facilement à tout ceci, comme moi, l'intrigue d'une femme aussi adroite qu'intelligente et sage et aussi spirituelle que sensible et bonne mère. Elle veut tenir le bout de la corde mais elle veut que je jouisse du retour de mon honneur, que ma réhabilitation éclate et que ma famille recueille, ainsi que moi, par cette intéressante démarche, tout le fruit de ce qui vient d'être fait à Aix ». Puis c'est l'instant de grâce, « Mais sa politique, toute essentielle qu'elle puisse la supposer, se détruit et devient inutile par des sentiments gravés dans le fond de mon âme et auxquels elle n'a pas rendu justice. Après ce que je lui dois, après ce que je dois à des parents que mes malheurs accablaient de chagrin, après, j'ose le dire, ce que je dois (non aux bontés de mes juges, ils n'ont eu pour moi que de la rigueur et j'en voulais) mais aux égards, aux soins, aux honnêtetés dont ils m'ont comblé, parce que dans des âmes aussi bien nées l'aménité des mœurs

s'allie toujours avec la sévérité des devoirs ; après tout cela, dis je, je n'avais besoin de chaîne que mon cœur. J'y trouve tout ce qui peut faire évanouir les craintes de cette mère respectable, tout ce qui peut ramener le calme au sein de mes parents, tout ce qui doit prouver à mes juges que j'ai toujours été plus malheureux que coupable, et tout ce qui peut enfin m'annoncer à moi même cette aurore naissante d'un beau jour si désirable après tant d'orages ».

– L'évasion de Valence ne serait donc qu'une mascarade ?

– Pas si simple Professeur, départ le 15 au matin alors pourquoi donc une évasion que le 18 au soir ?

– Effectivement... Alors ?

– Il nous reste la lettre que la présidente adressa à Gaufridy le 1er août. « Je souhaite qu'on soutienne les bonnes résolutions qu'on démontre mais l'expérience seule peut rassurer. On ne peut pas trop blâmer quelqu'un de reprendre quand il le peut sa liberté. Tout dépend de la manière d'en user ».



– Des nouvelles inquiétantes. La nuit du 21 au 22 août Sade décide même de se réfugier dans une grange proche du village d'Oppède.
– Et pourtant il revient à La Coste.
– Et oui. Le 26 août à quatre heures du matin Marais et ses hommes investissent le château.
– Force reste à la loi !
– Voila ce qu'il en dit sa femme, « Alors un déluge de sottises atroces lancées par le sieur Marais tombe sur moi ; on me lie et, de ce moment jusqu'à Valence, je n'ai cessé d'éprouver les invectives et les mauvais procédés de cet homme dont je ne répéterai plus le détail. Ils ont trop humilié quelqu'un que tu aimes et j'aime mieux les taire que de te les peindre ».
– Il semble touché. L'incident est il établi ?
– Il est confirmé et détaillé dans la lettre de la présidente à Gaufridy en date du 15 septembre, « La demoiselle de Rousset m'a écrit le 28 août que le sieur Mr. lui avait dit à lui en l'arrêtant « Parle, parle petit homme, toi qui vas être renfermé le reste de tes jours pour avoir fait dans une chambre noire qui est ici dessus telle et telle chose, et où il y avait des corps m... ! »
– « Le sieur Mr » ?
– Vous savez que la président codait ses courriers sensibles, entendre Marais bien sûr.
– Des « corps morts » ?
– Logiquement.
– Mais qu'est ce que c'est que cette histoire !
– Il me semble vous l'avoir déjà dis Professeur, bien des surprises...
– Attendez Janus ! Attendez ! Ça va loin, ça va très loin là !
– C'est un fait.
– Mais comment Marais a-t-il pu s'adresser de la sorte à Sade ?
– Le propos est relayé par la présidente, il est donc indiscutable. Nous connaissons l'inspecteur Marais par ses comptes rendu et je reste étonné de l'exceptionnelle qualité de ses interventions. Marais fut un policier d'exception.
– Alors expliquez moi ce pétage de plomb !
– On pense tout de suite à l'affront. Sade l'a humilié par son évasion et ce d'autant plus qu'il était accompagné de son frère.
– Mais cette familiarité ! La gravité des accusations !
– J'ai une hypothèse.
– Oui ?
– Je relève une autre phrase de cette lettre « il fallait qu'il fut ivre ». L'alcoolisme était d'époque... nous avons tous notre face d'ombre... et puis comme policier des mœurs il faut les encaisser les horreurs traitées diplomatiquement !
– Mouai... sans issue...
– Pas sûr.
– Comment ça ?

– Sade, fin mars 1781, « qu'ils auront bien plus d'égard pour moi et qu'ils ne se saouleront pas dans ma chambre toutes les nuits comme votre monsieur Marais avec lequel il n'y a pas moyen de jamais fermer l'œil ! »

– Il me semble vous avoir déjà dis combien votre quête de satisfecit m'excède Janus.
– Nous avons tous notre face d'ombre Professeur.
– C'est quand même bien joué. Mais qui est donc cette demoiselle de Rousset ?
– Une des grande rencontre de ce dossier.
– Diantre !
– Marie Dorothée de Rousset est née le 6 janvier 1744. Fille de notable, son père était notaire, elle aurait connu Sade à Saumane.
– Une vieille connaissance.
– C'est elle qui l'accueille à La Coste au lendemain de l'évasion de Valence.
– Quelque chose me pose problème.
– Oui Professeur ?
– Au lendemain de son évasion Sade écrit à qui ? A Gaufridy. Et pourtant ce même Gaufridy correspondait avec la présidente de Montreuil !
– La présidente était une femme de pouvoir, Gaufridy étant le notaire de Sade à Apt et par là même un simple rouage de ce même pouvoir, la correspondance était inévitable. Reste que nous avons vu qu'ils coopérèrent à partir du scandale dit des petites filles, ce que Sade d'ailleurs ne put ignorer.

– Vous n'avez pu en rester là.
– Non.
– Auriez vous alors l'amabilité de me faire part de ce que vous avez trouvé ?
– Mais bien sûr Professeur ! Tout d'abord il nous faut revenir à l'arrestation du 13 février 1777. Sade étant désormais sous contrôle il était alors possible à la présidente de tenter d'établir l'inventaire des faits afin de pouvoir en toute connaissance de cause œuvrer pour sa réhabilitation. La lettre de Renée Pélagie du 6 juin 1777 est sans ambiguïté sur ce point, « La hyène t'aime, j'en suis sûre. J'ai vu cela dans nos conversations. Je ne cesse la la prier mais l'on veut auparavant finir les affaires de façon à ce que tu ne puisses être inquiété par la suite ». S'en suit une correspondance soutenue entre la présidente de Montreuil et Gaufridy. Avril 1777, « Je parlerai à propos de l'ancienne histoire des f--- de L--- et de V--- d'une certaine chambre qui serait bonne à détruire. C'est une pièce justificative dangereuse à laisser subsister ».
– Des filles de Lyon et de Vienne ?
– Excellent Professeur ! 3 juin 1777, « J'ai reçu, monsieur, votre lettre du 23. Dans la chose dont il s'agit nous ne pouvons admettre de tiers, même de confiance, autre qu'entre vous et moi »
– Bien des secrets...
– « D'après vos anciens avis je croyais qu'il ne s'agissait que d'un objet, deux c'est pire encore. Savez vous précisément quels étaient ces objets, d'où venant et comment. Dès que vous êtes sûr qu'on peut espérer de le retrouver en activité il faut, sans contredit et sans délai, anéantir cent pieds sous terre toute trace et tout ce qui peut, d'après les indications qui vous ont été faites, servir à justifier les dires passés et à venir ». Elle poursuit « En supposant qu'on revînt, que dira-t-on ? Mais d'abord cette supposition, suivant les apparences, est chimérique. Et puis on dirai qu'on a des grâces à rendre d'avoir eu la sagesse de rendre un service si important. Ce n'est pas tout. Il faut que vous fassiez seul absolument tout ce qu'il y a à faire pour cela. La découverte même que la personne a faite depuis six semaines environ, dites vous, ne doit pas être détruite par elle ni à sa connaissance. Il ne faut pas dépendre d'un confident de plus. Si jamais elle en parlait, on dirait qu'elle a rêvé cela, et ne sachant qui l'a déplacée, elle ne pourrait pas le dire, tout au moins le présumer, mais une présomption se répond de même par un : vous l'avez rêvé ! ». Plus loin « Vous pouvez sans crainte m'instruire clairement par la voie d'Aix, sûre, car, à ce moment, il n'existe plus trace de ce que vous m'avez déjà marqué. Vous sentez par la même raison que celle ci ne doit pas exister une minute après que vous en aurez fait lecture. Je vous entendrai sur l'objet par le terme de papier. Sur le reste : Est ce écriture ou machine de mécanique desquelles on s'est occupé plus d'une fois à ce que je sais, ou lambeaux de papier ? ».
– Whaou !
– Chargé.
– Incroyable... Incroyable ! Avez vous pu identifier la personne de la découverte ?
– Procédons par ordre. La présidente s'adressait à Gaufridy, cela ne pouvait donc concerner que La Coste.
– C'est une femme !
– Bien vu Professeur ! Ce ne peut donc être que Gothon !

– Gothon ?
– Anne Marguerite Maillefer dite Gothon Duffé dite « l'alouette ». D'origine suisse, donc protestante, elle servit à La Coste dès 1777 et elle en devint l'intendante. La présidente à Gaufridy, juillet 1777, « Malgré toute l'attention possible il y a quelques objets que je n'ai pas bien compris. Deux objets sur les papiers. Je me rappelle bien un envolé par la fenêtre et qui fut recueilli par les voisins, lequel a fourni plus d'éclaircissements qu'on n'en voulait et des renseignements sur le petit dont vous avez trouvé un petit lambeau détaché sur lequel on avait écrit il y a environ un an. Est ce bien cela ? N'y en a-t-il qu'un de démembré et perdu et d'où venait il ? Quant aux anciens meubles dont la sculpture était recherchée et avait causé tant de peine, la région haute où on en a placé les débris est elle intérieure ou extérieure ? Il serait intéressant pour ceux qui les ont gâtés qu'on n'en aperçût aucune trace qui pût les faire rechercher. Je crains et me défie des chercheurs ou chercheuses de pigeons ».
– Incroyable !
– Fin 1777, « L'épisode de N.n. va me mettre dans le cas de parler à la dame de la destruction de la petite feuille de papier. J'éluderai, nonobstant, tant que je pourrai. Et l'opiniâtreté que l'on met à regarder comme l'injustice la plus inique et la dureté la plus inouïe la conduite qu'on a tenue, et qu'on savait déterminée à ne pas s'en relâcher, me forcera à lui parler net et à la convaincre que ce n'est pas ma faute, qu'on était instruit de tout avant moi même et que, quand je demanderais, je n'obtiendrais pas et devrais même craindre d'obtenir ».
– Un peu difficile à suivre... Nanon ?
– Oui. La dame c'est Renée Pélagie.
– Mais qui donc est ce « on » ?
– Quelqu'un de supérieur à la présidente elle même. 15 septembre 1778, « Je suis presque fâchée des débris que vous avez anéantis des petites feuilles et les deux volumes qui étaient transportés dans le haut. En les voyant, peut être, elle ne pourrait nier les dangers dont on l'a préservée et la justice et la sagesse des précautions qu'on prend. Si elles ne sont pas anéanties sans retour il faut les conserver avec précaution et discrétion ». Plus loin « Dites moi un peu si pendant que vous avez eu l'occasion de voir Mar--- à Aix il vous a parlé de ces choses là, et par qui il peut les avoir sues. Cela me paraît fort extraordinaire ».
– Marais ?
– Marais à lieutenant de police Lenoir le 1er juillet 1778, « Ce monsieur Gaufridy est un homme adroit fort attaché à la maison de Sade et avocat qui paraît dans cette affaire avoir toute la confiance de madame de Montreuil, et ce traité ne peut être en de meilleures mains ».
– Bon. Beaucoup d'allusions mais pour quelle certitude ?
– La présidente à sa fille le 13 août 1778, « Vous devez m'entendre et les preuves de mon dire sont faciles à produire autant que dangereuses pour monsieur de Sade si l'on y était forcé ».

– Sade à Renée Pélagie entre le 7 et le 28 septembre 1778, « Ce que l'on vient de me faire est si tellement absurde, si tellement contraire à toutes les lois du bon sens et de l'équité, si tellement l'ouvrage d'une main ennemie qui ne cherche qu'à me perdre et mes enfants et moi qu'assurément je n'en soupçonne point ta mère ».

– Tiens donc !

– « En un mot je jure et je proteste que je n'ai été coupable dans ces cinq ans que d'un peu trop de confiance dans une coquine qu'il aurait fallu faire pendre et non pas rendre libre. Mais j'affirme et prouverai de la façon la plus authentique, quand on voudra, que je ne suis coupable de rien de grave et qu'il y a dans tout cela un enchaînement que moi seul peut débrouiller et que j'éclaircirai quand on voudra. Des fatalités, des indiscrétions, trop de faiblesse et de confiance en des gens qui n'en méritaient pas, des lettres trop vives, des propos forts et hasardés ont pu, j'en conviens, me donner l'apparence de quelques tords ».

– C'est si joliment dit...

– Puis il s'en prend à Gaufridy, qualifié pour l'occasion de fourbe et de scélérat.

– Gaufridy ?

– Auriez vous oublié la certitude de la présidente ? « Soit qu'une commission secrète ou une vaine curiosité lui aient procuré ce qu'il a eu, devait il en abuser et le publier généralement dans toute la province ? ». Il poursuit « Pour seconde preuve de sa facilité à tourner contre moi ses découvertes je ne veux qu'un papier bien en règle et bien signé que j'ai heureusement conservé, lequel est un état bien circonstancié de ce que la Du Plan apporta de Marseille, dans lequel on verra écrit tout au long ces prétendues découvertes ». Professeur ?

– Oui Janus ?

– J'ai retrouvé l'explication de cette allusion.

– Oui ?

– Sa « grande lettre » du 20 février 1781, sa dite « confession générale », « Des os de morts trouvés dans un jardin : ils ont été apportés par celle des filles qui se nomme Du Plan ».

– Quoi ?

– « J'avais eu primitivement une aventure à Arcueil dans laquelle une femme, également menteuse et fourbe, avait, pour gagner de l'argent (que l'on a sottement payé), répandu dans tout Paris que je faisais des expériences et que le jardin de ma maison était un cimetière dans lequel j'enterrais les cadavres qui avaient servi à mes épreuves. Cette opinion était trop avantageuse ; elle servait trop bien la rage de mes ennemis pour que l'on ne la mît pas à toutes sauces dans tout ce qui pourrait m'arriver. En conséquence, à l'affaire de Marseille c'était aussi une expérience que je voulais faire et dans celle ci sans doute c'était encore une expérience sur celles des filles qui ne reparaîtraient pas ».

– J'entends son argumentaire maintenant il reconnaît s'être procuré des ossements humains, pourquoi ?

– « On en a fait la plaisanterie bonne ou mauvaise d'en décorer un cabinet ; ils ont été authentiquement employés à cela et déposés dans ce jardin quand la plaisanterie ou plutôt la platitude a cessé. Qu'on compte et confronte ce qu'on a trouvé avec l'état que j'ai de la main de la Du Plan du nombre et de l'espèce qu'elle apporta elle même de Marseille. On verra bien si on en a trouvé un de plus ».



– Comme un malheur n'arrive jamais seul la présidente de Montreuil l'informa par l'intermédiaire de Gaufridy de la cession de sa charge de lieutenant général de Bresse au comte de Sade d'Eyguières le 25 août 1778, la veille de son arrestation.
– Aie !
– « J'ai donc cru deviner que votre mère voulait beaucoup de tripotage dans mon bien. Elle a cru sans doute que, comme elle s'est défait de ma charge sans mon agrément elle pourrait de même se défaire de mes terres à sa volonté et agir sur tout cela comme des choux de son jardin. Je la crois incapable de mal faire et j'ose dire que je la connais assez pour être sûr que je ne pourrais que gagner à tous les arrangement qu'elle ferait. Je la prie cependant de se bien convaincre que, sous quelque prétexte que ce soit, je ne veux me défaire ni de La Coste, ne de Saumane, ni de Mazan ». Pour Sade l'essentiel est ailleurs, son temps ! « Je demande avec instance qu'on me le dise. Il n'y a plus aucune espèce de raison qui puisse s'y opposer. Cette affreuse incertitude me plonge dans un chagrin qu'aucune expression ne peut rendre ».



– Trente-neuf jours de liberté... Juste un instant !

– Même cause même effet, la violence! Le 7 décembre 1778 il obtient le droit d'écrire et de promenade deux fois par semaine, le 29 mars 1779, trois fois par semaine, le 19 mai, quatre fois par semaine, le 15 juillet, cinq fois par semaine, le 25 avril 1780, tous les jours !

– Bien !

– Le 26 juin altercation avec un geôlier et , deux jours plus tard, accrochage avec Mirabeau et Valage, le capitaine de la garde de Vincennes. Voici ce qu'en écrit monsieur de Rougemont, le gouverneur du château de Vincennes, au lieutenant de police Lenoir, « Monsieur, vous étiez à peine parti hier pour corbeilles lorsque je me suis présenté chez vous pour avoir l'honneur de vous rendre compte qu'ayant chargé la veille monsieur de Valage, en exécution de l'ordre que vous avez donné de supprimer la promenade à monsieur de Sade, d'aller en prévenir ce prisonnier, il n'est pas d'injure, d'horreur et de saleté qu'il ne se soit permis de dire contre lui et contre moi, qu'il a osé le traiter de j--- f--- et le menacer de n'en faire qu'un déjeuner lorsqu'il sortirait de prison ». Il poursuit « Après avoir fait un bruit effroyable dont le château et le donjon ont retenti également, après avoir pris à témoin les prisonniers du traitement horrible que l'on lui faisait éprouver par la suppression de sa promenade, après les avoir en quelque sorte provoqué à la rébellion en les engageant de se soutenir les uns et les autres et leur avoir répété plusieurs fois que c'était le Marquis de Sade maître de camp de cavalerie que l'on traitait ainsi, après dis je une déclamation des plus odieuse dans laquelle il n'a respecté personne, pas même tout ce qu'il y a de plus respectable dans le royaume, monsieur de Sade dis je a fini cette scène scandaleuse par injurier monsieur de Mirabeau ». On lit encore un peu plus loin « Vous voudrez bien monsieur avoir la bonté de vous rappeler que ce n'est pas la première fois que monsieur de Sade a voulu tenter de soulever les autres prisonniers et j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte que, dans une circonstance où il accusait madame la présidente de Montreuil et sa femme de vouloir l'empoisonner dans différents envois qu'on lui faisait de beaucoup de douceurs pour son usage, il n'a pas craint de crier, allant à la promenade, de crier à haute voix au sieur de White en passant devant sa porte « Camarades, prenez garde à ce que vous mangez, on veut vous empoisonner ».

– Ah...

– Les promenades sont rétablies le 9 mars 1781 et, le 13 juillet, Renée Pélagie visite son mari dans la salle du conseil en présence du commis de police Boucher. Il y avait quatre ans et cinq mois qu'ils ne s'étaient vus.



– Le 6 novembre 1778 mademoiselle de Rousset rejoint le Marquis de Sade à Paris.
– Pour ?
– Pour obtenir sa libération bien sûr.
– Bien sûr... Je ne comprend pas vraiment cette demoiselle de Rousset...
– A vous de voir Professeur.
– Mais vous Janus, vous ! Quelle est votre idée ?
– Marie Dorothée de Rousset était une femme cultivée d'une époque en voie d'ouverture à celles ci.
– Plus directement ?
– On ne peut nourrir une ambition qu'avec un mentor or quel mentor plus brillant que Sade ?
– Son engagement aurait donc eu des visées plus personnelles ?
– C'est elle qui en utilise le terme. A Paris, les deux adversaires ne tardent pas à se jauger.
– Les deux adversaires ?
– Rousset et la présidente bien sûr ! 27 novembre 1778 « Vous avez malmené monsieur Boucher, premier commis de la police. Madame m'en avait parlé. Il en a encore le cœur si gros que dans une première que je lui ai faite il m'en témoigna son mécontentement. Je le crois très honnête ; ne le serait il pas il suffit que vous ayez besoin de lui pour le ménager. Raccommodez cela à la première occasion ». Elle poursuit « N'oubliez pas qu'il est essentiel de peser vos écrits et vos expressions au sanctuaire de la saine et sage raison. Il faut de la modération en tout, je vous en supplie. Je n'ai point la fatuité de vouloir m'ériger en Mentor, je crois que vous me rendez bien cette justice ; ne me faite donc pas perdre le fruit de nos démarches ; elles se termineront à bien ». Enfin « J'ai vu la grande prêtresse, je la verrai encore ; je n'en suis pas mécontente, avec de la douceur et de bonnes raisons je juge à toutes rigueur que votre détention n'ira pas au delà du printemps »
– Direct !
– « Un mois, deux mois plus ou moins ne sont rien lorsqu'il est question d'acheter une tranquillité permanente. C'est à quoi nous travaillons et rêvons jour et nuit ».
– Du coté de la présidente ?
– La défensive. Nous avons cette lettre du 3 novembre 1778 à Gaufridy, « Mademoiselle de Rousset avec son zèle excessif et par tout ce qu'elle aura été chargée sans doute de dire à madame de Sade par Monsieur au moment de la séparation va achever de lui tourner la tête au lieu de la calmer. Je doute qu'elle ne vienne à moi. En tout cas, prévenue, je ne crains pas ses tournures et j'aurai une franchise discrète qui ne satisfera guère sa curiosité ni celle de ceux dont elle pourrait être l'émissaire ».
– Qui est cette femme tout droit sortie de son enfance ?
– Ils se retrouvent après le fuite de Valence, moment d'euphorie indiscutablement favorable à Sade mais si vulnérable au temps. En attendant voici ce que Sade lui même en disait le 1er septembre 1778, « C'est une amie bien chère et bien respectable ; il est impossible d'avoir plus d'obligation que je lui en ai. Son âme honnête et sensible est bien faite pour faire délicieusement goûter tous les charmes du sentiment d'une pure amitié. Je lui suis et lui serai toute ma vie bien attaché »
– Des mots qu'on attendrait pas de Sade.
– D'où ce surnom de « sainte Rousset ».
– Ah... Quand même...
– Mais c'est une femme de caractère aussi l'accrochage ne tarda pas. Nous avons la lettre du 26 décembre 1778, « Encore un peu de temps, ma franchise et ma bonne foi ne vous sera plus suspecte. Les inconséquences je les connais peu. J'en ai beaucoup moins que les hommes que je connais. Vous seul impatienteriez un capucin de bois par vos boutades et votre mauvaise humeur ! Que les femmes sont folles de s'attacher à un tel bourru tel que vous ! Nous volons au premier signal de tout ce qui peut vous plaire. Nous faisons tout pour le mieux. Monsieur n'est jamais content. Madame ne m'a pas dit mais j'ai lu le conseil que vous me donnez d'être plus conséquente.

Comment, avec des principes faux, vous vouliez que je tire des conséquences justes ? Si je les établissaient, les principes, ce serait tout différent et je... je me tais. Je ne dois d'écrire que ce qu'on vous permet de lire. A un autre temps ma justification ! Elle sera courte et précise. Si jamais vous me prouvez que j'ai été fausse vis à vis de vous, je me condamne à toute votre indignation. Certainement je n'aime celle de personne ; celle de quelqu'un que j'aimerais me deviendrait insupportable ». le lendemain la colère est bien loin d'être retombée, « Si la couverture vous déplaît renvoyez là. Elle me plaît très fort à moi, je la prendrai. L'oreiller est ridicule et nous le savions bien. Pourquoi donnez vous des mesures fausses ? Les dernières sont bien différentes des premières. Vingt fois j'ai dit à madame que c'était du dernier ridicule. La respectueuse condescendance pour les volontés de son cher époux à fait qu'après les avoir bien examinées et mesurées nous l'avons fait exactement tel que vous le demandiez. Ma sensibilité et mon cœur sont mis à des épreuves trop fortes, je vous laisse pour vous reprendre dans un moment, voyons à quoi madame s'occupe ».

– Violent.

– Passionné. Les choses se tassent puis c'est la lettre du 11 mai 1779, « Que le Seigneur vous comble de ses grâces et de ses bénédictions, monsieur, et m'accorde à moi la patience nécessaire pour ne pas vous envoyer mille fois faire --- ».

– Diantre !

– « Tenez, monsieur, ne nous écrivons plus. Ce n'est pas la peine de nous écrire des duretés, cela aigrit trop le cœur ; je ne veux haïr personne. Vous m'oublierez aisément, n'est ce pas, sans de grands efforts ? De mon coté, je vais faire en sorte de vous surpasser ».

– Diantre! Mais que s'est il passé ?

– Cette promesse...

– Quelle promesse ?

– Mais celle du 27 novembre 1778 ! Celle de sa libération pour le printemps 79 ! Rousset lui a donné un terme et je vous laisse imaginer son importance pour un homme en étant réduit à de prétendus signaux.

– Effectivement.

– Rousset s'en justifia dans sa lettre du 29 mai à Gaufridy et à Gothon.. « Si les affaires ne vont pas plus vite, mademoiselle, ce n'est en vérité pas ma faute. Malheureusement la personne a la tête mauvaise et est très mauvais. Je me calcine le sang à pure perte sans prévoir encore une fin. La personne la plus intéressée, bien loin de me seconder, gâte tout par ses imprudences multipliées. Après m'avoir écrit bien des sottises (je ne parle pas de celles adressées à sa femme, elles sont journalières) il a voulu me compromettre fort mal à propos en divulguant aux ministres que je lui écrivais et lui donnais des avis secrets. J'en ai reçu des reproches. Vous voyez, m'ont ils dit, combien il a la tête mauvaise, vous qui lui écrivez que des choses agréables, utiles et amusantes, il les prend presque toujours à gauche. Oh ! Il est bien où il est, de lui donner la liberté c'est vouloir s'exposer à de nouveaux chagrins ! Les esprits sont si prévenus contre lui que bientôt nous n'oserons plus ouvrir la bouche. Les histoires de douze ans, presque rien dans leur principe et augmentées par la malice des hommes, sont tout aussi fraîches que si elles s'étaient passées hier. On ne peut pas parler de lui sans que les pavés vous menacent de vous écrasez... Les démarches jusqu'ici ont été infructueuses ; il est vrai que de vous à moi elles n'ont pas été bien vives parce qu'il n'y a que la clé d'or qui fait tout mouvoir ici ». Elle concluait « Il est des moments où je suis tenté de tout planter là. Madame de Sade n'est point gaie, vous le savez. Nous sommes d'une monotonie angélique. Je vois peu de mes connaissances parce que je suis le bout du monde pour eux ; je ne peux les recevoir parce que je ne suis pas chez moi. Madame de Sade ne souffrirait peut être pas que j'augmentasse sa table d'un ou deux plats. J'ai la délicatesse et ne souffrirai pas qu'elle fasse de la dépense pour moi. Par cette raison me voilà recluse ».

– Sade l'a compromise ?

– C'est ce qu'elle dit.

– Mais... Pourquoi ?



– 9 novembre 1779, Rousset à Gaufridy, « Après m'avoir dit des injures et des duretés il m'a priée de ne plus lui écrire. Vous pensez bien que, d'après une prière si belle, j'ai eu assez d'âme pour ne plus récidiver. Il y a bien six mois qu'il ne s'informe plus si je suis au nombre des vivants ou des morts. Si mon attachement avait été de la nature du sien, il me donnait des armes à refroidir le zèle et le désir que je porte à sa liberté ; bien loin de là je souhaite et attend ce moment comme celui qui doit lui faire connaître ses tords ; une fois persuadé il verra que j'étais digne de tout autre sentiment. Ma vengeance se bornera uniquement à lui faire regretter l'amie qu'il a perdue ».

– Tout cela n'est pas dénué d'orgueil...
– L'orgueil ? Un des sept piliers de l'humanité. Je poursuis « Je serais bien fâchée que vous prissiez pour une plaisanterie les sentiments que je vous porte. Il n'y a de faux dans mes expressions que la folie que j'entortille quelquefois d'un peu de polissonnerie pour égayer mes réflexions sombres. La légèreté n'est pas de mon caractère, je la laisse à ceux qui ne savent pas aimer ».
– Qu'est ce dire ?
– Il y a eu une histoire entre Rousset et Gaufridy.
– Merci mon cher mais ça j'avais compris.
– 13 mars 1779, « Vous avez eu tord de refuser de coucher dans mon lit monsieur. Que de jolies idées, quels jolis rêves, quelle douce volupté n'auriez vous pas éprouvé ! Ah ! Que je vous désolerais si vous étiez ici pauvre madame Gaufridy. Ce ne serait peut être pas sans fondement si jamais vous vous ravissiez d'être jalouse de moi. Il est bien difficile de toujours vaincre les désirs. Votre mari à coté de moi, je ne penserais non plus au jeûne et à l'abstinence qu'à l'absence, et à coup sûr vous la seriez oui, vous la seriez malgré tous vos charmes ! Vous savez que tous les petits désirs prennent comme une envie d'éternuer, deux fous ensemble sont capables de beaucoup de choses. Lequel de nous deux l'est il davantage ? Nous ne pouvons, je crois, être juge de notre propre cause ».
– Oui ?
– Mais ce courrier est passionnant Professeur !
– Oui ?
– Milli Rousset était bien plus que sainte Rousset ! Ne voyez vous pas sa légèreté ? Sa fragilité ? Sa finesse ?
– Une fofolle...
– Pardon ? Une femme !



– 11 décembre 1779 mademoiselle de Rousset a craché le sang et on l'a saignée au bras.
– Ah...
– 24 juillet 1780 le premier ministre examine les motifs de la détention de Sade. 27 juillet, Rousset à Gaufridy, « Nous avons prévu beaucoup de choses pour les infos ; si elles sont rigoureuses nous sommes fichus parce qu'il se conduit très mal et qu'il nous accable par écrit des horreurs et des sottises qu'on nous lit ou qu'on nous dit. Tous ses chefs d’œuvre restent en dépôt. Vous pensez bien que ces sortes de lettres ne sont pas faites pour être envoyées. C'est ce qu'il a de pis. Je suis apostrophée de pu--- . Je suis si lasse de tout ce qui est relatif à cela que j'aspire au moment d'en être débarrassée ». Ce même 27 juillet à sa femme, « Que cela vous fasse donc bien voir une fois pour toutes que de tout ceci mes sentiments pour vous n'en seront jamais altérés. Ma portion de haine ne se divisera pas ; j'aurais trop peur qu'elle ne diminua en se partageant et j'ai trop

envie de la réserver toutes entière à celle à qui elle est bien due ».
– Mais pourquoi ? Pourquoi toujours plus toujours plus de violence et de haine à celles qui le soutienne ?
– Milli, le 21 octobre, « Les affaires sont toujours dans la même position et elles le seront je le crois longtemps. Après beaucoup de longueur et de promesses vagues j'ai voulu voir et mis madame de Sade à portée de voir par elle même les motifs de la détention. Ce n'était pas une chose aisée ; la personne assez hardie pour faire le coup a hasardé et couru le risque de la galère où d'une prison perpétuelle. Nous avons su par ce coup hardi que la chère présidente n'était pas si coupable que nous le pensions. Il a des ennemis mérités encore plus forts. Il faut la mort des uns et l'oubli des autres pour espérer quelque chose. Tout cela me paraît long et un peu chimérique relativement au mot liberté ».
– Diantre ! Plus ?
– 23 octobre, « Il est des motifs graves, très graves, qui me font craindre une longue captivité. Qu'ils soient vrais ou faux ils n'en sont pas moins les chevaux de bataille du ministre pour fermer la bouche à tous les honnêtes gens. Les différents exempts qui ont été au château ont fait des dépositions abominables. Ces gens là sont crus ». Plus loin encore, « Quelque particularité que je croyais n'être sues que de peu de personnes sont mises au grand jour ; et beaucoup d'autres choses grand Dieu qui exigent le plus profond silence me font croire à une longue captivité ».



– 15 novembre 1780 « La personne ici en question se flatte toujours ; telle est sa folie. Elle a vu et entendu ; je lui ai dit et fait des réflexions les plus justes et les plus sages. Elle s'étourdit si bien là dessus qu'elle me dit journellement avec le plus grand sang froid : Quand monsieur de Sade sera dehors nous ferons, nous dirons, etc. Projets toujours plus insensés les uns que les autres ! Je ris ou je lève les épaules ; je chante quelquefois ; elle me regarde et s'endort de dépit ». Milli quitte Paris pour la Provence au printemps 1781.
– Cette paix tant désirée !
– Ça commence plutôt mal.
– Comment ça ?
– C'est le drame de Gothon. Après avoir abjuré son protestantisme et s'être convertie Gothon se maria au jeune Grégoire. Le 20 octobre 1781 elle accouchait d'un garçon mais, suite à une fièvre puerpérale, on lui administre les derniers sacrements le 26 du mois. On craint qu'elle ne contamine le château, Milli doit l'évacuer, elle lui trouve une chambre et l'accompagne jusqu'à la mort.

– Et pourtant, le 5 avril 1782, Sade demande à sa femme de lui remettre les clés de La Coste, « Il me charge expressément d'employer tous les moyens pour vous engager à accepter un logement à La Coste. Il veut que je vous envoie toutes les clés, vous priant de ne parler à personne que vous les avez et d'être seule quand vous y entrerez, partout, sans excepter la cachette dont il ne veut point vous parler dans la lettre qu'il doit vous écrire et que je vous ferai passer exactement dès que je l'aurai reçue ».

– La cachette ?

– « La cachette, je n'ai rien à vous dire, vous savez ce qu'il faut faire ; faite dans ce total comme si c'était à vous sans que personne ne le sache. C'est ce qu'il m'a chargé de vous recommander».

– Mais... C'était lui livrer l'antre de la bête !

– Lui restait il seulement quelque chose à lui restait cacher ?

– « Brun, maçon, est venu lundi monsieur l'avocat et s'en retourna samedi parce que nous ne pouvons trouver ni homme ni bête. Il reviendra immédiatement après que la récolte des cocons. Le retard est d'une quinzaine de jours. Il faut du sable pour faire le mortier, il faut des bourriques pour les charrier. Tous sont à la feuille et occupés à un point qu'ils ne peuvent vous rendre un service de deux liards. Ils couvrent les remises qui ont beaucoup souffert tout l'hiver. Il faut les menuisiers pour faire des soutiens à une des poutres qui est presque pourrie. Je ne sais comment on nomme cela en terme de l'art ; les couverts ont besoin d'une très grosse réparation ; l'eau entre encore de toutes parts. Il fera le plus pressé et sous quinzaine vous verrez tout ce qu'il y aura à faire. Les batteurs de matelas ont fini, les toiles de quelques uns sont en très mauvais état, ils ont mis des pièces faufilées en dessous qui cachent la misère. Il a plu tous les jours ; ils ne savaient où remiser ; Brun, arrivé le même jour, n'a pu travailler que par de très courts intervalles ; le vent et la pluie le chassait dessus les toits. Je l'ai occupé si bien que mal à des petites réparations. J'avais de l'humeur comme un dogue. Ajoutez à cela que je suis très malade et que bien souvent la vivacité maîtrise la raison. Il faut des cordes, il faut des balais. Le bâtiment ayant souffert les poutres se trouvent très grosses. Il faut les scieuses pour les fendre dans le milieu. Je rentre fatiguée, je me jette sur le premier fauteuil que je rencontre et là j'envoie tout faire fiche, priant Dieu de me donner la santé. Je

vous embrasse, je vous salue, je commence à m'ennuyer de souffrir, si j'étais anglaise je me brûlerai la cervelle, comme je suis française je crains de mourir ».



– Marie Dorothée de Rousset succombe à sa phtysie le 25 janvier 1784. On s'étonne d'apprendre que la marquise pria Gaufridy d'inventorier les objet de La Coste.

– Ah...

– Et j'ai pire !

– Pardon ?

– Cette lettre de 1790 dans laquelle Sade se plaignait que le lit prénommé « lit de madame », je cite, « ne vaut maintenant plus rien par les cochonneries de la demoiselle de Rousset » .



– Le 27 juillet1779 Renée Pélagie écrivait à la demoiselle de Rousset, « Depuis que je l'ai vu il me désole par mille chimères qu'il se met en tête ; ne sachant plus que faire il est jaloux. Je vous vois d'ici rire – Et de quoi me direz vous ? - De Lefèvre (il me fait beaucoup d'honneur n'est ce pas?) parce que je lui ai dit que Lefèvre m'avait acheté quelques livres pour lui. Il est jaloux de madame de Villette parce que je lui ai écrit qu'elle me proposait d'aller demeurer avec elle. Dites moi je vous prie où il va chercher tout cela ».

– N'y avait il là une logique préoccupation ?

– C'est le comportement de notre homme qui m'intéresse. 5 août, « Je te donne ma parole d'honneur sur tout ce que j'ai de plus sacré dans le monde que je n'ai jamais logé chez madame de Villette, que je n'y loge pas et que je n'y logerai jamais, que je ne penserai jamais à former aucun établissement ni pour moi seule ni pour tous deux à Paris, et que je n'habiterai jamais qu'avec toi et dans la terre de Provence dès l'instant qu'il te sera permis d'y aller, voulant ne demeurer et vivre qu'avec toi le reste de nos jours. J'ajoute à cette promesse celle de quitter tout de suite l'endroit que j'habite à présent pour aller demeurer dans l'intérieur d'un couvent et n'y voir qui que ce soit que les gens utiles à tes affaires et cela jusqu'au temps de ta liberté où je me réunirai à toi pour toujours ».

– Bon. Ça fait dicté...

– C'est ça. Fin août, « Je te suis on ne peut plus obligé, ma chère amie, de l'attention que tu as bien voulu avoir de m'envoyer le billet que je te demandais mot à mot. Certainement il m'a tranquillisé mais les horreurs cachées, les infamies entortillées que j'ai découvertes dans les abominables lettres que ton odieuse mère t'a fait écrire et qu'heureusement pour moi je n'avait point encore aperçues, ont placées dans mon âme une nouvelle dose de chagrin et d'inquiétude bien plus forte que celle de tranquillité que ton billet a pu m'apporter. Cependant, quelle que soit la nouvelle agitation que j'éprouve, quels que soient mes chagrins et mes inquiétudes horribles, j'attendrai ta visite, espérant que tes paroles me calmeront encore mieux que tes écrits empestés de la bile de ta mère, et que la réponse que tu me feras aux questions que je te proposerai, réponse dont j'observerai furieusement l'air dont tu me la feras ».
– Tout cela semble présager rien de bon...
– Lely précisait que la lettre du 5 août était, je cite, « tigrée de tâches de sang et annotée par le destinataire d'une plume furieuse et obscène ».
– Le femme est l'objet de notre fureur la plus extrême.
– Malheureusement. Sade avait déjà adressé à la présidente le 5 janvier 1778 une lettre de sang.
– Ah...
– J'en reviens à cette lettre de fin août. « Que signifie cette excuse : Si tu voyais les autres ? Les autres n'ont pas leur mari en prison ou si elles l'ont et qu'elle agissent ainsi ce sont des coquines qui ne méritent que des insultes et du mépris ! Dites moi, iriez vous faire vos Pâques dans cet accoutrement de baladine ou de marchande d'orviétan ? Non, n'est ce pas ? Et bien le recueillement doit être le même, le chagrin et la douleur doivent produire dans ce cas ci ce que la piété et le respect divin doivent opérer dans l'autre. A quelque point que soient outrées les modes vous ne me persuaderez pas qu'il n'y en aient pour les femmes de soixante ans. Imitez les quelque éloignée que vous soyez de cet age. Si vous êtes honnête ce n'est qu'à moi que vous devez plaire et vous ne me plairez sûrement jamais que par l'air et le fait de la plus grande décence et de la plus parfaite modestie. J'exige en un mot si vous m'aimez (et je vais bien le voir assurément ; la chose que je vous demande ne peut m'être refusée sans vous démasquer entièrement sur vos signaux, sur vos marques et sur tout votre imbécile entortillage), j'exige donc, dis je, que vous veniez en robe que vous appelez vous autres femmes robe de chambre, en grand et très grand bonnet, sans aucune espèce de coiffure dessous que vos cheveux uniquement peignés. Pas la plus petite apparence de boucles fausses, un chignon et point de tresses ; point de corps et de gorge extraordinairement couverte et non indécemment débraillée comme l'autre jour, et que la couleur de la robe soit on ne peut plus sombre. Je vous jure sur ce que j'ai de plus sacré au monde que vous ferez monter ma tête à un furieux point et qu'il y aura une furieuse scène si vous vous êtes écartée en rien de ce que je vous prescris là ».
– Le texte est bien de Sade ?
– Assurément. « Conservez là, conservez là cette vertu ! C'est elle qui me fait rougir de mes écarts, c'est elle qui seule me les fera détester. Le caractère naturel de l'homme est d'imiter ; celui de l'homme sensible est de ressembler à celui qu'il aime. Ce n'est qu'à l'exemple des vices que j'ai toujours dû mes malheurs : ne les éternisez pas par le plus affreux qui puisse m'être offert. Je n'y survivrai pas ou si l'amour de la vie l'emportait sur le courage de me donner la mort (ce que je ne crois pas), ce ne serait que pour me précipiter dans tous les égarements qui pourraient le plus tôt le terminer de quelque façon que ce puisse être ».
– Vertu ?
– « L'inconstance ou l'infidélité réveille un amant ou un mari dit on ; oui, une âme basse et vile mais n'imaginez jamais que la mienne soit de cette trempe là. Je ne me pardonnerai jamais un outrage et je ne chercherai jamais à ravoir un bien qui aurait cessé de m'appartenir. Cette seule idée qu'on s'occupe peut être d'un autre dans mes bras m'a toujours révolté, et je n'ai jamais revu de ma vie une femme que j'ai soupçonnée de m'avoir trompé ».
– Mais c'est n'importe quoi !
– « Je crois le fait faux mais vous avez jeté le soupçon, le voilà enraciné dans mon âme. Le

beau conseil qu'on va vous donnez là ! J'approfondirai, je vérifierai, je ne trouverai rien (je l'espère au moins) mais le soupçon aura germé et dans un caractère tel que le mien c'est un poison lent dont les effets journaliers accroissent le ravage sans que rien au monde puisse en arrêter le progrès. Je le répète : le beau conseil qu'on vous a donné là ! Il m'était si doux d'entrevoir au moins une vieillesse heureuse dans le sein d'une amie fidèle incapable de m'avoir jamais manqué. C'était hélas toute ma consolation, c'était là tout ce qui venait émousser les pointes dont je suis à présent déchiré. Et vous avez poussé l'horreur jusqu'à m'envier cette douce espérance de mes vieux ans ! Je ne le peux plus ; le soupçon est jeté, les phrases sont trop claires pour que je puisse m'aveugler. Oh, ma chère amie, je ne pourrai plus t'estimer ! Est ce vrai ? Dis le moi, m'as tu trompé aussi cruellement ? Quel avenir affreux si cela est ! O grand dieu qu'on n'entrouvre jamais ma prison ! Que je meurs plutôt que d'en sortir pour apercevoir mon infamie, la tienne et celle des monstres qui te conseillent ! Que je meurs plutôt que d'en sortir pour aller m'avilir, m'engloutir dans le dernier excès des plus monstrueux crimes que je rechercherais avec délice pour m'étourdir et pour me perdre ! Il n'y en aurait pas que je n'inventasse. Adieu, tu vois comme je suis calme et comme j'ai besoin de te voir seule. Obtiens le donc, je t'en conjure ».

– C'est... Chargé...
– Nous sommes d'accord.
– Vous y croyez à cette apologie de la vertu ?
– Il semble sincère. Je pense que Sade est cohérent, avec lui même tout du moins.
– Je vous écoute.
– Il y a cette bizarrerie chez Sade, ce clivage entre sa débauche et sa condamnation de l'infidélité.
– Oui ?
– C'est pour ainsi dire systématique. La présidente de Montreuil se vantait le 8 août 1765 d'avoir obtenu sa rupture avec la Colette en l'en persuadant.
– Mais... C'était une courtisane !
– Systématique vous dis je ! La fille Sambuc ! Gothon !

– Mais pourquoi ?
– Pourquoi ?
– Pourquoi cette démence ?
– C'est lui qui le dit, un soupçon.
– Quel soupçon ?
– Si le 22 mars 1779 Sade s'émerveillait des talents de dessinatrice de Milli, c'est un autre de ses dessins qui suscita ce soupçon, le portrait de Lefèvre.
– Lefèvre ?
– Lefèvre était un jeune provençal de Mazan d'origine paysanne qui appris à lire et écrire avec l'abbé de Sade, ce qui lui permis de devenir secrétaire de Sade de 1771 à 1772. Les annotations de la lettre du 5 août concernent Lefèvre.
– Ah...
– Et ce n'est pas tout.
– Oui ?
– Xavier de Sade a montré le dit portrait à Gilbert Lely. L'auteur rapportait « Le visage a été perforé systématiquement, sans doute au moyen d'un canif, de treize trous de différentes formes et dimensions ; huit d'entre eux sont cernés de tâches brunâtres (certainement du sang séché) ».
– Décidément...
– Parmi les commentaires je relève ces lignes « Celle qui, dans la seule vue ou d'une basse vengeance ou ce qui est peut être pire encore dans l'épais et grossier désir, de satisfaire à son tempérament, se livre sans pudeur à un valet, à un paysan de la plus vile espèce au père duquel son

mari fit l'aumône, celle là, dis je, n'a plus même de droits au nom de femme, elle n'est plus qu'une louve impudique faite pour la risée de l'univers, elle n'est plus qu'une créature mille fois plus méprisable que celles en qui le besoin de vivre légitime de pareilles horreurs, qu'une malheureuse en un mot qui n'a plus de droit qu'à l'ignominie, qu'à la crapule et à la bassesse, qu'un monstre qui déshonore à la fois ses enfants, son mari et elle, et qui ne doit plus prétendre qu'à végéter comme les truies dans la fange où a été ramassé le vil instrument de son crime ». Je relève également sous l'écriture de Rousset « Il y a longtemps que l'on sait que ceux des putains sont des coups de maître. J'étais bien convaincu que la main qui a tracé cette imbécile et plate plaisanterie était celle d'une grande coquine, il n'avait même tenu qu'à moi d'en être bien convaincu mais la faim telle grande qu'elle fut ne me pressait encore assez pour cela. Ce que je savais pourtant pas et ce que ceci m'apprend sans une grande surprise c'est qu'à des mœurs très corrompues la donzelle y joignait tout l'esprit du métier ».



– Pas rassurant votre type.
– C'est bien l'avis de autorités.
– Comment le savez vous ?
– Par Renée Pélagie elle même, sa lettre du 18 août 1781 à Milli, « Vous aviez bien raison, mademoiselle, ma visite a fait plus de mal que de bien. Ne recevant plus de nouvelles j'ai été chez monsieur Renoir pour en savoir la raison ; il m'a dit qu'il gardait mes lettres parce qu'en conscience on ne pouvait me les envoyer, qu'elles étaient pleines de choses affreuses et, entre autre, que l'on ne désirait de me voir que pour m'ôter la vie ».
– Mais cela est il bien réel ?
– Pardon ?
– Sade est un homme de lettre, une homme d'esprit, de pensée, ses dires doivent ils donc être pris au pied de la lettre ?
– En prendriez vous le risque ? Les autorités de l'époque, elles, ne s'y risquèrent. « Quant à ce qui me regarde moi personnellement je ne vous promets rien. La bête est trop vieille. Croyez moi, renoncez à son éducation, il y a certains mystères qui tiennent trop à l'existence, surtout quand on les a sucés avec le lait, pour qu'il soit jamais possible d'y renoncer. Il en est de même des habitudes, quand elles sont aussi prodigieusement liées au physique de l'être dix mille ans de prisons et cinq cent livres de chaînes ne feraient que leur donner plus de force. Je vous étonnerais bien si je vous disais de toutes ces choses là et leur ressouvenir sont toujours ce que j'appelle à mon secours quand je veux m'étourdir sur ma situation. Les mœurs ne dépendent pas de nous, elles tiennent à notre construction, à notre organisation. Ce qui dépend de nous c'est de ne pas répandre notre venin au dehors et que ce qui nous entoure non seulement ne souffre pas mais ne puisse pas même s'en apercevoir. Une conduite intacte avec ses enfants et une avec sa femme telle qu'il lui devienne impossible, même en confrontant son sort avec celui des autres femmes, de pouvoir soupçonner les mauvaises mœurs de son mari : voilà ce qui dépend de nous et voilà ce qu'un honnête homme doit

faire parce qu'il n'est pas dit que l'on soit un coquin pour avoir de la singularité dans ses plaisirs ».

– Mouaip... Bien qu'immoral cela a sa logique.

– Je ne sais pas si cela minore la dangerosité de l'individu et puis est il à porter au crédit de Sade lui même ou à quelque autre enseignement ?

– Vous pensez à qui ?

– A son éducation jésuite, à son bien ambigu principe de « direction d'intention ».

– Janus vous m'impressionnez !

– Novembre 1783, « Ma façon de penser est le fruit de mes réflexions ; elle tient à mon existence, à mon organisation. Je ne suis pas le maître de la changer ; je le serais que je ne le ferais pas. Cette façon de penser que vous blâmez fait l'unique consolation de ma vie ; elle allège toutes mes peines en prison, elle compose tous mes plaisirs dans le monde et j'y tiens plus qu'à la vie. Ce n'est point ma façon de penser qui a fait mon malheur c'est celle des autres. Si donc comme vous le dites on met ma liberté au prix du sacrifice de mes principes et de mes goûts nous pouvons nous dire un adieu éternel car je sacrifierais plutôt qu'eux milles vies et mille libertés si je les avaient. Ces principes et ces goûts sont portés par moi jusqu'au fanatisme et le fanatisme est l'ouvrage des persécutions de mes tyrans. Plus ils continuent leurs vexations plus ils enracinent mes principes dans mon cœur et je déclare ouvertement qu'on n'a pas besoin de me jamais parler de liberté si elle ne m'est offerte qu'au prix de leur destruction ».

– Très... Révolutionnaire !

– Très Constituante.

– Et très dangereux !

– C'est bien ce que l'Histoire nous apprend.



– Nuit du seize au dix-sept février 1779, « Il était environ minuit, je venais de m'endormir ses mémoires à la main, tout d'un coup elle m'a apparu... Je la voyais ! L'horreur du tombeau n'avait point altéré l'éclat de ses charmes et ses yeux avaient encore autant de feux que quand Pétrarque les célébrait. Un crêpe noir l'enveloppait en entier et ses beaux cheveux blonds flottaient négligemment dessus. Il semblait que l'amour, pour la rendre encore belle, voulut adoucir tout l'appareil lugubre dans lequel elle s'offrait à mes yeux. « Pourquoi gémis tu sur la Terre ? M'a-t-elle dit. Viens te rejoindre à moi. Plus de maux, plus de chagrins, plus de trouble dans l'espace immense que j'habite. Aie courage de m'y suivre » ? A ces mots je me suis prosterné à ses pieds, je lui ai dit « O ma mère ! ».



– Il est un leitmotiv dans sa correspondance comme dans ses œuvres, la Nature.
– Rousseau ! Le bon sauvage !
– Pas vraiment.
– Comment cela ?
– Justine, l'œuvre de sa vie, « Non, Thérèse, non, il n'est point de Dieu, la Nature se suffit à elle même. Faibles portions d'une matière vile et brute, à notre mort, c'est à dire la réunion des éléments qui nous composent aux éléments de la masse générale, anéantis pour jamais, qu'elle qu'ait été notre conduite nous passerons un instant dans le creuset de la Nature pour en rejaillir sous d'autres formes, et cela sans qu'il y ait plus de prérogative pour celui qui follement encensa la vertu que pour celui qui se livra aux plus honteux excès, parce qu'il n'est rien dont la Nature s'offense et que les hommes également sortis de son sein n'ayant agi pendant leur vie que d'après ses impulsions y retrouverons tous après leur existence et la même fin et le même sort ».
– Oui ?
– « Des loups qui mangent des agneaux, des agneaux dévorés par les loups, le fort qui sacrifie le faible, le faible la victime du fort, voilà la Nature, voilà ses vues, voilà ses plans ; une action et une réaction perpétuelle, une foule de vices et de vertus, un parfait équilibre en un mot résultant de l'égalité du bien et du mal sur la Terre ; équilibre essentiel au maintien des astres, à la végétation, et sans lequel tout serait à l'instant détruit ».
– Oui ?
– « Mais le philosophe n'admet pas ces rapports gigantesques ; ne voyant ne considérant que lui seul dans l'univers c'est à lui seul qu'il rapporte tout. S'il ménage ou caresse un instant les autres ce n'est jamais que relativement au profit qu'il croit en tirer ; n'a-t-il plus besoin d'eux, prédomine-t-il par sa force, il abjure alors à jamais tous ces beaux systèmes d'humanité et de bienfaisance auxquels il ne se soumettait que par politique ; il ne craint plus de rendre tout à lui, d'y ramener tout ce qui l'entoure, et quelque chose que puisse coûter ses jouissances aux autres il les assouvit sans examen, comme sans remords. L'homme dont je parle est celui de la Nature. C'est une bête féroce ».

– Sa femme est une sainte !
– Comme vous y allez Professeur !
– Vous y voyez quelque chose à redire ?
– Elle est plus proche de son mari qu'on pourrait le penser.
– Je vous écoute.
– Elle lui a tout sacrifié, sa vie, ses enfants, les difficultés financières.
– N'est ce pas ce que je viens de vous dire ?
– Ce fut cette interminable litanie de demande en tous genres dont le raffinement était parfois franchement absurde, le couvercle d'une terrine !
– N'est ce pas là le propre de Sade ?
– Vous avez raison Professeur, voici d'ailleurs ce que lui inspira ses terribles douleurs oculaires en avril 1783. « Au reste je m'en occupe moins, je lis moins, je travaille moins et ma tête erre sur autre chose avec une force si prodigieusement plus vive qu'en vérité, à l'inconvénient près qui est fort grand, je serais presque tenté de n'en pas être fâché ! Je l'avais toujours bien entendu dire qu'un sens affecté triplait la force de l'imagination et je l'éprouve. Ça me fait inventer une singulière règle de volupté, c'est que je suis très persuadé que l'on parviendrait à rendre les plaisirs de l'amour au dernier de force possible en amortissant un ou deux sens et même plus chaque fois que l'on veut jouir ».
– C'est bien ce que je dis !
– De fait tout cela m'amène à m'interroger quant à la soumission de Renée Pélagie.
– Oui ?
– 12 mars 1781, « On satisfait les désirs dans tout ce que l'on peut et non pas dans tout ce que l'on veut ; pour cela il faudrait que je fusse maîtresse ».
– Oui ?
– Que faut il en comprendre ?
– Rien que de très évident.
– Sauf que...
– Que quoi ?
– Vous vous souvenez de l'engagement de Renée Pélagie quant à madame de la Villette.
– Bien sûr !

– Elle reconnu pourtant dans sa lettre du 18 août à mademoiselle de Rousset avoir passé une semaine chez elle !

– Ah... Pas si soumise que ça...

– Il y a cette lettre de Milli à Gaufridy et Gothon du 29 mai 1779 évoquant l'étrange relation qu'elle entretenait avec sa mère, « Dernièrement elle nous surprit à travailler ; elle entra sans se faire annoncer. Madame de Sade, qu'une mouche déconcerte, fut au devant d'elle : ma chère maman par ici, ma chère maman par là. Cet air de gaîté était hors de propos dans ce moment là. Elle avait écrit, il y avait deux jours, une lettre fort triste ». Ici encore, cette réflexion, le 3 août 1778, « Moi je n'ai confiance en personne au monde et suis payée pour cela. Je regarde le monde comme un tas de coquins dont le plus faux est celui qui réussit ».

– A l'occasion de ses vœux de fin d'année 1783 Louis Marie informe son père qu'il va rejoindre le régiment d'infanterie de Rohan Soubise, Sade lui retourne sa lettre avec au verso ces lignes « Je n'ai point de fils capable d'entrer malgré moi dans un régiment où je ne veux pas qu'il serve, il peut être le fils de la présidente de Montreuil mais il n'est pas le mien ; et je ne recevrai de vous monsieur que la lettre où vous me donnerez votre parole d'honneur de n'accepter au service d'autre emploi que celui que je vous ferai avoir. Je vous prie jusque là de ne pas vous aviser de m'écrire ».

– En avez vous trouvé plus ?
– De quoi ?
– Ne faites pas l'idiot Janus ! Vous savez très bien ce que je veux dire et moi je sais que vous n'en êtes pas resté là !
– Je pense que le mieux est d'en revenir à son œuvre.
– Logique.
– Nous avons tous croisé des fragments sadiens mais je ne vous cacherai pas que je ne me sentais pas le courage d'affronter l'ensemble de l'œuvre.
– Ce que je trouve plutôt rassurant.
– Et puis je me suis dit Sade ?
– Oui ?
– Sade ?
– Justine !
– Exactement Professeur ! Qui dit Sade dit Justine ! Justine est l'œuvre emblématique de Sade, c'est donc l'œuvre qu'il faut travailler !
– Soit !
– Alors commençons par sa genèse et là qui d'autre que Gilbert Lely ? Sade rédige à la Bastille entre le 23 juin et le 8 juillet 1787 les cent-trente-huit pages d'un conte philosophique intitulé « Les infortunes de la vertu ». L'année suivante il décide d'en faire un roman, « Justine ou les malheurs de la vertu », publié en 1791 en Hollande chez les Libraires associés, deux volumes in huitième avec frontispice de Chery gravé par Carrée.
– Vous me faites quoi là Janus ?
– Je me passionne.
– L'éditeur hollandais permettant de contourner la censure.
– Un très vieille histoire Professeur. Le 12 juin 1791 Sade écrivait à Reinaud « On imprime actuellement un roman de moi mais trop immoral pour être envoyé à un homme aussi sage, aussi pieux et aussi décent que vous. J'avais besoin d'argent, mon imprimeur me le demandait bien poivré et je lui ai fait capable d'empester le diable. On l'appelle Justine ou les malheurs de la vertu. Brûlez le et ne le lisez point si par hasard il vous tombe sous la main. Je le renie ».
– Curieux comme attitude, revendiquer un ouvrage que l'on renie...
– Des lignes sadiennes, bien malin qui prétendrait en interpréter le sens, et puis comment

comprendre cet en tête, « Mon ami ! La prospérité du crime est comme la foudre dont les feux trompeurs n'embellissent un instant l'atmosphère que pour précipiter dans les abîmes de la mort le malheureux qu'ils ont ébloui », et la cette citation d'Admèle, « Qui sait lorsque le Ciel nous frappe de ses coups si le plus grand malheur n'est pas un bien pour nous » ?

– Qui donc pourrait s'affranchir de toute morale ?

– Reste l'ambiguïté même de Justine, quelque épreuve qu'elle subit n'atteint sa pureté, un paradoxe sensible à son inconscient et au nôtre ?

– Vous aviez raison Janus nous nous retrouvons dans des problématiques que je n'aurais jamais envisagées.

– C'est bien le moindre qu'on pouvait attendre de ce génie. Ensuite il y a sa « grande lettre » du 20 février 1781, sa « confession générale ».

– Nous y voilà donc !

– C'est un long plaidoyer assez incertain qu'il poursuit par l'évocation des trois pièces retrouvées dans son porte feuille lors de son arrestation du 13 février 1777. « L'un était une recette pour délivrer une femme grosse qui voudrait se défaire de son fruit. C'est un tord à moi et une imprudence sans doute d'avoir recueilli une telle chose et j'en conviens. Je n'en ai sûrement jamais fait l'usage et ne l'ai point prise dans le dessein de l'employer jamais. La curiosité me l'a fait copier ». Le second papier concernait la façon d'empoisonner du fer.

– Pardon ?

– Vous avez bien entendu Professeur. Le troisième ? « Cette pièce est l'aveu des fautes d'un malheureux qui, comme moi, cherchait un asile en Italie. Il était loin de penser en revenir et me voyant disposé à repasser les Alpes il me donna de sa main sa consultation, me priant de la faire voire en France et de lui en envoyer la réponse. Je le lui promis. Deux jours après il vint me supplier de lui rendre le papier de son écriture qui devenait, disait il, une preuve contre lui. Il voulait le faire transcrire mais il ne trouvait personne là qui écrivit le français. Je copiais tout de ma main ne songeant qu'au plaisir de l'obliger et ne réfléchissant pas au sort que pourrait avoir ce papier ».

– Bien évidemment... Notons par ailleurs que ces trois papiers ont un même sujet : la mort...

– Ce n'est bien évidemment pas ce qu'il en conclut, « Oui je suis libertin je l'avoue, j'ai conçu tout ce qu'on peut concevoir dans ce genre là mais je n'ai sûrement pas fait tout ce que j'ai conçu et ne le ferai sûrement jamais. Je suis un libertin mais je ne suis pas un criminel ni un meurtrier ».

– Si seulement nous avions ses mémoires !
– Sade a écrit ses mémoire ?
– Ça fait rêver hein ?
– Janus...
– Et voici ce que j'ai trouvé en plein milieu de la longue lettre qu'il écrivit à sa femme le 15 septembre 1783, « J'ai envie d'écrire, et cela pour moi seul et je vous en fait le serment, les mémoires de ma vie. Mais je ne veux les écrire que pour moi, je ne veux pas que qui que ce soit les voie. Il est donc question que vous m'obteniez pour cela de monsieur Lenoir la parole d'honneur que le manuscrit caché que je montrerai en sortant à celui qui examinera mes papiers sous le titre de « Manuscrit de ma vie », que ce manuscrit, dis je, ne me sera ni ouvert ni retenu et, pour sûreté de cela, j'exige de vous le billet signé dont voilà ci joint le modèle, sans quoi je ne m'y mets point ».
– C'est tout ?
– Oui.
– C'est peu.
– Reste le note 88 du recueil de Gilbert Lely et de Georges Daumas, je lis, « Un tel projet , qui n'eut pour lors aucune suite, devait être repris en 1803. A cette époque le Marquis mentionne en effet dans le catalogue général de ses ouvrages des Mémoires, mais on ignore s'il les a effectivement rédigées ».



– Vous souriez.
– Je ne devrais pas,
– Je n'ignore pas ce que cache ce petit rictus.
– Il ne faut pas m'en tenir rigueur Professeur mais chaque fois que je revis ce moment c'est vraiment un instant de bonheur.
– Allez y ! Allez y donc !
– Le comte de la Tour au chevalier de Mouroux le 17 mars 1773, « Cependant d'après les aveux que j'ai tiré adroitement de son compagnon de voyage je suis dans le cas, monsieur, de certifier à Votre Excellence qu'à part même les poudre de cantharide en dragées qu'il distribua il y a plus d'un an à des comédiennes de Marseille et qui ont failli à leur faire perdre la vie, l'enlèvement de mademoiselle de Launay, sa belle sœur qu'il a conduit à Venise et dans une partie de l'Italie sous le nom de sa femme, et avec les privautés dues à ce titre, cet homme là m'en a dit assez pour me convaincre que monsieur de Sade était encore coupable d'un crime infiniment plus grave tel qu'un meurtre proditoire d'une fille et pour lequel il doit avoir été condamné à perdre la tête sur un échafaud ; et comme sa parenté, protégée par monsieur le duc d'Aiguillon, travaille sans relâche à lui procurer sa grâce ou du moins une commutation de peine, elle a l'intérêt jusqu'à ce qu'elle l'obtienne qu'il ne reparaisse pas en France où il serait saisi et peut être y subirait le supplice ignominieux qu'on lui a infligé ».
– « Proditoire » ?
– « Qui a le caractère de la trahison ».
– Vous ne m'avez pas parlé de cette condamnation ?
– Parce que je n'en ai connaissance.
– Mais qui est donc cet informateur, ce « compagnon de voyage » ?
– Cela nous ramène au rocambolesque épisode dit des frères Dumont, et voici ce qu'on lit dans cette lettre du comte de la Tour au comte Ferrero de la Marmosa, « Le sieur Dumont, dont le vrai nom à ce que j'ai découvert depuis à force de soins est Albaret, s'est présenté avant hier de nouveau à moi pour que je lui permis d'aller à Miolans mais j'ai toujours persisté dans le même refus ».
– Qui est cet Albaret ?
– Il fut secrétaire de Sade avant de devenir un homme de la présidente de Montreuil.
– Quelle crédibilité accorder à son propos ?
– Ce que je sais c'est qu'Albaret n'était pas un obscur, j'ai noté cette phrase de Sade à sa femme le 20 mai 1779, « Si tu m'avais vu, tous les Albaret, tous les Lefèvre, tout cela aurait été chassé pour moi, j'étais ma foi beau comme l'amour ».



– 20 avril 1783, Sade à Renée Pélagie, « Bonsoir, allez croquer votre petit bon Dieu et assassiner vos parents, moi je vais me b--- le v--- et je croirai, je vous assure, après avoir bien moins fait de mal que vous ».



– Juin 1783, Sade à Renée Pélagie, « Si j'avais eu monsieur le six à guérir je m'y serais pris bien différemment car au lieu de l'enfermer avec des anthropophages je l'aurais clôturé avec des filles ; je lui en aurais fourni en si bon nombre que le diable m'emporte si, depuis sept ans qu'il est là, l'huile de la lampe n'était pas consumée ! Quand on a un cheval trop fougueux on le galope dans les terres labourées ; on ne l'enferme pas à l'écurie. Par là vous l'auriez mis dans la bonne voie, dans ce qu'on appelle le sentier de l'honneur. Plus de ces subterfuges philosophiques, de ces recherches désavouées par la Nature (comme si la Nature se mêlait de tout cela), de ces écarts dangereux d'une imagination trop ardente qui, courant toujours après le bonheur sans jamais le trouver à rien, finissent par mettre des chimères à la place de la réalité et de malhonnêtes détours à celle d'une honnête jouissance. Monsieur le six au milieu du sérail serait devenu l'ami des femmes ; il aurait reconnu et senti que rien n'est plus beau, plus grand que le sexe et qu'hors le sexe il n'est point de salut. Uniquement occupé de servir les dames et de satisfaire leurs délicats désirs, monsieur le six aurait sacrifié tous les siens. L'habitude de n'en plus éprouver que de décents eut accoutumé son esprit à vaincre des penchants qui l'eussent empêché de plaire. Tout cela aurait fini par le laisser dans l'apaisement ; et voilà comme dans le sein du vice je l'aurais ramené à la vertu ! Car, encore un coup, c'est de la vertu qu'un moindre vice, pour un cœur très vicieux ».



– Le 29 février 1784 Sade est transféré à la Bastille suite à la désaffection du fort de Vincennes.
– Ça change quelque chose ?
– Pas vraiment. Le marquis de Launay au lieutenant général de police de Crosne, « Le bureaux de police sont remplis de lettres pleines d'horreur sur sa femme, sur sa famille et sur nous. Lorsqu'il se promenait il insultait à propos de rien les sentinelles. C'est en raison de sa méchanceté, qui semblait augmenter lorsqu'il avait reçu des visites de sa femme, que monsieur Lenoir avait jugé à propos de l'en priver, au moins pendant quelque temps ». Et puis soudain, entre deux lettres, comme de rien, on trouve ça, 24 août 1787 à Renée Pélagie, « Il y a des choses qui font un tel plaisir que les expressions manquent à la sensibilité ; l'âme est trop émue, elle a besoin de se replier un instant sur elle même pour jouir de tout ce qu'elle éprouve. On interromprait ses plaisirs en la forçant à peindre. C'est l'histoire de celui qui vous remercie du présent délicieux que vous venez de lui faire, présent cher et divin dont les sensations toujours sèmeront, en dépit des méchants, jusqu'au dernier moment de son existence, mille fleurs toujours nouvelles sur les épines de sa vie. Il vous embrasse et vous remerciera bien mieux encore quand il pourra vous serrer dans ses bras. Le portrait, l'écaille, tout est bien, tout plaît, tout fait un incroyable plaisir et tenez vous pour assurée que vous emportiez plutôt ma vie que de remporter un meuble qui ne me quittera plus qu'à la mort ».



– Monsieur de Launay à monsieur de Villedeuil, ministre d'état, le 3 juillet 1789, « J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'ayant été obligé hier, à cause des circonstances actuelles, de suspendre la promenade sur les tours que vous aviez eu la bonté d'accorder au sieur de Sade, il s'est mis hier à midi à sa fenêtre et a crié de toutes ses forces, et a été entendu de tout le voisinage et des passants, qu'on l'égorgeait, qu'on assassinait les prisonniers de la Bastille et qu'il fallait venir à leur secours. Il a récidivé ses cris et ses plaintes bruyantes ». Il poursuit « Il est tel moment où cet homme serait très dangereux à avoir ici et où il nuirait au bien du service. Je crois devoir vous représenter Monseigneur, qu'il serait bien nécessaire de transférer ce prisonnier à Charenton ou dans quelque maison de genre où il ne pourrait pas troubler l'ordre comme il le fait ici sans cesse. Ce serait le moment de nous soulager de cet être que rien ne peut réduire et sur qui aucun officier major ne peut rien gagner ». Le 4 juillet en pleine nuit Sade est transféré au couvent des frères de la charité de Charenton, un établissement pour fous et épileptiques.



– Janvier 1783, « O monstrueux gouvernement ! Infernale, abominable nation, puisse je à l'instant trouver les moyens d'aller donner ma vie à tes plus cruels ennemis et je vole en comptant ce jour là pour le plus beau de mes jours ! ».
– Quand même...
– « Divinités de l'enfer apprenez moi tous vos tourments, venez dicter au fond de mon cœur tous les odieux secrets de votre art que votre barbarie double enflammée par le venin de ce cœur ulcéré ! Et pour toute satisfaction, pour toute grâce, accordez moi la possibilité de les réunir tous sur cet exécrable sexe que j'abhorre et qui me sacrifie. O puissances infernales accordez moi le vœu de Néron, que toutes les femmes n'ayant qu'une tête, cette tête soit celle de la mégère qui me tyrannise et donnez moi le plaisir de la couper ! »
– Quand même !
– « Le voilà l'effet de vos corrections, le voilà l'effet de vos chiffre, de vos basses impostures, de vos puants mensonges ! Jouissez en en attendant mieux. Le voilà mais souvenez vous pourtant que ceci n'est que le désir et que l'effet chez moi l'a toujours surpassé ».



– Un problème avec les femmes...
– Et avec l'ancien régime !
– Dire qu'à quelques jours près il était libre.
– Sade précisa à Gaufridy dans sa lettre du 14 mai 1790 qu'il y laissa seize manuscrits dont « Les infortunes de la vertu » !
– Et « Les cent vingt journées de Sodome » !
– Sauf que « Les cent vingt journées de Sodome » furent récupérées par Arnoux de Saint Maximin ! Il s'agit d'un rouleau de douze mètres de long et de douze centimètres de large, un assemblage de feuilles collées les unes aux autres rédigées durant les soirées du 22 octobre au 28 novembre 1785.
– Diantre !
– Guillaume Apollinaire précisa encore en 1909 que, je cite, « le dernier possesseur du manuscrit l'avait enfermé dans une boîte de forme phallique ».
– Pardon ?
– Sade à Renée Pélagie, avril 1783, «Il faut, dis je, que ledit étui soit six pouces sans s'ouvrir et qu'au bout de ces six pouces soit la partie qui s'enlève d'environ deux pouces, ce qui en donne huit en tout environ à votre étui, et que cette partie qui s'enlève se visse pour éviter l'inconvénient de la sœur de monsieur le curé ».



– Le 13 mars 1790 l'Assemblée Constituante adoptait un projet de décret sur les lettres de cachet, symbole de l'arbitraire de l'ancien régime.

– Cauchemard pour la présidente !

– Détrompez vous ! La Révolution est passée par là. Le 23 mars elle écrivait à Gaufridy « Dans les circonstances où nous sommes, monsieur, mon silence sur les affaires, la réserve de madame de Sade sur ce même objet, ne doit pas vous surprendre. Vous avez sûrement dans la Provence successivement tous le décrets de l'Assemblé Nationale, notamment celui concernant les lettres de cachet en date du vingt de ce mois. La manière dont il est rédigé peut produire des exceptions. C'est une question de savoir si, dans certaines circonstances, les familles doivent les provoquer. Il en est où je pense qu'elles doivent rester neutres et laisser l'administration ou la partie publique décider comme elle le jugera à propos. C'est le seul moyen de n'avoir aucun reproche à se faire ni à essuyer à tout événement ».



– Le vendredi 2 avril 1790, en vertu du décret sur les lettres de cachet, Sade est libéré. Il se rend chez monsieur de Milly, l'administrateur de ses affaires à Paris, qui lui offre un lit, sa table et six louis.

– Aie !

– Sade à Gaufridy le 12 avril 1790, « Chaque fois que le quarante-cinquième jour du Carême nous ramènera au saint vendredi je m'agenouillerai, je prierai, je remercierai, ferai résolution de m'amender et tiendrai parole ».



– Au couvent de sainte Aure madame de Sade refuse de recevoir ce mari dont elle veut désormais se séparer.
– Après toutes ces épreuves !
– Début mai, Sade à Gaufridy, « Ce n'est pas votre faute si j'ai été pris à La Coste, c'est la mienne ; je me suis cru trop en sûreté et je ne savais pas à quelle famille abominable j'avais affaire. Je me flatte que vous comprenez aisément que je ne parle ici que de celle des Montreuil ; on ne se fait point d'idée des procédés infernaux et anthropophage que ces gens là ont eus pour moi. J'aurais été le dernier des individus de la Terre qu'on n'aurait pas osé les traitements barbares dont on m'a rendu la victime ; en un mot j'y ai perdu les yeux, la poitrine ; j'y ai acquis, faute d'exercice, une corpulence si énorme qu'à peine puis je me remuer ; toutes mes sensations s'y sont éteintes ; je n'ai plus goût à rien, je n'aime rien ; le monde que j'avais la folie de tant regretter me paraît d'un ennui... d'un triste... Il y a des moments où il me prend envie d'aller à la Trappe et je ne répond pas de ne point disparaître un beau jour sans que personne sache ce que je suis devenu. Je n'ai jamais été si misanthrope que depuis que je suis rentré parmi les hommes et si je leur parais étranger en me montrant à eux ils peuvent être bien sûrs qu'ils produisent sur moi le même effet ».
– Misanthrope !
– Fin mai, « Et pour adoucir cette plaie savez vous ce qu'a fait l'honnête et sensible madame de Sade ? Elle avait aussi beaucoup d'ouvrages à moi, de manuscrits passées clandestinement dans ses visites ; elle me les refuses, elle dit que dans la crainte que ces ouvrages (trop fermement écrits) ne me fissent tort à l'époque de la Révolution, elle les a confiés à des personnes qui en ont brûlé une partie ! Le sang bouillonne en entendant de telles réponses ! Mais comme je ne suis pas le plus fort il faut pourtant s'en contenter et se taire. La céleste dame dont j'ai l'avantage de vous entretenir n'a point borné là ses gentillesses mon cher avocat. A peine m'a-t-elle su dehors qu'elle m'a fait signifier un acte de séparation, et c'est cette fameuse pièce là que je voudrais vous voir lire. Toutes les infamies qui ont été dites contre moi dans les cabarets, dans les corps de garde, compilé dans les almanachs, dans les plats journaux, forment la base de ce beau mémoire ; les indécences les plus atroces y sont scandaleusement inventées, calomnieusement rapportées. C'est, en un mot, un monument d'horreurs, de mensonges et de balourdises aussi grossier, aussi obscur que platement et bêtement écrit. Et personne n'a paré le coup dites vous ? Personne ne s'est mis à la traverse ? Pas une âme mon cher avocat ! Trois ou quatre avis se sont réunis à me conseiller d'oublier ce moment d'impudence et de n'y pas répondre. J'ai suivi ces conseils ».
– Une bien étonnante pondération...
– Il y a bien cette phrase de Renée Pélagie au dit avocat en date du 13 juin, « Je ne dirai que ce qu'il me forcera de dire pour me justifier mais je le dirai s'il me force ».
– De quoi inciter à la dite pondération...
– Sade poursuivait « Pour vous finir le tableau de ma situation et vous donner au moins quelque roses après tant d'épines je vous dirai que je suis logé chez une dame charmante qui a été elle même malheureuse et qui sait plaindre ceux qui l'ont été. C'est une femme pleine d'esprit, de talents, et séparée de son mari comme je le suis de ma femme. Elle me comble d'honnêtetés ; je vais quelques fois me dissiper à la campagne et j'ose le dire, quoique assurément aucun autre sentiment que de l'amitié n'entre dans notre liaison, je ne suis jamais avec elle sans y oublier mes malheurs ».
– Tiens donc !
– « Elle est femme d'un président au parlement de Grenoble et elle a quarante ans. Je joins cette dernière circonstance pour vous faire voir qu'avec moi, qui en ai cinquante, ce qui fait bien quatre-vingt-dix à nous deux, il ne peut y avoir de danger ».

– Bien sûr...

– « Plus de plaisirs impurs mon cher avocat, plus rien d'hétérogène, tout cela me dégoûte à présent autant que cela m'embrassait autrefois. Je m'aperçoit que le tempérament fait beaucoup à ces choses là. A peine mes forces physiques suffisent elles à tous les maux dont je suis accablé. Ce sont des toux, des maux d'yeux, d'estomac, de tête ; ce sont des rhumatismes, enfin je ne sais quoi ; tout cela m'épuisant ne me laisse plus, Dieu merci, penser à autre chose et je m'en trouve quatre fois plus heureux ».



– Le 9 juin 1790 le châtelet de Paris, à la requête de madame de Sade, prononce la séparation de corps et d'habitation et la restitution de la dot de quelque 160 842 livres.
– Quand même...
– Le 1er juillet Sade adhère à la section de la place Vendôme, future section des piques.
– Une cause à effet ?
– Professeur... Le 25 août Sade fait la connaissance de Marie Constance Quesnet, une jeune actrice pas même trentenaire mère d'un petit garçon.
– « Sensible ».
– Elle même Professeur. Sade tente alors de faire jouer ses pièces, de vivre de sa plume, d'où cette aventure contée à l'avocat Reynaud le 6 mars 1791. « On frappe à la porte de mon cabinet. Ouvrons. Et si c'est une aventure comme je le soupçonne à de forts petits pieds qui marchent, à une forte douce main qui heurte, en l'honneur je vous la conterai tout de suite. Eh bien ! Précisément c'est une aventure. Le maudit métier que celui de faire des comédies ! Cette femme vient d'apprendre qu'il y a pour elle un rôle charmant dans une de mes pièces qui va se jouer à son théâtre ; elle vient tout simplement me supplier de le lui donner. « Volontiers, madame, mais ne faudrait il pas consentir avant ? ». On m'entend, on me prévient ; j'ai tout ce que je veux et peut être plus qu'il ne m'en faut ! « Allons, mademoiselle, voila le rôle mais vous le jouerez bien au moins ? Oh ! Monsieur, ne venez vous pas de voir comme je sais bien jouer la comédie ? ».
– La bête n'est pas morte.
– Reynaud saisit alors l'occasion pour évoquer sa relation avec l'actrice Marie Constance Quesnet, « Me méfier des coulisses moi ? Ah ! Je vous réponds que je m'en méfierai ! Il suffit de connaître cette engeance pour apprendre à la mépriser comme elle doit être. Oh ! Non, non, nous sommes loin des coulisses et rien de si vertueux que mon petit ménage ! D'abord pas un mot d'amour, c'est tout uniquement une bonne et honnête bourgeoise, aimable, douce, spirituelle, qui, séparée de son mari, négociant en Amérique, à bien voulu se charger de ma petite maison. Elle mange avec moi la modique pension que son mari lui fait ; je la loge et la nourris. Voila le seul agrément actuel qu'elle y trouve. A la vérité si elle s'attache à moi, afin de l'engager à prolonger sa vie, à chaque lustre je lui ferai une petite rente, manière adroite dont je l'intéresse à mes jours et dont, par égoïsme même, elle va se trouver la conservatrice, mais de bagatelle pas un mot. Pouvais je vivre seul entouré de deux ou trois valets qui m'eussent pillé, peut être même tué ? N'était il pas essentiel de mettre un individu sûr entre ces coquins là et moi ? Puis je écumer mon pot, compter le livre de mon boucher quand je suis enfoncé dans mon cabinet au milieu de Molière, Destouche, Marivaux, Boissy, Regnard, que je considère,admire et que je n'atteins jamais ? ».



– Puis c'est la fuite de Varennes.
– 21 juin 1791.
– Sade rédige son « adresse d'un citoyen de Paris au roi des français ».
– Alors ! Comment se positionne-t-il maintenant ?
– Je pense qu'il faut chercher ailleurs, je pense que sa lettre à Gaufridy en date du 5 décembre est la synthèse de sa pensée politique. Je lis, « Je suis anti jacobite, je les hais à mort ; j'adore le roi mais je déteste les anciens abus ».
– Les lettres de cachet ?
– « J'aime une infinité d'articles de la Constitution, d'autres me révoltent ».
– Quel est donc son idéal ?
– « Une nation nécessairement divisée en deux ordres ; le troisième est inutile, je n'en veux point ».
– Dommage pour le clergé...
– Le 13 juillet 1791 Louis Marie démissionne de son poste de sous lieutenant du 84ème régiment d'infanterie de Pornic et il émigre le 11 septembre, Donatien Claude Armand déserte en mai 1792, Sade est inscrit sur la liste des émigrés des Bouches du Rhône le 13 décembre de la même année.
– Mais puisqu'il militait à la section de la place Vendôme !
– Une erreur soit mais qui va s'éterniser. Puis c'est la prise des Tuileries, la Convention Nationale succède à l'Assemblée Législative, La Coste est pillée les 17 et 19 septembre.
– Les massacres de septembre...
– Objet de sa lettre du 6 à Gaufridy, « dix mille prisonniers ont péri dans la journée du 3 septembre. Rien n'égale l'horreur des massacres qui se sont commis mais ils étaient justes ».
– Juste ?
– Probable nécessité sécuritaire en ces temps troublés, « La princesse de Lamballe a été du nombre des victimes ; sa tête portée sur une pique a été offerte aux yeux du roi et de la reine et son malheureux corps traîné huit heures dans les rues après avoir été souillé, dit on, de toutes les infamies et de la plus féroce débauche, tous les prêtres réfractaires égorgés dans les églises où l'on les tenait renfermés, parmi eux l'archevêque d'Arles, le plus vertueux et le plus respectable des hommes ».
– Voila bien de quoi se rassurer quant à notre homme.



– Mai 1791, Sade est dans l'attente de la quatrième expédition de Gaufridy.
– Oui ?
– Le 5 décembre il lui précisait même « Tâchez surtout que ce que j'appelle la grande cassette soit compris dans cet envoi ».
– Oui ?
– 30 octobre 1792, « L'histoire de la cassette arrivée toute vide est très extraordinaire. Je me rappelle à ce sujet une ancienne lettre de mademoiselle de Rousset qui disait qu'elle avait vu un jour Gothon redescendre de la cache où était cette cassette son tablier plein. Qu'a fait cette coquine de ce qui était dans cette cassette ? Par quel ordre a-t-elle agi ? Si c'est madame de Sade qui a fait le coup à la bonne heure, mais si ce n'est ni elle ni sa famille cela m'inquiète. Ce qu'il y a de sûr c'est qu'il a fallu faire une clé car en revenant avec l'exempt de police je l'avais perdu exprès dans la route, et la serrure, quand j'avais reçu ici la cassette, n'était nullement endommagée. Tout cela est extraordinaire ».
– Fantastique !
– Malheureusement la suite l'est moins Professeur, « Je vois bien que ces gueux de Montreuil pourchassaient certains papiers relatifs à la demoiselle de Launay ».
– Ce n'est pas sans intérêt.
– Alors l'épisode de Sothon devrait vous intéresser. Le 10 juillet 1792 Sade prévient Gaufridy que le fille de Sothon est arrivée à Paris pour présenter à l'Assemblée Nationale un mémoire contre lui, l'ancien curé et deux ou trois autres costains, « cause dit elle de ce qu'on a fait perdre les écoles à sa mère ».
– Bon.
– Juillet 1792, « Elle va toujours en avant et dit à présent qu'elle ne peut pas s'empêcher de me compromettre aussi dans la plainte qu'elle rend ».
– Aie !
– Septembre 1792, « Avant hier elle me fit passer une lettre de sa mère remplie de menaces et d'horreurs. Cette lettre, illisible par son style et par son caractère, laisse pourtant apercevoir qu'il s'agit de prétendues confidences à elle faites par Gothon et qu'elle veut révéler. Or ces confidences, comme vous le sentez, roulent sur toutes les calomnies inventées sur moi pendant les cinq années de la contumace ».
– Gothon...
– Gothon, toujours Gothon !
– Et ?
– Rien. Ah si ! 22 février 1795, « La Sothon continue à me faire des impertinences. Je voudrais bien que quelqu'un l'avertisse charitablement que si elle persiste elle ne sera pas longtemps à aller à l'hôpital ».

– Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution. 13 avril 1793, Sade

à Gaufridy, « Je veux vous apprendre deux choses qui vont vous surprendre. Le président de Montreuil est venu me voir. Et devinez l'autre ! Je vous le donne en cent ! Je suis juge, oui juge ! Juré d'accusation ! Qui vous eût dit cela il y a quinze ans, avocat, qui vous eût dit cela ? Vous voyez bien que ma tête se mûrit et que je commence à devenir sage. Mais félicitez moi donc et surtout ne manquez pas d'envoyer de l'argent à monsieur le juge ou, le diable m'emporte, sans cela, si je ne vous condamne à mort ! Répandez un peu cela dans le pays pour qu'enfin ils me connaissent pour bon patriote car je vous jure en vérité que je le suis de cœur et d'âme ».

– J'ai un peu de mal avec cet enthousiasme.

– Je vous comprend, en pleine terreur c'est pour le moins déplacé, ceci dit, rassurez vous, ça ne dure pas, l'administration des bouches du Rhône finit par le rayer de la liste des émigrés mais cette décision fut négligée par le nouveau département du Vaucluse.

– Décidément...

– Enfin, le 8 décembre 1793, figurant sur une note comme ayant demandé à servir en 1791 dans la garde constitutionnelle du roi, Sade est lui même arrêté. Le 26 juillet 1794, 8 thermidor an II, Fouquier Tinville, le terrible accusateur public du tribunal révolutionnaire, rédige un réquisitoire contre vingt-huit accusés dont Sade, le numéro onze. Le lendemain, ce fatidique 9 thermidor...

– Vous parlez pour vous bien sûr ?

– Cinq noms manquent à l'appel des condamnés à mort, Sade est sauvé.

– Une sacrée chance !

– C'est bien peu de le dire.

– Je ne vous comprend pas Janus.

– Je m'interroge.

– Sur quoi ?

– Je m'interroge sur cette chance. La Révolution n'a pu échapper à l'humanité et à sa corruption.

– Vous ne croyez pas à la défaillance administrative ?

– Ils étaient cinq c'est donc tout à fait recevable, reste cette phrase de son testament, « Elle me ravit à la faux révolutionnaire trop certainement suspendue sur ma tête ».

– « Elle » ?

– Marie Constance Quesnet bien sûr ! Et cette femme n'avait pas les moyens de corrompre.

– Peut être sous estimez vous les femmes mon cher ?

– Risqueriez vous votre tête pour quelques charmes Professeur ?

– Sa famille ? Sa femme ? Le Montreuil ?

– Si peu probable.

– Alors qui ? Grand Dieu qui ?

– Autre bizarrerie. Le 2 janvier 1794 arrestation de Jean Joseph Girouard, maître imprimeur qui fut exécuté le 8 du même mois pour avoir publié la royaliste « gazette de Paris ».

– Le rapport?

– Il imprima l'infâme « Justine ».

– Les révolutionnaires le savaient ils ?

– Non mais Girouard en détenait un exemplaire.

– Six éditions en une décennie !

– Interrogé Girouard répondit, je cite, « Je ne sais quel en est l'auteur mais c'est le ci devant Marquis de Sade qui me l'a vendu », et l'on trouva sur lui le billet suivant, « Au 15 mars prochain je paierai à monsieur de Sade ou ordre la somme de trois cent livres, valeur reçue en marchandise. A Paris, ce 9 août 1791. Signé Girouard ». Et ce n'est pas tout ! « En outre nous nous sommes chargés de faire passer au citoyen Girouard, Imprimeur rue du bout du Monde, trois feuilles d'un manuscrit ayant pour titre Aline et Valcourt ». « Justine », « Aline et Valcourt », deux ouvrages de Sade pour un même imprimeur n'est ce pas un peu beaucoup ? Et puis n'oubliez pas la dédicace de « Justine », « A ma bonne amie. Oui, Constance, c'est à toi que j'adresse cet ouvrage ».

– Mais quel lien entre cette « Constance » et Sade ?

– Ce même procès verbal d'arrestation ! « Et ayant trouvé une Citoyenne chez le dit Citoyen et

lui ayant demandé si elle était son épouse, il nous a fait réponse que non, que son logement était au dessous du sien, ainsi qu'elle nous l'a prouvé par un écrit du dit Citoyen Sade en date du 21 octobre 1792, l'an I de la République, qui atteste que les meubles qui sont dans le dit appartement appartiennent à la Citoyenne Quesnet ». Quesnet ? Marie Constance Renelle épouse Quesnet !

– Dieu merci vos révolutionnaires n'étaient pas aussi pointilleux que vous !



– Alors qui ? Grand Dieu qui ?
– Jean Baptiste de Sade fut initié à la loge londonienne Horn le 12 mai 1730.
– Vous... Vous entendez quoi par là ?
– Vous me demandez je vous répond, le père de Sade était Franc Maçon.
– Insinuez vous que Sade l'était ?
– Bien des révolutionnaires l'étaient.
– Insinuez vous que la Franc Maçonnerie a sauvé Sade ?
– Simple hypothèse.

– N'est ce pas un peu facile de mêler une institution séculaire au premier venu ?
– Ne le prenez pas mal Professeur.
– Eh bien si je le prend mal, je trouve votre méthode absolument inacceptable, indigne !
– Je m'interroge c'est tout.
– Inacceptable !
– C'est curieux ce goût pour les fraternités, « Justine »... « Les cent-vingt journées de Sodome »...
– Inacceptable !
– Déposition de Jeanne Testard, « Il lui a fait voir et lui a lu plusieurs pièces de vers remplies d'impiétés et totalement contraires à la religion qu'il lui a dit avoir été données par un de ses amis aussi libertin que lui et qui pensait et se conduisait de la même façon ».
– On est loin de la fraternité il me semble !
– Ne trouvez vous pas étrange que son culte de la Nature corresponde négativement à celui des Lumières ? Sa folle théorie des « signaux » ? Ses codages et autres « lettres blanches » ?
– Un jeu d'enfants !
– J'ai trouvé une référence à l' « être suprême » dans une lettre à Sartine en date du 2 novembre 1763 hors la fête robespierriste de l' « être suprême » se déroula le 20 prairial an II, le 8 juin 1794 ! Ne trouvez vous pas étrange qu'en mai 1795 ses fils n'étaient pas inscrits sur les listes d'émigrés ? Enfin je ne peux vous cacher que les os de la Du Plan ne sont pas sans m'évoquer une pratique de méditation Franc-maçonne !



– Vous prendrez bien quelque chose ?
– Quelle heure est il ?
– Quatre heures vingt.
– Un jus de fruit, merci. Le 15 octobre 1794 Sade est libre mais pauvre.
– Mais en vie !
– Oui. 26 février 1795, « Citoyen représentant, Aldonze Sade, homme de lettres ayant perdu toutes ses propriétés littéraires au siège de la Bastille où le despotisme ministériel le retenait depuis plusieurs années, venant d'être nouvellement encore pillé et saccagé dans son bien par des brigands de Marseille et ayant fait d'ailleurs des pertes innombrables à la Révolution, pertes qu'il est loin de

regretter pourtant puisque c'est à la même cause qu'il doit et sa liberté et celle de sa patrie, vous expose néanmoins qu'il se trouve absolument hors d'état d'exister. Propre aux négociations dans lesquelles son père a passé vingt ans, connaissant une partie de l'Europe, pouvant être utile à la composition ou à la rédaction de quelque ouvrage que ce puisse être, à la tenue, à la régie d'une bibliothèque, d'un cabinet ou d'un muséum, Sade en un mot qui n'est pas sans talent implore votre justice et votre bienfaisance, il vous supplie de le placer ».

– Quelle plume !

– 5 août 1795, Sade à Gaufridy, « Dieu veuille qu'un gouvernement militaire dont on nous effraie ne remplace pas sous un plus beau nom toutes les horreurs du régime révolutionnaire. Voila la Constitution, voilà la paix, et cependant on nous fait craindre ici que nous ne soyons pas encore aux portes du bonheur. Toutes les denrées de six francs sont aujourd'hui de soixante, beaucoup de denrées ont encore infiniment dépassé cette proportion ; les confitures, l'huile et les bougies que je vous demande par exemple sont, en raison des accaparements qui en ont été faits, dans une proportion de trente et un. Il n'y a guère que le vin qui n'ait fait que tripler ; les choses de luxe sont sans exemple : un chien six cent francs. La vie la plus sobre en un mot, celle que je mène, pot au feu de section, pain de section, légumes cinq jours par semaine, pas un spectacle, pas une fantaisie, mon amie, une cuisinière et moi, eh bien soixante francs par jour y blanchissent ! ».

– Il a changé.

– Plus que ça. Sade signe l'acte de vente de La Coste le 13 octobre 1796.

– Ah !

– Et pourtant je lis dans cette lettre du 24 janvier 1799 à Gaufridy « De ce moment madame Quesnet continua de rester chez ses amis et moi je vins m'établir pour l'hiver à Versailles, celle des villes environnant Paris où l'on peut vivre à meilleur marché. Là, au fond d'un grenier, avec le fils de mon amie et une servante nous mangeons quelques carottes et des fèves et nous nous chauffons (pas tous les jours mais quand nous pouvons) avec quelques fagots que nous prenons à crédit la moitié du temps. Notre misère est au point que quand madame Quesnet vient nous voir elle nous rapporte à manger de chez ses amis dans sa poche ».

– N'est ce pas un peu théâtral ?

– Son modeste emploi aux spectacles de Versailles ne pouvait lui permettre d'affronter les difficultés économiques de son temps et puis nous l'avons dit, Sade a changé, j'en tiens pour exemple sa lettre de réconciliation avec Gaufridy en date du 5 octobre 1799, « C'est avec une satisfaction sans égale mon cher et ancien ami que j'ai vu dans une lettre de vous à madame Quesnet que vous vouliez bien pardonner et oublier les expressions dictées par la faim et le désespoir. Je suis fâché que vous ayez pu les attribuer à d'autres causes que celle là. Eh ! Quelles autres eussent pu me faire aussi sensiblement outrer un ami tel que vous ? Enfin vous les pardonnez ces expressions et j'en ai pleuré de joie. Adieu mon cher et bon ami, recommencez à m'aimer et à m'écrire je vous en supplie, et recevez de moi les plus vives excuses de vous avoir offensé et les sentiments de la plus sincère amitié ».



– Seulement « La philosophie dans le boudoir » date de 1795 et « La nouvelle Justine ou les malheurs de la vertu, suivie de l'histoire de Juliette, sa sœur », de 1797.
– La bête n'est pas morte.
– Je relève que « La philosophie dans le boudoir » était complété de cette phrase « ouvrage posthume de l'auteur de Justine ».
– Plutôt bien pensé, recueillir le succès de « Justine » tout en se protégeant à jamais de ses persécutions.
– Même subterfuge pour « La nouvelle Justine ».
– On ne peut plus logique.
– Sauf que, dès lors, l'auteur de « Justine » était tout aussi logiquement l'auteur de « La philosophie dans le boudoir » et de « La nouvelle Justine ou les malheurs de la vertu, suivie de l'histoire de Juliette, sa sœur ».

– Logique.
– Sauf qu'il est pourchassé des 1800.
– A ce point ?
– Sade à un destinataire inconnu, « Pendant ce temps là on me tendit des pièges, on m'envoya de jolies filles à Saint Ouen (mais inconnues de moi) qui me priaient à mains jointes de leur céder un exemplaire de Justine ».
– Non !
– Autre lettre à un destinataire inconnu en date du 7 septembre, « Il est impossible que madame Quesnet vous ait promis Justine car non seulement elle n'en a aucune à sa disposition mais bien convaincue que cet ouvrage n'est pas de moi elle sait bien de même que je n'en ai aucune à la mienne ». Il concluait « Croyez moi, monsieur, ne soyez point curieux de ce très mauvais livre, il fait frémir, et si j'avais eu dans un moment de délire le malheur de le créer j'aurais assez de raison aujourd'hui pour couper la main qui l'aurait écrite ». Finalement la police interpelle Sade le 6 mars 1801 chez le libraire Nicolas Massé, son éditeur, et la perquisition au domicile de Constance aboutit à la découverte d'un cabinet secret orné de plâtres et d'une tenture tout aussi licencieuse.
– La bête n'était donc pas morte.
– Le lendemain Nicolas Massé révèle où sont entreposés quelque mille exemplaires de Juliette et il est libéré.
– C'est plié !
– Sade est incarcéré le 3 avril 1801 à Sainte Pélagie.



– Ensuite ?
– Ensuite ? Ensuite les sources se font rares.
– Dommage.
– Reste ce rapport du préfet de police Dubois, « Il ne négligea rien pour séduire et corrompre les jeunes gens que des circonstances malheureuses y faisait enfermer. Au mois de Ventôse an X il voulut assouvir sa passion brutale sur de jeunes étourdis qui par suite de désordres commis au théâtre français avaient été envoyés quelque jours à Sainte Pélagie ».
– Mon Dieu !
– Sade est alors transféré à Bicètre le 14 mars 1803. « On trouva dans sa chambre un instrument énorme qu'il avait fabriqué avec de la cire et dont il s'était servi lui même car l'instrument avait conservé les traces de son introduction coupable ». Je poursuis, « Cet homme étant dans un état perpétuel de démence libertine fut transféré à Charenton dans la maison des fous au mois de Floréal de la même année. Il continua à y composer des romans plus affreux encore que Juliette et au mois de juin 1807 je fis saisir dans sa chambre plusieurs mémoires dont la lecture est

révoltante, c'est une suite d'obscénités, de blasphèmes et de scélératesses qu'on ne peut caractériser. On y trouva également un instrument semblable à celui qu'on avait saisi dans sa chambre à Sainte Pélagie ».

– La bête n'est donc pas morte ! C'est quoi cette histoire de romans plus affreux encore que Juliette ?

– « Les journées de Florbelle ».

– Connais pas.

– « Les journées de Florbelle ou la Nature dévoilée, suivies des mémoires de l'abbé de Modose et des aventures d'Emilie de Volnange servant de preuves aux assertions ».

– Inconnu au bataillon.

– Normal, il n'en reste que la reproduction photographique d'un cahier de notes du marquis, c'est bien peu pour un un ouvrage de dix tomes.

– Diantre !

– Quatre tomes pour « La nouvelle Justine », six pour « La nouvelle Justine ou les malheurs de la vertu, suivie de l'histoire de Juliette, sa sœur », dix pour « Les journées de Florbelle » !

– « Un état perpétuel de démence libertine »...

– 2 août 1808, « Monseigneur. Il existe à Charenton un homme que son audacieuse immoralité a malheureusement rendu trop célèbre et dont la présence dans cet hospice entraîne les inconvénients les plus graves ; je veux parler de l'auteur de l'infâme roman de Justine. Cet homme n'est pas un aliéné, son seul délire est celui du vice et ce n'est point dans une maison consacrée au traitement médical de l'aliénation que cette espèce de délire peut être réprimée. Il faut que l'individu qui en est atteint soit soumis à la séquestration le plus sévère, soit pour mettre les autres çà l'abri de ses fureurs, soit pour l'isoler lui même de tous les objets qui pourraient exalter ou entretenir son hideuse passion. Or la maison de Charenton ne remplit ni l'une ni l'autre de ces deux conditions. Monsieur de Sade y jouit d'une liberté trop grande. Il peut communiquer avec un assez grand nombre de personnes des deux sexes, les recevoir chez lui ou aller les visiter dans leurs chambres respectives. Il a la faculté d'aller se promener dans le parc et il y rencontre souvent des malades auxquels on accorde la même faveur. Il prêche son horrible doctrine à quelque uns, il prête des livres à d'autres. Enfin le bruit général dans la maison est qu'il vit avec une femme qui passe pour sa fille. Ce n'est pas tout encore. On a eu l'impudence de former un théâtre dans cette maison sous prétexte de faire jouer la comédie par les aliénés et sans réfléchir aux funestes effets qu'un appareil aussi tumultueux devait nécessairement reproduire sur leur imagination. Monsieur de Sade est le

directeur de ce théâtre. C'est lui qui indique les pièces, distribue les rôles et préside aux répétitions. Il est le maître de déclamation des acteurs et des actrices et les forme au grand art de la scène. Le jour des représentations publiques il a toujours un certain nombre de billets d'entrée à sa disposition et, placé au milieu des assistants, il fait en partie les honneurs de la salle. Il est même auteur dans les grandes occasions ; à la grande fête de monsieur le directeur, par exemple, il a toujours soin de composer ou une pièce allégorique en son honneur ou au moins quelque couplets à sa louange ». Cette lettre au ministre de la police est du médecin chef de l'hospice, Antoine Athanase Royer Collard.

– Précieux témoignage en cette période de disette !

– Je vois que vous appréciez.

– C'est quoi cette histoire de fille ?

– Il y a des rumeurs que je n'ai pu confirmer cependant nous savons que Constance décida de le rejoindre dans l'hospice dès 1806. Louis Marie est tué dans une embuscade de révoltés napolitain le 9 juin 1809 et ses biens à Mazan sont mis en vente le 28 août 1810.



– Le 18 octobre 1810 le ministre de l'intérieur adressait au directeur de l'hospice de Charenton le courrier suivant, « Le ministre de l'intérieur, comte de l'Empire, considérant que le sieur de Sade qui a été placé à Charenton est atteint de la plus dangereuse de toutes les folies ; que ses communications avec les autres habitués de la Maison offrent des dangers incalculables, que ses écrits ne sont pas moins insensés que ses paroles et sa conduite ; que ces dangers sont surtout imminents au milieu d'êtres dont l'imagination est déjà affaiblie ou égarée, arrête ce qui suit : Article premier. Le sieur de Sade sera placé dans un local entièrement séparé de manière que toute communication, soit dans l'intérieur soit dans l'extérieur, lui soit interdite sous quelque prétexte que ce soit. On aura le plus grand soin de lui interdire tout usage de crayons, d'encre, de plumes et de papier ».

– Diantre !

– Dieu merci l'arrêté ne fut suivi des faits, reste cette lettre, « Je demande à monsieur de Coulmier. 1. D'être le maître de la clé de ma chambre, sauf à être fermée seulement à la première porte du corridor de dix heures du soir à sept heures du matin. 2. De ma promener sans être suivi aux heures qui me conviennent le mieux dans la journée tant que le jardin est ouvert. 3. De pouvoir causer librement avec les trois personnes désignées ci dessous et ce, exclusivement, c'est à dire que je m'engage à ne parler à aucune autre personne. 4. Enfin que l'on me rende tout ce qui m'a été pris dernièrement tant en papier qu'en plume. Sade décède dans la nuit du 2 décembre 1814, il avait

rédigé son testament le 30 janvier 1806, « La fosse une fois recouverte il sera semé dessus des glands afin que par la suite, le terrain de ladite fosse se trouvant garni et le taillis se retrouvant fourré comme il l'était auparavant, les traces de ma tombe disparaissent de dessus la surface le la Terre comme je me flatte que ma mémoire s'effacera de l'esprit des hommes, excepté néanmoins du petit nombre de ceux qui ont bien voulu m'aimer jusqu'au dernier moment et dont j'emporte un bien doux souvenir au tombeau ».



– Professeur ?
– Oui.
– Vous ne dites rien.
– C'est donc que je n'ai rien à dire.
– L'impressionnante liste des directives ne fut pas respectée, Sade fut inhumé religieusement dans le cimetière de l'hospice de Charenton, une tombe anonyme ornée d'une croix. Mais il y a pire !
– Pardon ?
– Savez vous ce qu'il advint des « Journées de Florbelles » ? Les manuscrits furent brûlés par la préfet de police Delavau.
– Cela n'était il pas prévisible ?
– A la demande et en la présence de Donatien Claude Armand! Vous ne dites rien ?
– Reste ce cahier de notes.
– Dix-sept feuillets à partir desquels Gilbert Lely a tenté d'exhumer l'œuvre. Neuvième Feuillet, « Senarpont avait dépucelé sa sœur à dix sept ans et il en a eue Émilie. Émilie née de Senarpont fut mise sur le compte de monsieur de Valrose. Émilie s'annonce pour détester sa mère, elle s'irrite lubriquement contre elle, elle a regretté n'avoir eu qu'une mère, elle aurait voulu en immoler deux. Cette mère d'Émilie avait sauvé la vie à Senarpont et ce monstre l'avait prostituée dans tous les bordels de Paris. Quand il la maria à monsieur de Valrose c'était dans l'espoir de se rendre maître et tyran de cette maison. Monsieur de Valrose sait bien qu'Émilie est fille de Senarpont, Émilie a contribué aux tourments de sa mère, elle a bu son sang, elle a supplicié et fait

périr sa mère du tourment chinois qui consiste à enlever les sept peaux du corps et elle a dévoré son cœur ».

– Mon Dieu...

– Dernier feuillet, « Rencontre de la charrette du bourreau conduisant des femmes au supplice, ils en exécutent publiquement sept dont une grosse. Ils fouettent des petits garçons dans une pension. Ferme où ils foutent des animaux, ils égorgent des enfants au berceau tenus par leurs mères. Ferme où des étalons, des chevaux et des bœufs enconnent des femmes ».

– Mon Dieu.



– Cette lettre à Gaufridy m'obsède, elle date de 1806, « Peut être à présent voudriez vous un mot de moi ? Et bien je ne suis pas heureux mais je me porte bien. C'est tout ce que je puis répondre à l'amitié qui, j'espère, m'interroge encore. A vous pour la vie. Sade ».

– Quelle plume !

– Le post scriptum est à hauteur ! « N'attribuez à aucune paresse le retard de nos réponses, ce retard ne vient que du long temps qu'a mis votre lettre à nous parvenir vu la multitude de nos changements de domicile depuis cinq ans et notre séjour à la campagne depuis trois. Notre adresse est : Maison de monsieur de Coulmiers, président du canton et membre de la légion d'honneur, à Charenton Saint Maurice, département de la Seine ».



– Janus ?
– Oui Professeur ?
– Je vous serais gré de bien vouloir cesser de mâter le charmant postérieur de notre non moins charmante serveuse.
– Excusez moi Professeur.
– Alors ?
– Oui ?
– Alors !
– Alors quoi ?
– Avez vous trouvé ce que vous cherchiez ?
– Absolument ! L'historiographie m'avait permis de l'approcher mais tout cela restait aussi confus qu'indigeste...
– Mais non Janus ! Toulouse !
– Ah !
– Alors ?
– Je crois que Sade m'a exaucé.
– Janus !
– Oui Professeur ?
– Épargnez moi vos blasphèmes.
– Excusez moi. La nuit blanche... L'euphorie du travail achevé...
– Janus !
– Oui Professeur ?

– Qu'est ce que vous avez trouvé ?
– Ici ! Sous ce document... Sade à Rousset, 26 avril 1783, « Je vois avec douleur par votre dernière lettre, ma chère Miss, que les idées du juste et de l'injuste n'ont aucune netteté dans votre tête, et que votre tête, assez plaisamment organisée d'ailleurs, donne pourtant au préjugé ce qu'elle ne devrait accorder qu'à la raison. Oh ma chère Fanny que ceux qui nous doivent l'exemple nous le donnent et nous n'aurons pas besoin de lois ; que ceux que le hasard ou la fortune élève aux premiers emplois aient une conduite irréprochable et ils deviendront en droit d'exiger que la nôtre le soit. De quel droit cette foule de sangsues qui s'abreuve des malheurs du peuple qui, par ses monopoles infâmes, plonge cette classe infortunée – dont le seul tord est d'être faible et pauvre – dans la cruelle nécessité de perdre ou l'honneur ou la vie, ne lui laissant encore dans ce dernier cas d'autre choix que de la perdre ou de misère ou sur un échafaud, de quel droit, dis je, de tels monstres exigeront ils des vertus ? »
– Franchement révolutionnaire !
– « Quoi ! Lorsque pour satisfaire à leur cupidité , à leur avarice, à leur ambition, à leur orgueil, à leur rapacité, à leur luxure, je les vois sacrifier sans remords des millions de sujets du Roi je ne pourrais pas, si cela me plaît, en sacrifier également comme eux ? ».
– Ah...
– « Et qui peut donc leur valoir l'impunité ? Par où dédommagent ils l'univers de leur crimes ? Par où rachètent ils leur infamie ? Qui, qui leur donne le droit de tout faire et de me punir, moi, s'il me prend envie de les imiter ? Qu'ils aient au moins ces tyrans, qu'ils aient l'art de mieux choisir leurs victimes. Ce n'est pas sur ceux qui les connaissent à fond, ce n'est pas sur ceux dont les regards pénétrants vont dévorer jusqu'aux plus secrètes pensées qu'ils doivent laisser jaillir leur venin. De telles mains, dès qu'elles sont dégagées de leurs fers, arrachent le bandeau de l'illusion et l'idole toute entière dépouillée par leurs soins n'offre plus aux yeux de la multitude éclairée que la brute et dégoûtante matière dont elle est composée. Fanny, ma chère Fanny, vous ne me demandez point des nouvelles de tout ce qui se passe, vous vous refroidissez ma chère Miss sur les intérêts de votre Lovelace. Adieu, je soupe demain chez Milady Folleville, vous y viendrez j'espère. On politiquera, on boira du punch, nous nous cantonnerons, boirons peu, n'écouterons point et dirons quelque méchancetés ».
– Oui ?
– Comment ça « oui » ?
– Tout cela reste bien abstrait... Des généralités...
– Je ne partage pas votre avis Professeur ! Nous sommes en 1783, Sade n'a plus rien à cacher à Milli qui, dès lors, lui est franchement hostile.
– Poursuivez.
– Le ton de la lettre est franchement sarcastique, Sade n'est plus dans la finesse, il est dans la provocation, la provocation ouverte même, la bête est lâchée !
– Et quand bien même ! Cela reste une simple lettre et nous connaissons la versatilité de notre homme.
– J'en ai une autre.
– Une autre lettre ?
– Sade à Renée Pélagie en juillet 1783. Souvenez vous, « monsieur le six » ! Comment Sade serait venu à bout du sadisme !
– Je vous écoute.
– Sa conclusion est sans appel, laissez moi vous la lire, « Il est vrai qu'il y a certaines têtes (et j'en connais comme cela) tellement enclavées dans le mal, qui ont le malheur d'y trouver un tel attrait, que le plus léger retour deviendrait pour elles un état pénible ; on dirait qu'elles s'y plaisent, quelles y vivent, que pour elles le mal est comme un état naturel dont nul effort ne saurait les retirer, toutes les inquiétudes, tous les tracas, tous les soucis que le vice traîne à sa suite, loin de devenir des tourments pour elles, sont au contraire des jouissances ; ce sont comme des rigueurs d'une maîtresse qu'on aime ; on serait désolé de ne pas souffrir pour elle ».

Avant de partir, connectez-vous à Internet et...

Notez simplement l'ebook gratuit

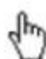
Pour noter le livre que vous venez de lire, il vous suffit de passer la souris sur les étoiles, vous arrivez sur la page de l'ebook et vous pouvez cliquer sur le nombre d'étoiles que vous voulez accorder au livre.



Déposez votre avis

Vous pouvez déposer votre avis en cliquant sur le bouton "Donner mon avis". Vous arrivez sur la page des avis et avec quelques lignes, vous participez en écrivant votre ressenti de l'ebook que vous venez de terminer.

Donner votre avis



Les auteurs comptent sur vous



–